Les documents de
L'ECONOMISTE

SUPPLÉMENT DU 28 JUILLET 2017 | NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT | DÉPÔT LÉGAL 100/1991 | DIRECTEUR DE PUBLICATION **ABDELMOUNAIM DILAMI**

Mohammed VI le leadership Maroc

DIPLOMATIE | GÉOSTRATÉGIE | GRANDS PROJETS | ENTREPRISES | CULTURE

Maroc Telecom

COMMUNIQUEZ EN TOUTE LIBERTE AVEC LA CARTE JAWAL

1Go + 1H

+ 50DH

+ f

Pour les nouveaux clients Jawal

1H de communication valable 7 jours vers toutes les destinations nationales. 1Go valable 7 jours.
Pass MT Talk 150Mo valable 1 mois. 50DH valable 6 mois vers toutes les destinations nationales
et internationales. Prix de la carte Jawal 30DH. Pour plus d'informations, visitez notre site www.iam.ma

Imarat Al Mouminine, fondement du pouvoir religieux au Maroc

■ Le Roi tire l'origine de ses pouvoirs à travers la Bay'a

■ Cette allégeance fait du Monarque à la fois Roi et Imam

■ La monarchie, un rempart contre l'intégrisme religieux

LA source du pouvoir monarchique au Maroc s'appuie, depuis l'indépendance, sur deux registres: un registre religieux ancré dans l'histoire du pays, qui tire ses origines des fondements du pouvoir en Islam, et un registre politique moderne qui s'appuie sur le référentiel institutionnel démocratique.

Le premier confère au Roi une fonction religieuse, à travers la Commanderie des croyants (Imarat Al Mouminine), qui lui donne des prérogatives religieuses et des devoirs référents. Le deuxième lui confère une fonction politique comme chef d'Etat avec des prérogatives constitutionnelles. Le Monarque cumule donc un double pouvoir, spirituel et temporel. Mais ce n'est qu'aux années 1960, avec la première constitution de 1962, que le pouvoir religieux de la monarchie s'est appuyé sur un soubassement juridique moderne, en l'occurrence la constitution, qui fait, depuis, du Roi Commandeur des croyants, autorité qui veille au respect de l'Islam et qui garantit le libre exercice des cultes.

Le Monarque est donc juridiquement le seul gardien de la religion. Toutes les constitutions (celles de 1970, 1972, 1992, 1996) jusqu'à celle de 2011, ont inscrit «Imarat Al Mouminine» comme fondement du pouvoir religieux du Roi. Ainsi, avec quelques légères différences près dans la formulation, toutes ces constitutions ont fait du Roi le représentant suprême de la

➡➡➡

Le leadership religieux du Monarque dans la Constitution de 2011

LA Constitution de 2011 confirme l'aspect religieux de l'Etat et de la Monarchie, et renforce le leadership religieux du Monarque à travers deux articles :

- L'article 3 : «l'Islam est la religion de l'Etat»
- L'article 41 : «Le Roi, Amir Al Mouminine, veille au respect de l'Islam. Il est le garant du libre exercice des cultes. Il préside le Conseil supérieur des oulémas, chargé de l'étude des questions qu'il lui soumet. Le Conseil est la seule instance habilitée à prononcer les consultations religieuses (fatwas) officiellement agréées, sur les questions dont il est saisi et ce, sur la base des principes, préceptes et desseins tolérants de l'Islam (…) Le Roi exerce par dahirs les prérogatives religieuses inhérentes à l'institution d'Imarat Al Mouminine qui lui sont conférées de manière exclusive par le présent article».❑

Pourquoi il ne faut plus traduire «Bay'a»

DE temps en temps, une polémique se développe autour de la Fête du Trône et de la Bay'a. Une année, c'est un participant qui refuse de porter le costume traditionnel, oubliant que cette fête fut obtenue après dures négociations avec les autorités coloniales.

Une autre année, c'est un article de presse qui s'offusque de cette tradition «inventée de fraîche date», ou inversement, qui s'indigne du maintien d'une tradition moyenâgeuse. Si les historiographes s'accordent pour faire remonter la Bay'a à des temps immémoriaux (sic!), les historiens, eux, sont en désaccord: une invention de feu Hassan II? Ou une réanimation, par le même Hassan II, d'un cérémonial perdu? Une célébration existant déjà du temps du terrible Moulay Ismail?

Le mot Bay'a fait partie de ces termes, un jour prêtés à des voisins, donc traduits/trahis. Puis ils vous reviennent, tout gonflés de leur trahison au point d'en avoir oublié leur origine. Quand a été activée/réactivée l'annuité du serment, Bay'a a été traduit par le terme français allégeance. C'est lui qui fait foi en quelque sorte pour les traductions vers d'autres langues. Ce qui n'est pas très heureux. D'abord parce que l'étymologie arabe s'est perdue. Le concept de contrat n'apparaît plus ou très peu, même lorsque l'exégète raisonne en arabe. Or, dit Ahmed Toufiq, lettré distingué, écrivain-chercheur multilingue, historien et actuel ministre des Habous et des Affaires islamiques, c'est bien l'idée de contrat qui est dans cette affaire. Un «contrat presque commercial», ajoute-t-il pour s'assurer d'être bien compris, tant son analyse est éloignée du sens ordinaire de l'allégeance(1).

Ahmed Toufiq argumente en énonçant le contenu de Bay'a. En «échange» de la fidélité du sujet, le Roi s'engage à:

- Préserver le sens de la vie (sens de la vie devant être compris ici comme la religion ou la foi qui donne du sens à la vie);
- Préserver la vie;
- Préserver l'ordre public;
- Préserver la justice économique;
- Préserver la dignité.

Des politologues retrouveraient là, en moins mâtures, des éléments fixés par Rousseau dans son Contrat social, à partir duquel il voulait redessiner la société française du XVIIIe siècle. Certes, mais il ne faut pas pousser l'analogie au-delà de ce qu'elle peut dire. Bay'a est un contrat avec l'idée d'un échange mutuellement bénéfique. Elle n'est pas un projet politique.

Enfin, et pour nourrir une rêverie vertigineuse, signalons qu'allégeance est une notion rarissime: il a deux familles de significations opposées.

- Elle peut signifier: appartenance, obéissance, subordination et servitude.
- Elle peut signifier: adoucissement, consolation, juridiction et nationalité.

Les adeptes du consensus peuvent retisser ces opposés avec un concept, celui de fidélité.❑

Nadia SALAH

(1) Ahmed Toufiq a développé cette analyse en public, lors de la conférence «Pour la paix et le vivre-ensemble», organisée par Mouna Kadiri et Mohamed Morabiti, co-fondateurs de JamSalam, lors du festival Al Haouz (cf. L'Economiste des 11 et 17 juillet 2017)

A l'occasion du 18ème anniversaire
de l'Intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Le Président Directeur Général ainsi que l'ensemble du personnel de la CIMR ont l'insigne honneur de présenter à Sa Majesté le Roi Mohammed VI leurs voeux les plus déférents de bonheur.

Ils saisissent cette heureuse occasion pour présenter également leurs meilleurs voeux à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, Son Altesse Royale La Princesse Lalla Khadija, Son Altesse Royale Le Prince Moulay Rachid et à tous les membres de la Famille Royale.

Ils renouvellent à Sa Majesté le Roi l'expression de leur indéfectible attachement au trône Alaouite et leur mobilisation pour contribuer au développement économique et social du Royaume.

CIMR
LA RETRAITE DU SECTEUR PRIVÉ

RETRAITE BIEN PRÉPARÉE, AVENIR ASSURÉ !

Imarat Al Mouminine, fondement du pouvoir religieux au Maroc

Nation, qui veille au respect de l'Islam et de la Constitution.

L'institution d'Imarat Al Mouminine s'appuie, à l'origine, avant même sa constitutionnalisation en 1962, sur un autre socle islamique: la bay'a. Cet acte d'allégeance engage ceux qui l'effectuent à une obéissance définitive et perpétuelle dès lors que le Sultan reste fidèle aux préceptes du Coran et de la charia. Cette bay'a, «dont le contenu traduit la théorie islamique du pouvoir, fait du Monarque à la fois le Roi et l'Imam (le guide spirituel)», écrit dans son livre, publié après son décès, Mohamed El Ayadi, «Les deux visages du Roi, le Monarque et le Commandeur des croyants» (Editions La Croisée des Chemins, 2015).

Autrement dit, le pouvoir du Roi est à la fois séculier et religieux, il est à la fois Monarque et Commandeur des croyants. Et ce double pouvoir n'est contesté de nos jours, après les tiraillements à ce sujet des partis politiques aux années 1960 et 70, par aucune force politique dans le pays. Plus que cela, cette forme de monarchie marocaine est aujourd'hui défendue et mise en avant comme un élément fondamental de la spécificité du régime politique au Maroc.

En tant que Commandeur des croyants, le Roi Mohammed VI a impulsé, suite aux attentats terroristes de Casablanca du 16 mai 2003, une réforme du champ religieux jamais opérée auparavant, pour lutter contre toutes les formes d'instrumentalisation politique de l'Islam (Ph. MAP)

Un Islam modéré et tolérant au service de l'Etat

«Garantissant la stabilité du pays, la monarchie est considérée aussi aujourd'hui comme le rempart contre l'intégrisme», ajoute El Ayadi dans son livre. «Sous la monarchie constitutionnelle marocaine, religion et politique ne sont réunies qu'au niveau de la personne du Roi, Commandeur des croyants», dit le Roi Mohammed VI dans son discours du 30 avril 2004. Cinq ans plus tôt, en 1999, la Bay'a de Mohammed VI fut le premier sacre officiel qui le déclare Roi du pays. Ce fut la deuxième cérémonie du genre dans le Maroc indépendant, note M. El Ayadi, après celle de Hassan II en 1961. Cette deuxième bey'a, conclut-il, «a attesté de la stabilité du régime et du consensus autour de la monarchie». Cette légitimité religieuse du pouvoir monarchique au Maroc est doublée d'une dimension historique qui lui confère une autre légitimité: sa descendance du prophète. Mise en avant par le pouvoir monarchique du Roi Hassan II, cette dernière l'est moins sous le règne de Mohammed VI, pour laisser une grande place à la domination de l'Islam sunnite malékite représenté par les oulémas. Une représentation et non pas une incarnation d'un pouvoir, dans la mesure, soutiennent tous les historiens et les analystes de la Monarchie marocaine, que les oulémas n'ont jamais pu constituer un pouvoir religieux autonome et matériellement indépendant par rapport au pouvoir politique. Ils ont toujours été, à travers l'histoire, soumis à ce dernier. Mieux encore, de l'indépendance jusqu'à aujourd'hui, les oulémas sont fonctionnaires de l'Etat marocain, ils sont les acteurs principaux de l'action de l'Etat dans le domaine religieux. Ils sont chargés par leur mission de porter la doctrine religieuse officielle, celle de l'Islam sunnite malékite, et de l'appliquer dans leur domaine de compétence, à tous les niveaux, et quelle que soit leur hiérarchie. Leur rôle consiste à promouvoir une conception d'un Islam modéré et tolérant au service de l'Etat, et il leur est interdit de s'ériger eux-mêmes en acteurs politiques. Leur cadre est le Conseil des oulémas, une instance consultative et non délibérante, présidé par le Roi lui-même. C'est dans cette optique que, en tant que Commandeur des croyants, le Roi Mohammed VI a impulsé, suite aux attentats terroristes de Casablanca du 16 mai 2003, une réforme du champ religieux jamais opérée auparavant, pour lutter contre toutes les formes d'instrumentalisation politique de l'Islam. Dans son discours du Trône du 30 juillet 2004, il a rappelé qu'il est le seul habilité à concilier le politique et le religieux, dans le souci de sauvegarder la sacralité de la religion qui doit rester en dehors de l'influence des divers groupes d'opinion, de société ou de politique.❏

Hamza TASSOULI

بمناسبة عيد العرش المجيد

يسعد الرئيس المدير العام لمجموعة نوفاتيس أصالة عن نفسه ونيابة عن كل مستخدمي المجموعة، أن يرفع إلى صاحب الجلالة الملك محمد السادس نصره الله وايده التهاني الخالصة، راجين لجلالته موفور الصحة وطول العمر، وان يحفضه في ولي العهد صاحب السمو الملكي الأمير مولاي الحسن وصاحبة السمو الملكي الأميرة للا خديجة، وأن يقر عينه بصنوه السعيد صاحب السمو الملكي الأمير الجليل المولى الرشيد، وكافة أفراد الأسرة الملكية الشريفة، انه سميع مجيب.

وبهذه المناسبة يعبر الرئيس المدير العام و مستخدمو المجموعة عن تعلقهم المتين بالعرش العلوي المجيد.

novatis group

التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

DIRIGEANTS DE PME, BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT ?
NOUS AVONS UN PLAN

PLAN PME

Dirigeants de PME, pour développer votre entreprise dans un environnement de plus en plus compétitif, il vous faut plus qu'une banque. C'est pour cela qu'Attijariwafa bank a créé Plan PME. Produits financiers à des conditions compétitives, services digitaux, accompagnement non financier axé sur le conseil, la formation, la mise en relation d'affaires... toutes les expertises du premier Groupe financier du Maghreb au service de votre réussite.

FINANCEMENT • SERVICES DIGITAUX • BUSINESS NETWORKING • CONSEIL

Attijariwafa bank société anonyme au capital de 2 035 272 260 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, Casablanca. Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 2269-03 du 22 décembre 2003 tel que modifié et complété - RC 333

attijariwafabank.com

Une monarchie constitutionnelle, la spécificité marocaine

■ La commanderie des croyants fait du Roi un acteur politique stratégique

■ Le socle juridique combine droit musulman et droit moderne

DÈS l'indépendance du Maroc en 1956, la grande question que se sont posés politiques et observateurs portait sur le rôle du Roi sur l'échiquier politique: Un Roi qui règne et qui gouverne? Ou seulement un Roi régnant symboliquement tout en laissant la gestion du pouvoir aux politiques, gouvernement et instances élues. Cette question n'a pas duré longtemps. Dès son retour de l'exil, le Roi Mohammed V nomme le premier gouvernement de l'indépendance, et une année plus tard, l'assemblée consultative présidée par Mehdi Ben Barka. De facto, sans constitution encore, auréolé d'un exil qui le propulse au premier plan, le Roi campe le rôle d'un chef d'Etat incontesté, à l'origine de l'essentiel du pouvoir politique. Il faut attendre 1962 pour que cette hégémonie monarchique soit inscrite dans la première loi fondamentale du pays.

«Chez nous, le Roi ne se contente pas de régner»

A travers l'article 19, le Roi est décrété «Amir Al Mouminine et représentant suprême de la Nation». C'est dire que la commanderie des croyants n'a pas qu'une dimension religieuse purement spirituelle, mais aussi politique et temporelle, qui érige le Roi en institution politique stratégique: un maître de jeu politique et institutionnel de premier plan. La commanderie des croyants ouvre un grand boulevard au Roi Hassan II pour en faire un monarque qui règne et qui gouverne. Pendant les dix-huit ans de règne de son successeur Mohammed VI, avec quelques légères modifications apportées par la loi fondamentale de 2011, qui transfère au chef de gouvernement une partie des pouvoirs dévolus auparavant au Monarque, le Roi continue de régner et de gouverner. Quelques mois après son intronisation en 1999, dans un entretien accordé au Figaro (4 septembre 2001), le nouveau Roi se réfère lui-même à la commanderie des croyants comme le cadre légitime et le socle juridique d'un Roi qui règne et gouverne. Il définit ainsi le cadre institutionnel de son action politique: les Marocains, affirme-t-il, «veulent une monarchie forte, démocratique et exécutive. Notre monarchie est constitutionnelle avec un texte fondamental datant de 1962 qui avait été élaboré en étroite concertation avec les formations politiques de l'époque. Mais chez nous, le Roi ne se contente pas de régner...».

Le fonds institutionnel du pouvoir monarchique reste le même sous le règne du Roi Mohammed VI, le style change, mais la substance est la même: une monarchie exécutive, qui se rapporte, analysent les spécialistes en sciences politiques, aux diverses sources de l'autorité -religion, tradition, charisme- et aux finalités politiques poursuivies par l'institution royale. Le régime politique marocain, analyse Hassan Zouaoui, titulaire d'un doctorat en sciences politiques de l'université Paris I Sorbonne, et professeur/chercheur en sciences politiques à la faculté d'Agadir, «reste marqué par le poids historique et institutionnel de la Commanderie des croyants. Sa prépondérance a des conséquences directes sur toutes les institutions constitutionnelles. D'où il serait difficile de reconnaître à ce régime son caractère parlementaire».

Double légitimité

«C'est le Roi -Commandeur des croyants- qui s'est largement approprié les fonctions gouvernementales». Le Maroc dispose, nuance le chercheur, d'une conception marocaine de la monarchie constitutionnelle «qui ne présente aucun rapport avec l'expression de «monarchie constitutionnelle» que l'on connaît en Occident. La spécificité du système politique marocain est qu'on y trouve un droit public musulman plus efficace au niveau supérieur, source du pouvoir monarchique, et au niveau inférieur un droit constitutionnel moderne d'inspiration occidentale.

C'est d'ailleurs tout le débat qui a eu lieu à la veille et au moment de la rédaction du texte constitutionnel de 2011 dans la foulée du Mouvement du 20 février, débat fort ancien qui date déjà des premières années de l'indépendance. Certains avaient revendiqué l'institution d'une monarchie parlementaire, d'un Roi qui règne mais qui laisse l'essentiel de la gestion politique au gouvernement issu des urnes. La grande réforme à ce niveau de la constitution de 2011 a été d'introduire quelques aménagements de pouvoir puisés du régime parlementaire classique: nomination par le Roi d'un chef de gouvernement du parti vainqueur aux élections législatives, et la délégation à ce dernier de quelques prérogatives de nomination qui étaient naguère du domaine royal. Cet agencement a été scrupuleusement respecté aussi bien en 2011 qu'en 2017: le Roi a choisi le chef de gouvernement du PJD, soit du parti majoritaire dans les deux scrutins législatifs. Mais ce nouvel agencement institutionnel n'a pas touché fondamentalement au concept de commanderie des croyants, toujours présent et opérant comme mode de gouvernance et fondement du pouvoir monarchique.

L'analyse historique que fait le chercheur Mohamed Tozy du système politique marocain dans sa Monarchie et islam politique au Maroc (Presses de Sciences Po, Paris, 1999), sorti avant même le règne de Mohammed VI, garde toujours son actualité. Elle met en lumière ce jeu subtil articulant des modalités «traditionnelles» de pouvoir et des expressions institutionnelles modernes puisées du registre occidental. En d'autres termes, cette coexistence entre une monarchie exécutive et une monarchie constitutionnelle, et des notions de sujet et de citoyen, perdure jusqu'à aujourd'hui. Le Roi, à travers la commanderie des croyants, puise toujours une double légitimité, religieuse et politique.

La première (statut d'Amîr al-mou'minîn), lui permet de ne jamais reconnaître explicitement, et jusqu'à nos jours, les expressions concurrentes de l'islam. Cela équivaudrait à reconnaître l'existence d'un schisme qui affaiblirait la légitimité chérifienne. La seconde de s'ériger, à travers la bey'a, comme élément constitutif du pouvoir exécutif.❑

H.T

L'analyse de Mohamed Tozy

(Ph. AFP)

Dans son ouvrage Monarchie et islam politique au Maroc, Mohamed Tozy fait une subtile analyse de la monarchie marocaine et des fondements du pouvoir politique et religieux au Maroc. Le roi-sultan, dans sa quête de légitimité religieuse réécrite et aseptisée, analyse Tozy, combine avec un certain savoir-faire les registres hagiographique, juridique et théologique. Il le fait dans deux directions: politique (affaiblissement des clercs et entretien du pluralisme religieux…) et doctrinale (monopolisation de l'interprétation de la religion et sacralisation de la personne du descendant du Prophète). La réhabilitation de la bey'a (allégeance), élément constitutif du pouvoir politique, a permis de réduire la place du droit positif et d'en faire la simple mise en forme institutionnelle d'une légitimité historique. Les autres acteurs n'accèdent au champ politique qu'à partir du moment où ils en acceptent les règles du jeu; les acteurs politiques recherchaient avant tout une place dans les divers réseaux de clientèle et des positions de pouvoir leur permettant de contrôler l'attribution des multiples ressources matérielles ou symboliques ou d'en bénéficier.❑

A L'OCCASION DE LA FÊTE DU TRÔNE QUI COINCIDE
CETTE ANNÉE AVEC LE 18ÈME ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

QUE DIEU LE GLORIFIE

**M. ROGER SAHYOUN, PRESIDENT DU DIRECTOIRE,
AINSI QUE LE PERSONNEL ET LES CADRES DE LA SOCIETE**

SOMAGEC

présentent à

SON AUGUSTE MAJESTE

LE ROI MOHAMMED VI

**LEURS VOEUX LES PLUS RESPECTUEUX ET LES PLUS DEFFERENTS DE SANTE,
DE BONHEUR ET LONGUE VIE, AINSI QU'AU PRINCE HERITIER MOULAY
AL HASSAN, SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID
ET TOUTE LA FAMILLE ROYALE**

Transition démocratique: Ce qui a

■ Le Roi veille à la mise en œuvre effective des dispositions de la nouvelle Constitution

■ Le retard de certains chantiers dû à l'incapacité du gouvernement à respecter le calendrier

■ Renforcement de la séparation des pouvoirs, régionalisation avancée…

Le Roi Mohammed VI a donné l'exemple en veillant au respect des dispositions constitutionnelles, notamment avec la nomination du chef de gouvernement issu du parti arrivé premier aux élections. Le Souverain a aussi lancé des rappels à l'ordre, au gouvernement et aux parlementaires, afin d'accélérer le processus de mise en œuvre de la Constitution (Ph Bziouat)

AU moment où les vents du Printemps arabe soufflaient sur des pays de la région, entraînant certains d'entre eux dans une situation chaotique, le Maroc a réussi à bien négocier ce virage. La réponse du Souverain aux revendications des citoyens ne s'est pas fait attendre. Le discours du 9 mars 2011 a initié une nouvelle phase de la transition démocratique du Maroc. Le pays a capitalisé sur un processus lancé depuis plusieurs années. Avec la Constitution de 2011, la démocratisation du pays a franchi une étape supérieure. Plusieurs dispositions contenues dans la nouvelle loi fondamentale visent à consolider la protection des droits et libertés, la séparation des pouvoirs et la refonte de l'architecture institutionnelle de l'Etat. Une construction qui s'inscrit dans la continuité, mais en introduisant de nouvelles dispositions à même de conduire à un rééquilibrage du pouvoir.

Plus de 6 ans après l'adoption de la Constitution, plusieurs chantiers ont été lancés. Le Souverain veille personnellement sur la mise en œuvre de ses dispositions, rappelant à l'ordre le gouvernement à cause des retards enregistrés.

Certains sont en cours d'implémentation, d'autres se font encore attendre. Ce retard d'exécution est essentiellement dû à l'incapacité du gouvernement précédent à respecter le calendrier de mise en œuvre des nouveautés constitutionnelles.

Le renforcement de la séparation des pouvoirs est l'un des principaux apports de la Constitution de 2011, qui s'inscrit dans un processus de transition démocratique initié depuis plusieurs années. L'installation, cette année, des nouveaux membres du Conseil supérieur de l'autorité judiciaire et ceux de la Cour constitutionnelle, est une nouvelle étape dans la consolidation de l'indépendance de la justice et du respect de la Constitution (Ph MAP)

La nomination du chef du gouvernement du parti arrivé premier aux élections législatives était l'une des principales dispositions de la Constitution de 2011. Une mesure respectée par le Souverain lors des deux derniers scrutins, en nommant Abdelilah Benkirane en 2012 et Saâdeddine El Othmani en 2017. Ce qui constitue une consécration de la démocratie majoritaire. Au niveau de la pratique, cette situation a conduit à certaines dérives, surtout sous le mandat du gouvernement précédent. Abdelilah Benkirane, ex-chef du gouvernement, a été souvent accusé d'exercer une hégémonie basée sur la force de représentativité de son parti au Parlement. Une situation qui s'est traduite par des fissures dans la majorité précédente et par l'incohérence de son action.

La nouvelle Constitution a prévu d'autres dispositions consacrant cette fois-ci la démocratie participative. Le droit de présentation des pétitions ou des motions de législation permet ainsi aux citoyens de peser dans le processus de prise de décision. Actuellement, une Commission nationale des pétitions est opérationnelle, offrant aux citoyens la possibilité de présenter des propositions ou des recommandations aux pouvoirs publics.

Le renforcement de la séparation des pouvoirs est aussi l'un des principaux apports de la Constitution de 2011. Après 5 ans d'attente, des avancées ont été réalisées en matière de renforcement de l'indépendance de la Justice. Cela concerne notamment l'installation de la nouvelle équipe du Conseil supérieur de l'autorité judiciaire. Un autre projet de loi, en cours d'examen,

été fait depuis 2011

permettra de retirer la présidence du parquet général de la tutelle du ministère de la Justice. S'ajoute la nomination des nouveaux membres de la Cour constitutionnelle. La mise en marche de cette instance offre de nouvelles garanties judiciaires pour le respect des dispositions constitutionnelles. Surtout avec l'élaboration du projet de loi organique relatif au pourvoi pour inconstitutionnalité des lois, également en cours d'examen au Parlement. Un nouvel instrument permettant aux citoyens de s'opposer à l'application des textes portant atteinte à leurs droits constitutionnels. La mise en marche de ce nouveau dispositif est prévue une année après l'installation des membres de la Cour constitutionnelle.

L'une des principales innovations introduites par la Constitution de 2011 est sans conteste la régionalisation avancée. Sur la base du travail réalisé par la Commission d'Omar Azziman, une loi organique a donné corps à l'orientation d'élargissement des attributions des conseils élus au niveau local. Le premier test est en cours, suite à l'organisation des élections régionales en 2015. Toutefois, la lenteur de l'adoption des décrets d'application a mis en suspens l'appropriation effective des nouveaux pouvoirs par les conseils régionaux. Plusieurs présidents de régions ont haussé le ton pour appeler à l'accélération du transfert des attributions, particulièrement financières. Depuis l'arrivée du gouvernement El Othmani, ce processus a été accéléré, avec l'approbation de dizaines de décrets d'application, portant sur les régions, les provinces et les communes. Ce qui devra permettre une implémentation concrète des nouveaux pouvoirs des conseils élus.

Le processus de transition démocratique initié par la nouvelle Constitution a aussi capitalisé sur les acquis du début des années 2000. Après l'adoption de la Moudawana, qui a renforcé la protection des droits des femmes, la nouvelle loi fondamentale a consacré le principe de parité. Cependant, beaucoup d'efforts restent à déployer pour garantir l'application effective de ce principe. Pour l'instant, la parité est loin d'être atteinte au Parlement ou au gouvernement, en dépit de certaines mesures comme le quota imposé via la liste nationale des femmes. En face, les ONG féministes continuent de mener un bras de fer avec la ministre en charge de la Femme et de la Famille, Bassima Hakkaoui. Les différents projets portés par la ministre Pjdiste restent loin de satisfaire les associations de protection des droits des femmes. Une situation qui s'est traduite par une lenteur de la mise en place de certaines instances stratégiques, comme l'Autorité de parité et de lutte contre les discriminations à l'égard des femmes. ❑

M.A.M

Droits de 3e génération

L'Instance équité et réconciliation est le symbole de la nouvelle ère des droits de l'Homme au Maroc. Elle a permis de tourner la page des violations des droits durant les années de plomb, et d'en ouvrir une nouvelle en termes de protection des droits humains. De son côté, le Conseil national des droits de l'Homme est devenu un acteur central dans l'architecture institutionnelle. Le CNDH, présidé actuellement par Driss El Yazami, a joué un rôle décisif dans plusieurs affaires relatives aux libertés individuelles ou aux revendications sociales. C'est le cas notamment des affaires des jupes à Inzegane, des violences subies par un travesti à Fès ou encore des manifestations de Sidi Ifni et actuellement à Al Hoceïma. Le rôle du CNDH a été renforcé par la Constitution de 2011, qui a également introduit de nouveaux droits dits de 3e génération. Au-delà du droit au travail, à la santé et au logement, les citoyens peuvent se prévaloir, en vertu de la loi fondamentale, de nouveaux droits à l'environnement, à la paix et au développement.❑

A l'occasion de la Fête du Trône marquant le 18ème anniversaire de l'accession de
Sa Majesté le Roi Mohammed VI au Trône de Ses Glorieux Ancêtres

La Présidente, Souad DOUMIRI, et l'ensemble des collaborateurs de la société

Tragem

Ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus respectueux
et les plus déférents de santé, de bonheur et longue vie à

Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste,

ainsi qu'à
Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay EL Hassan,
À Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid,
Et aux membres de la Famille Royale

Ils renouvellent à son **Auguste** l'expression de leur indéfectible
attachement au **Trône Alaouite.**

L'Initiative qui inspire le continent

■ L'INDH, un des grands chantiers de règne

■ L'expertise marocaine sollicitée dans de nombreux pays

■ Un souci constant en faveur des populations les plus vulnérables

12 ans après son lancement par le Roi, l'INDH est devenue une véritable success-story ayant inspiré d'autres pays, qui ont sollicité l'expertise marocaine dans ce domaine. Cette Initiative a misé davantage sur le renforcement de l'esprit d'entrepreneuriat, via le financement d'activités génératrices de revenus, qui tranche avec la logique d'assistanat (Ph. MAP)

DEPUIS son accession au trône, le Roi Mohammed VI s'est distingué par son implication personnelle dans la lutte contre la pauvreté et la précarité. Une mobilisation qui a donné ses fruits, avec la mise en place d'une véritable dynamique d'aide aux pauvres. En témoignent les résultats de l'Initiative nationale de développement humain (INDH), qui a abouti à la consécration d'une nouvelle philosophie dans le domaine de la lutte contre la vulnérabilité. Loin de la logique d'assistanat, l'INDH a misé plutôt sur le renforcement de l'esprit d'entrepreneuriat. Les fonds injectés sont destinés essentiellement à la création d'activités génératrices d'emplois. A fin 2016, plus de 20 milliards de DH ont été mobilisés pour financer 42.475 projets au profit de 10,4 millions de bénéficiaires. Plus de 8.300 activités génératrices de revenus ont été créées. L'INDH, qui est à sa 12e année, a également misé sur des actions dont les résultats peuvent être perçus à moyen terme. C'est le cas notamment de la mise à niveau territoriale, l'aménagement des routes, des ouvrages de franchissement. Avec une logique transversale, les actions de cette Initiative portent aussi sur plusieurs domaines sociaux, dont l'éducation, la santé, la culture, le sport… Aujourd'hui, c'est un modèle ayant inspiré d'autres pays, qui ont sollicité l'expertise marocaine.

Cette implication royale dans la lutte contre la pauvreté se traduit par le renforcement de la loyauté spontanée des Marocains vis-à-vis de l'institution monarchique. D'autant que les initiatives lancées par le Souverain ont un impact direct sur les plus démunis. La campagne nationale de solidarité est devenue un rendez-vous annuel qui suscite la mobilisation de tous dans un esprit d'entraide, appuyé par le Roi. La dernière campagne a permis de collecter plus de 191,2 millions de DH, qui serviront à venir en aide aux catégories vulnérables.

Au-delà de ces actions, la loyauté spontanée que manifestent les Marocains envers l'institution monarchique est renforcée par le sentiment de proximité du Souverain de son peuple. Au-delà des slogans, c'est un sentiment que beaucoup de Marocains ont vécu sur le terrain. Voir le Roi conduisant sa voiture personnelle, s'arrêtant au feu rouge, saluant des citoyens ne surprend plus personne. Plusieurs ont eu la chance d'avoir un «selfie royal», lors des sorties privée du Souverain dans différentes villes au Maroc ou à l'étranger. C'est devenu un véritable phénomène sur les réseaux sociaux. ❑

M.A.M.

Une popularité royale grandissante en Afrique

EN multipliant les tournées africaines, avec des réalisations concrètes en faveur des populations locales, le Roi Mohammed VI a renforcé sa popularité sur le continent. Au-delà des slogans creux auxquels ces populations étaient habituées de la part d'autres dirigeants africains, les visites officielles du Souverain aboutissent souvent sur des projets concrets dans plusieurs domaines économiques et sociaux. Une crédibilité qui se traduit par le renforcement de la cote de popularité du Roi dans des pays subsahariens. Lors de ses dernières visites sur le continent, les populations lui réservaient un accueil chaleureux. De son côté, le Souverain réagit positivement, n'hésitant pas à aller à la rencontre des foules qui se rassemblent sur son passage. Cette popularité du Souverain ne se limite pas aux pays subsahariens. Beaucoup de Tunisiens se souviennent encore de la visite royale, à une période où leur pays souffrait d'une véritable crise touristique, à la suite des événements du Printemps arabe. En prolongeant son séjour dans le pays de la révolution du jasmin, visitant plusieurs quartiers de la capitale, sans protocole et avec un dispositif sécuritaire très réduit, le Roi Mohammed VI a lancé un signal positif, salué chaleureusement par les Tunisiens. ❑

La popularité grandissante du Roi Mohammed VI en Afrique se confirme avec ses tournées dans le continent. Accueilli comme une rock-star, des foules enthousiastes se rassemblent sur son passage. Le Souverain n'hésite pas à aller à la rencontre des populations africaines, comme il a l'habitude de le faire lors de ses visites dans les différentes régions du Maroc (Ph. MAP)

A L'occasion De La Fête du Trône qui coincide
cette Année avec le 18ème Anniversaire de l'Intronisation de

Sa Majeste le Roi Mohammed VI

Que Dieu le Glorifie

M. MICHEL RIAD SAHYOUN, PRESIDENT DU DIRECTOIRE, AINSI QUE LE PERSONNEL ET LES CADRES DES SOCIETES MECOMAR ET RIAD MOTORS HOLDING

MECOMAR مكومار

RIADMOTORS HOLDING

présentent à

SON AUGUSTE MAJESTE

le Roi Mohammed VI

LEURS VOEUX LES PLUS RESPECTUEUX ET LES PLUS DEFERENTS DE SANTE, DE BONHEUR ET LONGUE VIE, AINSI QU'AU PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN, SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID ET TOUTE LA FAMILLE ROYALE

Infrastructures, grands projets:

Le Maroc, depuis l'intronisation du Roi Mohammed VI, est devenu un chantier à ciel ouvert où les projets structurants foisonnent avec un double objectif. Il s'agit d'améliorer le cadre de vie et asseoir les bases d'une économie tournée vers l'avenir avec des infrastructures de qualité capables d'attirer les investisseurs étrangers et de générer une plus-value au niveau local et régional. La métamorphose, entamée dès son accession au trône, est aujourd'hui bel et bien réelle. Ses années de règne ont vu en effet le déploiement d'un important réseau d'infrastructures: ports, autoroutes, ponts, chemins de fer, zones industrielles... Cette dynamique a été nourrie par l'accélération de la réalisation de chantiers structurants: Tanger-Med, 1re ligne à grande vitesse, énergies renouvelables,… Autant de projets gigantesques dont les retombées sont non négligeables à la fois sur les populations locales, nationales, voire régionales.

Au-delà du Maroc, plusieurs chantiers ont une portée africaine. C'est le cas pour le gazoduc Maroc-Nigeria ou encore l'offensive de l'OCP en Afrique. Tour d'horizon des chantiers les plus emblématiques.

■ Le trans-african pipeline desservira 300 millions d'habitants

ANNONCÉ fin 2016, le projet de gazoduc Maroc-Nigeria commence à se concrétiser. Celui-ci est passé à la vitesse supérieure depuis que les deux parties ont signé en mai dernier les accords relatifs au gazoduc. Aujourd'hui, plusieurs étapes ont été franchies et les études techniques déjà lancées. Il en est de même de l'implication probable des institutions financières arabes pour assurer une partie de son financement. Selon des estimations, le coût du projet pourrait s'élever à 10 milliards de DH. Sa rentabilité est jugée assurée pour la région qui regorge d'importantes quantités de gaz naturel, dont le Nigeria détient à lui seul 90% des recettes et 30% des réserves continentales. Sans oublier le Ghana et la Côte d'Ivoire qui sont déjà deux producteurs-consommateurs de cette source d'énergie stratégique.

Concrètement, le partenariat maroco-nigérian ouvre la voie à l'alimentation en énergie des pays traversés par le futur gazoduc, long de 4.000 km. Premier du genre, ce projet gigantesque entre le Golfe de Guinée et le Maroc pourra à long terme relier également l'Europe, ce gros consommateur d'hydrocarbures. Dès sa mise en service, il aura un impact positif direct sur plus de 300 millions d'habitants. Le méga-projet ainsi que d'autres ciblant la sécurité alimentaire sont sans conteste des initiatives stratégiques à forte empreinte Sud-Sud qui donnent la mesure du partenariat entre les deux puissances continentales.❑

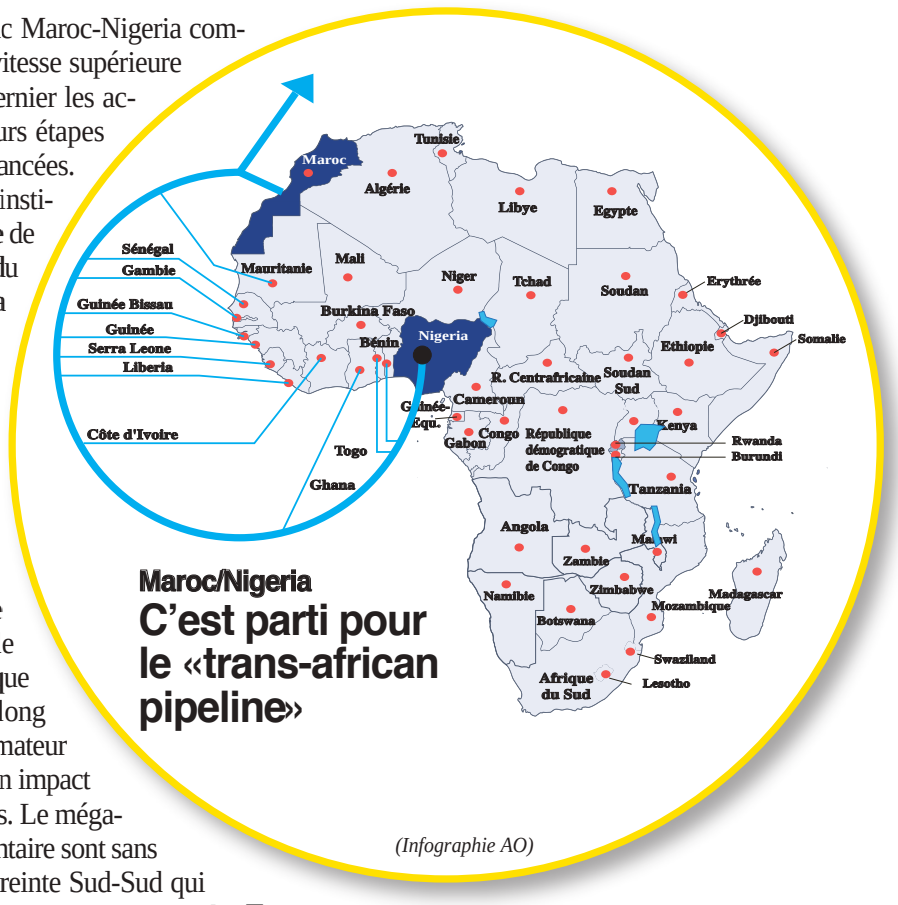

(Infographie AO)

■ TangerMed et Nador West Med pour dynamiser le Nord et l'Oriental

INAUGURÉ en 2007, le complexe portuaire de TangerMed s'affirme comme un hub essentiel en Méditerranée. Il a généré la création d'une vaste zone industrielle et de dizaines de milliers d'emplois dans une ville qui, longtemps délaissée, vit une véritable renaissance depuis l'avènement du Roi Mohammed VI.

Une décennie après son lancement, TangerMed a déjà atteint la saturation en matière de transbordement, en attendant l'entrée en service du 2e terminal, le TangerMed II. L'extension permettra d'apporter de la marge en augmentant la capacité totale de TangerMed à 8 millions de conteneurs. TangerMed II a déjà mobilisé 14 milliards de DH d'investissements. L'objectif est de réaliser 4,6 km de digues et 2,8 km de quais. À terme, deux nouveaux terminaux à conteneurs avec des capacités additionnelles de 6 millions de conteneurs/an viendront s'ajouter aux 3 millions de conteneurs/an du port TangerMed I.

Pour sa part, le méga-chantier Nador West Med (Nador Med) porte sur l'aménagement progressif d'une plateforme portuaire sur la côte méditerranéenne (côté Oriental). Il s'agit d'un complexe industriel et portuaire intégré, qui offre des infrastructures portuaires en zone franche. Nador Med sera construit dans le site stratégique de la baie de Betoya (20 km de Nador), situé sur la façade Ouest du Cap des Trois Fourches non loin du détroit de Gibraltar et en face des principales routes maritimes Est-Ouest des trafics conteneurs et produits pétroliers. Une fois opérationnel, ce complexe portuaire devra accélérer le développement économique de l'Oriental, renforcer le positionnement, voire la compétitivité maritime et portuaire du Maroc et assurer l'approvisionnement en produits énergétiques.❑

■ Infrastructures: Grande vitesse pour les autoroutes et la LGV

(Ph. L'Economiste)

LA politique des grands chantiers se décline à travers le renforcement du schéma autoroutier. Le réseau compte aujourd'hui près de 1.800 km. Avec la mise à jour du schéma d'armature autoroutier national à l'horizon 2030, le Maroc se dotera de nouvelles liaisons, en réalisant des tronçons de plus de 800 km. Ce schéma prévoit la construction de l'axe Oujda-la frontière, Guercif-Nador et les liens entre les chefs-lieux des régions comme Marrakech-Béni Mellal, Béni Mellal-Fès, Fès-Tétouan-Tanger. Autoroutes du Maroc (ADM) va intervenir principalement sur trois chantiers sur le Grand Casablanca. Il s'agit du triplement de l'autoroute Casablanca-Berrechid, en passant par l'aéroport, de la voie de contournement et un tronçon entre Tit-Mellil et Berrechid.

A Rabat, le Souverain a inauguré, en juillet 2016, l'autoroute de contournement, un projet d'envergure ayant nécessité un investissement de 3,2 milliards de DH. D'une longueur de 42 km, l'infrastructure, qui comprend également le pont à haubans de la vallée du Bouregreg (le plus long d'Afrique), permet ainsi de relier les grands axes autoroutiers desservant le Sud, le Centre, le Nord et l'Est du pays. Elle permettra surtout de soulager le trafic sur la rocade existante à Rabat avec, au total, quelque 20.000 véhicules qui l'empruntent au quotidien.

De son côté, le projet de Ligne à grande vitesse (LGV) est sur les rails. Son état d'avancement en est de près de 90%. Pour rappel, la mise en service de cette infrastructure, qui réduira le temps entre Casablanca et Tanger à 2h10mn contre 4h45mn actuellement, est prévue pour l'été 2018. Le projet constituera un grand pas pour le transport ferroviaire. Les investissements dans ce secteur ont été multipliés par 7 en l'espace de 15 ans pour atteindre 34 milliards de DH durant la période 2010-2015. Cette ligne à grande vitesse est le premier maillon du projet marocain de LGV visant à doter le pays à l'horizon 2030 de 1.500 km2 de lignes ferroviaires à grande vitesse. Ce projet de nouvelles lignes comprend deux axes: Casablanca-Oujda en 3 heures (ligne maghrébine, 600 km) et Tanger-Casablanca-Agadir en 4 heures (ligne Atlantique, 900 km). ❑

Pas de pétrole, mais du génie

■ Le plus grand chantier africain de la Chine à Tanger

AU plus tard, c'est à la fin de l'été que les premiers travaux de construction de la future Cité industrielle Mohammed VI Tanger Tech vont démarrer. Lancée en mars dernier par le Souverain, la première phase de ce méga projet devra s'étendre sur 500 hectares avec un investissement d'un milliard de dollars (environ 10 milliards de DH). Il s'agira d'une véritable cité intégrant une partie résidentielle couplée à l'infrastructure industrielle, selon le groupe chinois Haite et la BMCE BoA, promoteurs du projet. Le soutien apporté par l'industrie de fabrication de pointe et l'industrie moderne de service chinoise, entraînera l'installation de 200 compagnies chinoises opérant dans la fabrication atomobile, l'industrie aéronautique, les pièces de rechange d'aviation, l'information électronique, les textiles, la fabrication de machines et d'autres industries. Prévue sur une superficie de 2.000 hectares à proximité du complexe portuaire TangerMed et le site de Renault-Nissan de Tanger, la future cité créera à terme 100.000 postes d'emploi. Lors de la 2e phase, il est prévu de mettre en place une zone franche logistique qui s'étalera sur 500 autres hectares. Et enfin, les 1.000 hectares restants seront dédiés à l'élargissement de la partie industrielle du projet. Le développement progressif de Tanger Tech sera conduit sur dix ans et nécessitera la bagatelle de 10 milliards de dollars d'investissement. La future cité industrielle aura aussi une composante résidentielle. Il s'agit d'une ville intelligente destinée à abriter une capacité de 300.000 habitants. ❑

(Ph. MAP)

À l'occasion du 18ème anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Le Président Directeur Général et l'ensemble des collaborateurs du Groupe OCP

ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

que Dieu L'assiste

leurs vœux de bonheur et de santé, ainsi qu'à

Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan et à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à toute la Famille Royale.

Ils renouvellent au Souverain l'expression de leur fidélité et de leur attachement au Glorieux Trône Alaouite.

OCP

www.ocpgroup.ma

Grands projets: Pas de pétrole, mais du génie

■ Energies renouvelables: L'ambitieuse Noor

EN 2009, à l'Initiative de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a lancé un plan ambitieux, baptisé Noor, pour le développement de l'énergie solaire au Maroc. Ce plan a trois objectifs : la sécurité d'approvisionnement, la disponibilité de l'énergie ainsi que la préservation de l'environnement. Il s'agit de bâtir sur le territoire marocain une capacité de production d'électricité solaire de 2.000 MW à l'horizon 2020. Pour cela, le programme englobe le développement de centrales solaires et d'écosystèmes solaires dans plusieurs régions du Maroc. Cela devrait générer des investissements de plus de neuf milliards de dollars et permettre une économie annuelle des émissions de gaz à effet de serre équivalente à 3,7 millions de tonnes de CO2.

(Ph. L'Economiste)

La mise en place de cette stratégie avance avec le lancement de grands projets, à savoir les centrales Noor dans la région d'Ouarzazate. Objectif: répondre à la demande croissante sur l'électricité à travers la mise en service de la première centrale «Noor I» du projet solaire «Noor-Ouarzazate», le plus grand complexe du monde. D'ici 2018, le Maroc sera en mesure de produire 580 mégawatts, ce qui reviendra à alimenter 1,1 million de foyers marocains en électricité, et de réduire les émissions carbones de 760.000 tonnes par an. Le Royaume figure d'ores et déjà parmi les 3 plus gros producteurs d'énergies renouvelables en Afrique avec une capacité de production de 2.609 MW en 2015, selon une étude de l'Agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA). Le Royaume est devancé par l'Egypte (3.506 MW) et l'Afrique du Sud. Aujourd'hui, les travaux se poursuivent à un rythme soutenu à Noor II et III. Pour sa part, Noor IV en est encore au stade de projet. A terme, le complexe comprendra aussi un parc à thèmes (Masen Park) de 16 hectares dont le tracé reproduit celui de la carte du Royaume, ainsi que des équipements structurants, dont une plateforme R&D, un bâtiment multifonctions comprenant des espaces dédiés à l'exploitation et au fonctionnement du site, un auditorium et une médiathèque. ❑

■ L'OCP cible un million de familles africaines

EN 2016, l'Office chérifien des phosphates a lancé sa filiale, OCP Africa, dédiée spécifiquement au développement de ses activités en Afrique. Celle-ci s'est fixée quatre objectifs: investir dans la R&D, sécuriser la production d'engrais, garantir l'approvisionnement des agriculteurs en intrants et contribuer au développement d'écosystèmes agricoles durables. OCP Africa est dotée de plusieurs filiales notamment en Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun, Bénin, Congo, Nigeria, Angola, Tanzanie, Zambie… Concrètement, OCP Africa propose aux producteurs agricoles plusieurs moyens pour renforcer leur productivité: produits adaptés et abordables, accompagnement, solutions logistiques et même financières. Les filiales d'OCP Africa ambitionnent donc de s'engager auprès de chaque pays, tout en prenant en compte la diversité géographique et la maturité de leurs marchés.

(Ph. L'Economiste)

Dans ce sens, OCP Africa a conçu la Maison du Fermier. Ce projet a pour vocation de fédérer et regrouper tous les acteurs du secteur agricole qui partagent la volonté de proposer, au sein d'un seul et même lieu, l'ensemble des produits et services dont les petits agriculteurs ont besoin pour développer durablement leur activité, et ce en couvrant l'ensemble des segments de la chaîne de valeur agricole: des intrants à la mise en relation avec le marché, en passant par les équipements agricoles, la formation et les services financiers.

Le Groupe prévoit à l'horizon 2020 l'ouverture de 10 Maisons du Fermier dans 10 villes agricoles africaines en vue de toucher un million de familles d'agriculteurs. Une quinzaine de secteurs d'activités couvrant la chaîne de valeur agricole sont concernés. Les deux premières Maisons du Fermier seront prochainement inaugurées au Maroc et au Nigeria avant de s'étendre à d'autres pays en Afrique de l'Ouest et de l'Est. Au Maroc, les régions présélectionnées pour la première implantation sont celles du Saïss et du Gharb. Pour le Nigeria, la ville agricole de Farakwai a été identifiée comme le meilleur site. Dans ce même pays, l'OCP a conclu, en décembre 2016, un deal qui a permis la création de quelque 50.000 emplois dans ce pays, selon le directeur de la compagnie nationale pétrolière du Nigeria (NNPC), Maikanti Kacalla Baru. Pour ce dernier, la fourniture d'engrais du géant mondial des phosphates a permis aux usines de produire 1,3 million de tonnes de fertilisants. Pour rappel, l'OCP avait livré une première cargaison de 800.000 tonnes d'engrais au pays ouest-africain pour soutenir son agriculture. Au total, deux millions de tonnes devraient être fournies aux producteurs et fournisseurs d'engrais sur une période de 3 ans. En Côte d'Ivoire, l'OCP s'est concentré sur les plantations de cacao pour mieux intégrer un marché dont l'économie repose sur l'agriculture. En partenariat avec le Cocoa Coffee Council (CCC), plus de 5.000 producteurs de café bénéficieront du soutien des experts du groupe afin d'optimiser la productivité de leurs terres, ce qui constitue un problème majeur dans le contexte de la volatilité des prix des grains.

Par ailleurs, la joint-venture entre l'OCP et Jacobs Engineering (Jesa) est en pleine expansion en Afrique. L'entreprise a remporté en mai dernier plusieurs contrats en Côte d'Ivoire, en Ethiopie, au Rwanda et à Conakry et a déjà installé ses bureaux à Abidjan et bientôt en Ethiopie. L'idée de départ à l'origine de la création de Jesa était de fonder une entreprise de taille mondiale autour d'une ingénierie de haut niveau, réalisée par des ressources et compétences locales.❑

Aziza EL AFFAS

ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⴰⵎⵙⴰⵡⴰⵔ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ

ROYAUME DU MAROC - ENTRAIDE NATIONALE

المملكة المغربية
التعاون الوطني

KINGDOM OF MOROCCO - NATIONAL MUTUAL AID

Vœux

A L'occasion du dix-huitième anniversaire de l'intronisation
de Sa Majesté le Roi Mohammed IV,

Le Directeur de l'Entraide Nationale,
a l'insigne honneur de présenter à
Sa Majesté le Roi,
en son nom, et au nom de l'ensemble du Personnel
de l'**ENTRAIDE NATIONALE**
ainsi que des bénéficiaires de ses prestations,
ses vœux déférents de bonheur, de santé
et de prospérité, et implore **Dieu** Le Tout-Puissant de combler
Sa Majesté Le Roi Mohammed VI
en la personne de son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan,
de son ALTESSE Royale la princesse Lalla Khadija,
de son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid
et en l'ensemble de la glorieuse Famille Royale.

60

www.entraide.ma

المركز الجهوي للإستثمار - كلميم واد نون
ⴰⵎⵎⴰⵙ ⴰⵙⴳⴰⵡⴰⵏ ⵏ ⵓⵙⵙⵖⵓⵙⵙ ⴳⵍⵎⵉⵎ ⵡⴰⴷ-ⵏⵓⵏ
Centre Régional d'Investissement Guelmim Oued-Noun

LA RÉGION GUELMIM OUED NOUN

Nouveau territoire de croissance

Centre Régional d'Investissement Guelmim Oued Noun
Boulevard Mohammed VI, Guelmim, BP. 202, Maroc
Tél. : +212 (0) 5 28 77 15 55 / +212 (0) 5 28 77 17 77

/guelmiminvest /guelmiminvest

www.guelmiminvest.ma

Accords de libre-échange

2/3 du commerce hors régime préférentiel

■ L'admission temporaire concentre 22% des importations

■ Déficit quasi-généralisé à tous les accords

■ Mais le cadre offre d'importantes opportunités pour les IDE

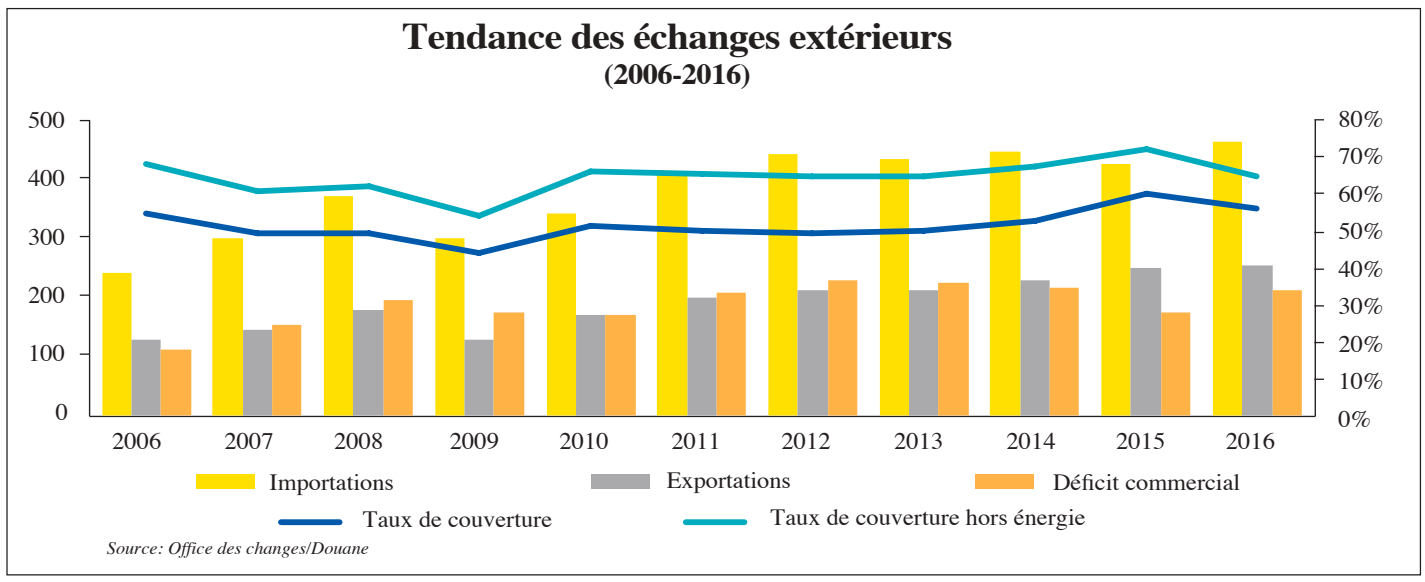

Source: Office des changes/Douane

QUEL rendement pour les accords de libre-échange? La question demeure d'actualité avec le creusement du déficit commercial. D'autant plus que ces accords ne portent que sur 30% des échanges extérieurs et que la part des importations réalisées dans le cadre des admissions temporaires, reste significative: 22% en 2016. (Source: Administration des douanes).

De plus, ces échanges préférentiels profitent beaucoup plus aux partenaires. En témoigne l'état des balances commerciales qui sont toutes déficitaires. (Voir infographie ci-contre). Sauf, que cette situation s'explique beaucoup plus par un déficit de l'offre exportable que par la nature des accords concernés. Pour y remédier, diverses actions ont été lancées, notamment le développement d'une offre exportable via des stratégies sectorielles. Un plan de régulation des importations a été également mis en place sur la période 2014-2016. Mais jusqu'à présent, peu de résultats ont été enregistrés. Le déficit commercial est toujours sur un trend haussier. Et ce n'est pas l'apanage des ALE. Au contraire, celui conclu avec l'Union européenne qui représente plus de 60% de notre commerce extérieur présente des avantages sur plusieurs tableaux: IDE, transferts des MRE, aide au développement… Mieux, cet accord a permis au pays d'entreprendre d'importantes réformes stratégiques.

D'ailleurs le choix même d'ouverture de libéralisation est à considérer dans ce cadre de stratégie globale. Dans ce sens, le Maroc a procédé, à l'actualisation du cadre juridique régissant ses relations commerciales avec ses partenaires à travers la conclusion d'accords de libre-échange aussi bien avec son principal partenaire qui est l'Union européenne (UE) qu'avec un certain nombre de pays arabes, l'Association européenne pour le libre échange (AELE), les Etats-Unis et la Turquie.

L'objectif est de faire du Maroc une plateforme industrielle et commerciale performante, permettant aux investisseurs étrangers d'accéder, dans des conditions avantageuses, et aux entreprises marocaines d'accéder facilement au marché de ses partenaires. Or, les deux tiers du commerce extérieur marocain des biens ne sont pas réalisés dans un cadre préférentiel.

En revanche, ces accords ont stimulé les IDE qui ont connu un saut qualitatif depuis leur entrée en vigueur. En effet, ces derniers font désormais du Maroc, la 2e destination après l'Afrique du Sud.

Facteurs endogènes et exogènes

L'analyse des chiffres des échanges commerciaux avec les pays signataires d'accords de libre-échange montre que notre pays tire profit au niveau des exportations qui ont affiché un trend ascendant depuis l'entrée en vigueur de ces accords.

En 2014, date du dernier rapport détaillé de l'Office des changes, le déficit commercial avec les pays signataires des accords de libre-échange s'est allégé de 7,1%, en glissement annuel, pour s'établir à 105 milliards de DH contre 113 milliards à fin 2013. Cet allégement est imputable essentiellement à la progression des exportations qui ont connu une hausse de 11,2%, en se chiffrant à près de 142,5 milliards de DH contre 128,2 milliards de DH à fin 2013. Le bon comportement des phosphates et dérivés, l'essor de l'industrie automobile et autres métiers mondiaux expliquent la situation.

Mais voilà que le déficit des échanges s'accentue de plus belle depuis l'année passée et reste sur sa lancée sur les 5 premiers mois. L'import affiche une dynamique plus forte que l'export. Et la structure du commerce révèle une prédominance des biens intermédiaires et de produits finis de consommation.

Mais à l'import, la situation est aussi à la hausse. Ce qui confirme le caractère structurel du déficit commercial des biens.

Selon une récente étude du Conseil national du commerce extérieur, l'explication est à rechercher «dans l'approche traditionnelle de spécialisation internationale basée sur des productions localisées dans un pays aux coûts compétitifs». Et pour cause! Le déficit ne date pas d'aujourd'hui. Il est structurel depuis le milieu des années 1960.

Il résulte de plusieurs facteurs endogènes et exogènes. Pour les comprendre, à l'aune des dernières évolutions de l'économie mondiale, il a fallu décrypter les mécanismes à l'œuvre de l'évolution du commerce mondial en particulier le fort accroissement du commerce des biens intermédiaires.

Lecture renouvelée du déficit commercial

Le choix d'ouverture du Maroc et la signature de nombreux accords de libre-échange multilatéraux et bilatéraux, ont impliqué une intégration du pays dans le marché mondial, plus par les importations que l'export. En effet, les achats des biens intermédiaires représentent plus de la moitié du total des importations. Cette évolution suscite une lecture renouvelée du déficit commercial. Jusqu'au diagnostic du CNCE établi en 2011, le curseur a été mis sur la question de l'augmentation des exportations à travers le développement de l'offre exportable. Cette appréciation reste, sans nul doute, valable mais elle n'est plus suffisante pour éviter une analyse erronée du déficit commercial. Selon le CNCE, une approche séquentielle s'impose. La première phase a concerné un diagnostic du commerce extérieur sur une longue période d'observation 2001-2011. Le constat de la dépendance du système productif à l'égard d'intrants importés, compressibles et incompressibles, productifs ou non productifs, a soulevé au moins deux questions. Comment promouvoir une diversification productive du tissu local afin de favoriser son intégration et partant une augmentation de la valeur ajoutée locale? Les différents plans sectoriels sont-ils en mesure d'apporter une réponse à cette question clé? Quatre conclusions majeures se déclinent.

Les stratégies sectorielles contribueront certainement à contenir le déficit commercial mais ne pourront pas le réduire à elles seules. Le second constat révèle que les politiques de relance économique par la demande finale coûtent cher à l'économie marocaine et si elles sont reconduites, elles risquent d'aboutir

(Suite en page XVIII)

Concentration

Le commerce extérieur reste concentré sur un nombre limité de pays malgré la pléthore des destinations des exportations marocaines. Ainsi 91 pays n'absorbent que moins de 1% de nos ventes alors que quatre marchés concentrent 50% de nos expéditions: Espagne, France, Brésil et l'Italie. C'est la moyenne sur la période 2009-2015.

A l'import, la structure géographique traduit une forte persistance de la concentration des achats sur un nombre limité de pays. Ainsi, en 2014, les importations marocaines ont été réalisées à partir de 187 pays dont 10 sont à l'origine de près de 70% de nos approvisionnements et 104 fournissent seulement 0,4% de la valeur globale des importations.

Seule, l'Europe maintient sa position dominante, en tant que principal fournisseur du Maroc, avec une part de 61,3% dans le total des importations, contre une part moyenne de 58,8% au cours de la période 2009-2013..❑

A l’occasion de la Fête du Trône, marquant le dix-septième anniversaire de l’intronisation

de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, **que Dieu Le Glorifie**,

le Directeur Général et l'ensemble des collaborateurs du Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion

ont l'insigne honneur de présenter

à **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, **Amir Al Mouminine**,

leurs vœux les meilleurs, ainsi qu’à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,

à son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid

et aux membres de la Famille Royale.

Pour le Maroc Avenir

Accords de libre-échange

2/3 du commerce hors régime préférentiel

(Suite de la page XVI)

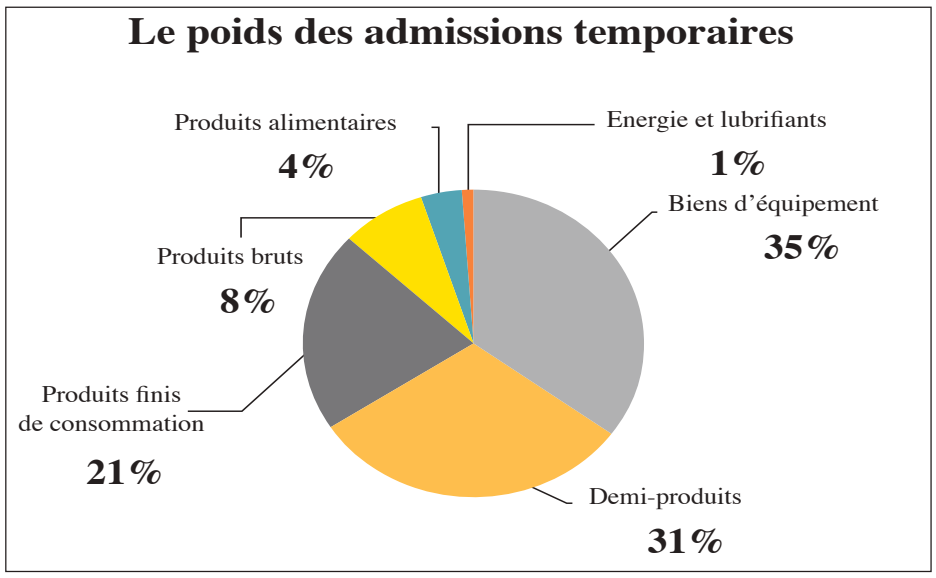

à une situation insoutenable du déficit commercial. En troisième lieu, la stratégie énergétique est une chance que le Maroc doit saisir et renforcer en évitant notamment de substituer les importations des produits pétroliers par des «intrants photovoltaïques» importés. Enfin l'amélioration de la compétitivité de l'offre marocaine est une voie incontournable à la réduction du déficit commercial à des niveaux soutenables et pourquoi pas à son élimination. Les politiques publiques visant cet objectif doivent être mixées nécessairement à des politiques d'encouragement de l'intégration du tissu économique. Elles doivent gérer également les effets des politiques de relance par la demande qui ont un effet important sur les importations. ❑

A.G

184 milliards de DH de déficit en 2016

L'année 2016 a été marquée par une aggravation du déficit commercial de plus de 30 milliards de DH, en hausse de 19% pour s'établir à 184 milliards de DH. Il résulte d'une hausse plus forte des achats par rapport aux exportations. Ces dernières n'ayant progressé que de 2% face à un accroissement de 9% des importations.

Par groupements d'importation, les achats alimentaires ont explosé de 25%, ceux des biens d'équipement de 27% ou 25 milliards de DH. Les composants automobiles, le câblage et l'électronique en constituent l'essentiel. En 2016, le groupe de produits «parties et pièces détachées pour véhicules industriels» est le 1er produit importé avec une part de 11% du total des importations en admission temporaire, soit 9,6 milliards de DH. Il est suivi de «Fils, câbles et autres conducteurs (7,6 milliards de DH et les appareils pour connexion des circuits: 5,1 milliards de DH.

A l'opposé, les exportations ont été freinées par la baisse, en valeur, des ventes des phosphates et dérivés (10,8%). Toutefois, les expéditions du secteur automobile et aéronautique ont enregistré une progression respective de 10 et de 12,5%.❑

Maroc-Cédéao

Les barrières non tarifaires freinent les échanges

■ Moins de 10 milliards de DH d'exportations marocaines

■ Les succès des banques et assurances à dupliquer

- L'Economiste: Quelles sont les difficultés que rencontrent les opérateurs économiques marocains en voulant approcher les pays de la Cédéao?

- Hakim Marrakchi: Le Maroc est le deuxième pourvoyeur d'IDE en Afrique occidentale. Il présente quelques avantages comparatifs importants, sur le plan cultuel en particulier, mais aussi grâce à son expérience en termes de développement agricole et à sa capacité à répondre au défi de la sécurité alimentaire. De même, la réussite des banques et assurances marocaines en Afrique démontre leur parfaite compréhension des problématiques économiques africaines.

Toutefois, les échanges commerciaux avec la Cédéao sont extrêmement modestes et représentent moins de 5% de notre commerce extérieur. Ainsi, nos exportations vers ces pays n'atteignent pas 10 milliards de DH et nos importations sont encore plus faibles.

Cela s'explique par les barrières tarifaires et non tarifaires qui grèvent ces échanges. Le Maroc bénéficie d'une bonne image sur le plan économique, mais il subit une intense concurrence d'autres lobbies parfaitement implantés de longue date dans la région. Je pense aux anciennes puissances coloniales et à la communauté libanaise établie en Afrique subsaharienne.

- Qu'est-ce que vous attendez de l'adhésion du Maroc?

- L'adhésion du Maroc à la Cédéao permettrait de résorber notre déficit compétitif, qui résulte de l'absence d'accord de libre-échange avec ces pays. Au-delà, il permettra à nos entreprises de se mouvoir dans un nouvel espace naturel: notre profondeur économique, qui est actuellement notre espace national, s'élargirait à une zone de 400 millions d'habitants.

Cela nécessitera une intégration dans les deux sens et l'ouverture du Maroc, de ses marchés et de ses espaces aux pays de la Cédéao: nous devrons adapter nos règlementations, nos normes et nos lois.

- Dans quels secteurs le Maroc peut-il se positionner?

- Le Maroc est la première destination de tourisme en Afrique. Mais pour l'essentiel, l'industrie en Afrique est à la veille d'une révolution parce que le handicap de la distribution électrique est en passe d'être levé grâce au photovoltaïque. L'adhésion du Maroc à la Cédéao révolutionnera la compétitivité économique de toute la zone, y compris celle du Maroc, qui gagnerait à cette intégration autant que ses partenaires africains.

Hakim Marrakchi, président de la Commission CGEM International (Ph. L'Economiste)

- Comment se présente l'environnement des affaires dans les pays de la Cédéao, notamment les délais de paiement, la justice, la fiscalité?

- Nous n'avons de leçons à donner à personne. L'expérience réussie de nos banques, de nos assurances, des entreprises de BTP et de promotion immobilière démontre l'aptitude de nos entreprises à se mouvoir dans ces marches.❑

Propos recueillis par
Hassan EL ARIF

À l'occasion du dix-huitième anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu le glorifie,

le Directeur Général par intérim et l'ensemble des collaborateurs de la **Société Nationale des Transports et de la Logistique** ont l'immense honneur de présenter leurs vœux les plus déférents à notre Auguste Souverain, à son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, à son Altesse Royale la Princesse Lalla Khadija, à son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid ainsi qu'à toute la Famille Royale.

Ils saisissent cette heureuse occasion pour exprimer leur attachement indéfectible au glorieux Trône Alaouite et leur mobilisation derrière Sa Majesté pour la réussite de la politique économique et sociale du Royaume.

L'industrie séduit de nouveau

■ Depuis 2014, l'Etat a débloqué 17 milliards de DH

■ Sur un demi-million d'emplois projetés, 425.000 déjà engagés

■ La Banque mondiale parle plutôt d'une reconfiguration industrielle

Dans son sillage, le constructeur automobile, qui vient de construire sa 1.000.000e voiture à Tanger, a attiré plusieurs équipementiers. Ce qui devrait augmenter le taux d'intégration actuellement inférieur à 30% (Ph. Bziouat)

LE Maroc est-il en train de gagner son pari industriel? Depuis le lancement du plan d'accélération industrielle, plusieurs grands internationaux, tels que Eaton, Aerolia, Alcoa, Shandong, PSA Peugeot-Citroën, Bombardier, Boeing, etc., se sont implantés au Maroc. D'autres sont annoncés. Sur les 500.000 emplois prévus dans le cadre de la stratégie, 425.000 ont déjà été «engagés». Ils correspondent à l'ensemble des projets dont les conventions ont été signées avec le gouvernement et qui devrait voir le jour d'ici trois ans, comme pour l'usine Peugeot-Citroën, dont le chantier a été lancé le jeudi 15 juin dernier. Lancée en 2014, la nouvelle stratégie industrielle, qui a déjà généré 125.000 emplois directs effectifs, marque-t-elle un tournant pour le Royaume? Depuis quelques années, le Maroc a décliné une politique volontariste, enrichie régulièrement de nouvelles incitations. Le plan d'accélération industrielle induit un contenu plus attractif: la mise en place d'un fonds de financement doté de l'équivalent de 2% du PIB, soit 21 milliards de DH sur la période 2014-2020. 17 milliards de DH ont déjà été attribués. L'autre composante intéressante se décline à travers la mobilisation d'un foncier locatif. Il faut également signaler les mesures fiscales fraîchement intégrées à la loi de finances. La première concerne l'exonération de l'IS pendant 5 ans des investissements industriels. La seconde porte sur la mise en place du statut d'exportateur indirect. Des dispositions qui viennent conforter la nouvelle feuille de route de l'industrie, basée notamment sur le principe des écosystèmes et des partenariats entre les grandes entreprises et les PME.

«L'impulsion donnée par cette politique industrielle commence à porter ses fruits dans certaines filières, en particulier l'automobile et l'aéronautique»[1]. Ainsi, l'ouverture de l'usine Renault à Tanger et dans trois ans celle de Peugeot-Citroën dans la région de Kenitra permettra au Maroc d'avoir une capacité de production de 1 million de véhicules par an. Ce qui placera le Royaume dans le top 10 des constructeurs de voitures. Depuis 2014, l'automobile est devenue le premier sec-

(Suite en page XXII)

➡➡➡

L'équation de la productivité

LES prochains investissements en capital physique sont évidemment importants pour gagner en productivité, mais restent insuffisants. La Banque mondiale exhorte le Maroc à déployer des efforts pour accumuler davantage de capital immatériel en termes de capital humain, institutionnel et social. Pour le Maroc, augmenter la productivité totale des facteurs (PTF) à moyen terme et développer le capital immatériel sont les deux faces d'une même pièce de monnaie. Les deux composantes constituent les variables clés qui définiront la trajectoire de croissance ainsi que l'évolution du bien-être des citoyens à l'horizon 2040.

L'innovation, la mise à niveau technologique et la réaffectation des facteurs de production sont directement impactées par les stratégies destinées à accroître le capital immatériel, la qualité des institutions et le capital social.

Pour se hisser au même niveau de productivité que les pays d'Europe du Sud, le Maroc devrait prioritairement investir dans le capital immatériel et modifier sa stratégie de développement basée essentiellement sur les politiques sectorielles.❑

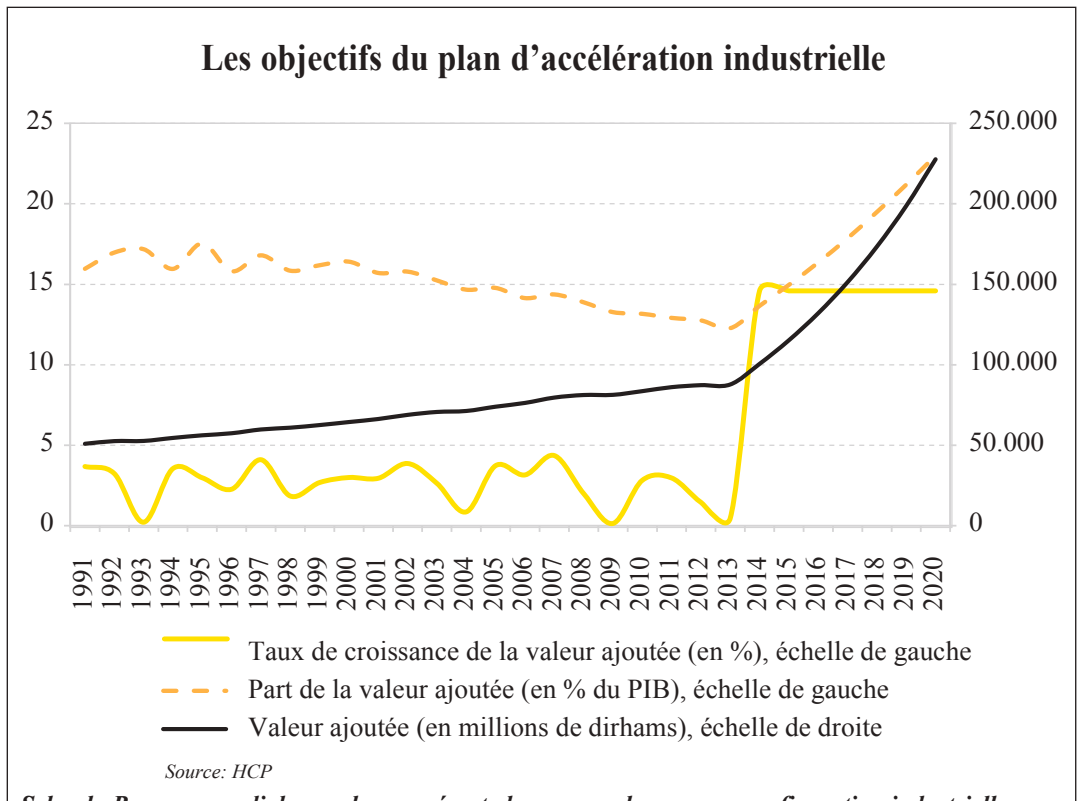

Source: HCP

Selon la Banque mondiale, ce plan représente beaucoup plus une «reconfiguration industrielle» qu'une «ré-industrialisation»

À L'occasion du 18ème anniversaire de l'Intronisation de Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Le Président du Directoire du Groupe Crédit Agricole du Maroc et l'ensemble de ses collaborateurs ont l'éminent honneur de présenter leurs voeux les plus déférents,

à Sa Majesté le Roi Mohammed VI,

à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay el Hassan,

à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid,

et à tous les membres de la Famille Royale.

Nous saisissons cette heureuse occasion pour renouveler à Sa Majesté notre attachement indéfectible au Trône Alaouite et affirmer notre engagement à accompagner, sous les Hautes Directives de notre Souverain, l'important processus de développement économique et social que connaît notre Royaume.

Groupe Credit Agricole du Maroc

UN ENGAGEMENT DURABLE

L'industrie séduit de nouveau

(Suite de la page XX)

teur exportateur, sauf que le taux d'intégration reste encore faible et ne dépasse pas 30%.

L'industrie aéronautique est un autre secteur dans lequel le Maroc se défend bien. L'installation directe de grands groupes tels que Bombardier, Safran et Boeing conforte sa position puisque les retombées sont substantielles: 11.000 emplois contre 85.000 dans la filière automobile.

37.000 emplois, principalement dans le textile et l'habillement. De nombreux industriels ayant préféré se convertir dans l'importation. Sur la période 2009-2014, ce sont plus de 130.000 emplois qui ont été détruis.

Les avancées de certaines branches «masquent une situation moins satisfaisante lorsqu'on considère l'industrie dans son ensemble». Le gouvernement annonce régulièrement la création de

Le groupe Peugeot-Citroën, qui vient de lancer les travaux de construction de son usine à Kenitra, s'est engagé à atteindre à terme un taux d'intégration de 85% *(Ph. Bziouat)*

Répartition des investissements par secteur

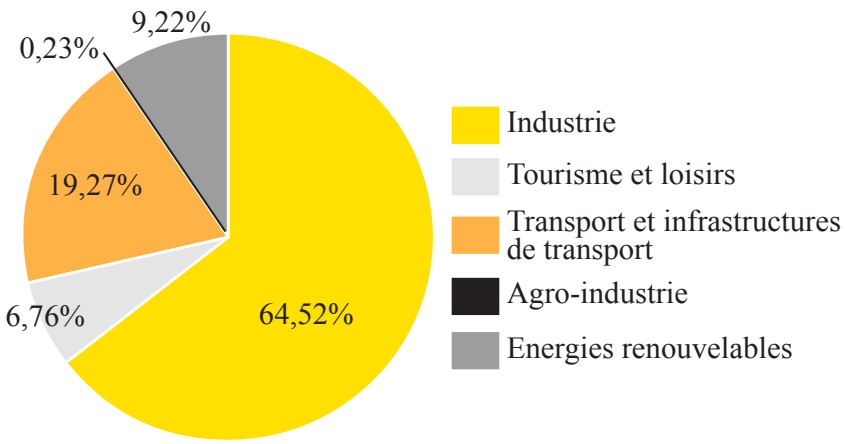

Source: Ministère de l'Industrie et du Commerce

Sur un portefeuille de projets de 61 milliards de DH validés par la Commission ad hoc, les deux tiers sont dédiés à l'industrie

Malgré la dynamique imprimée à l'industrie depuis quelques années, elle contribue encore faiblement à la création d'emplois. La Banque mondiale indique qu'en 2014 le secteur industriel a détruit nouveaux postes dans l'industrie, principalement dans les nouveaux métiers du Maroc, mais «il s'en détruit en moyenne davantage dans des filières traditionnelles à forte intensité de main-d'œuvre. L'impact de ces pertes d'emplois est d'autant plus important que les ouvriers sont peu qualifiés et ne peuvent être recrutés dans les nouvelles filières industrielles, trop exigeantes en termes de qualifications. Mais pour le moment, au niveau macroéconomique, les experts de la Banque mondiale parlent plutôt d'une «reconfiguration industrielle» qu'une réelle «réindustrialisation». Le plan d'accélération industrielle est censé redonner goût aux investisseurs marocains pour l'industrie qu'ils avaient désertée. La majorité préférant certains secteurs tels que l'immobilier ou les secteurs qui bénéficient d'une protection de l'Etat contre la concurrence internationale (commerce, services…). ❑

Hassan EL ARIF

(1) «Mémorandum économique pays 2017: le Maroc à l'horizon 2040: capital immatériel et les voies de l'émergence économique» de la Banque mondiale.

Les freins à lever

LE Maroc consacre chaque année en moyenne 30% de son PIB à l'investissement. De plus, il se crée 30.000 à 40.000 nouvelles entreprises par an. Mais peu d'entre elles exercent dans l'industrie, y compris l'automobile et l'aéronautique, où le capital marocain est très peu présent. L'essentiel de la croissance des secteurs les plus dynamiques est porté par des acteurs étrangers. Ainsi, à peine 10% des fournisseurs de 1er rang, livrant quotidiennement Renault Maroc sont à capital majoritaire marocain. Il s'agit essentiellement de sociétés opérant dans le transport de personnel, la maintenance et d'achats à faible valeur ajoutée tels que les huiles et autres consommables. Le plan d'accélération industrielle a justement pour objectif de permettre à ces fournisseurs locaux de se hisser au rang 2 et de renforcer leurs compétences. L'autre indicateur qui renseigne sur le peu d'engagement des investisseurs nationaux dans l'industrie se décline à travers le faible nombre de joint-ventures, impliquant des acteurs locaux et de grands groupes étrangers. En raison des nombreux avantages de cette forme de partenariat, notamment le transfert de technologie, une ouverture à l'international, le plan d'accélération industrielle ambitionne de promouvoir ce type de partenariat grâce à des incitations. L'une des toutes premières alliances de ce type dans l'industrie automobile concerne Induver et Asahi, géant japonais spécialisé dans le vitrage. Une usine devrait naître de ce mariage à Kenitra d'ici 2019 pour un investissement de 1,8 milliard de DH. L'un des principaux obstacles à ce type de projet concerne la sous-capitalisation des entreprises nationales et l'absence d'une vision stratégique orientée industrie.

Jusque-là, l'essentiel de la croissance industrielle est porté par des acteurs étrangers

En plus de la faible rentabilité de l'industrie, les investisseurs sont dissuadés par la montée des coûts de production tels que les salaires, services, foncier, sans oublier les mouvements de grève, les occupations des lieux de travail… D'où une forte érosion des marges dans l'industrie alors que celles générées par les secteurs protégés explosent dans un contexte de forte demande et de facilitation de l'accès au crédit. Certains secteurs profitent même d'une subvention de l'Etat. Ainsi, l'immobilier bénéficie annuellement d'environ 1% du PIB en exonérations fiscales. Ce qui a attiré de nombreux investisseurs au détriment de l'industrie. Ces distorsions de marges se traduisent par le faible prix de la valeur ajoutée enregistré dans certains secteurs, comme le textile et l'habillement, par exemple. Entre 1998 et 2012, il est resté inchangé. En revanche, celui du BTP a augmenté de 50% contre 60% pour l'hôtellerie et la restauration.

C'est dans ce contexte que les opérateurs nationaux se sont retirés des secteurs exposés à la concurrence pour se diriger vers l'économie protégée. D'où l'accélération de la désindustrialisation. Le challenge maintenant est d'améliorer l'attractivité de l'industrie auprès des investisseurs locaux.

La fin de l'état d'exception fiscal réservé à l'immobilier en 2020 et l'entrée en service de certains projets du plan d'accélération industrielle augurent-elles d'un regain d'intérêt pour le secteur? ❑

H. E.

À l'occasion du 18ème anniversaire de la Fête du Trône

Le Directeur Général du Groupe Barid Al-Maghrib

et l'ensemble de la famille postière ont l'insigne honneur de présenter leurs vœux les plus déférents à

NOTRE AUGUSTE SOUVERAIN,

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE,

et renouvellent leur indéfectible attachement au Glorieux Trône Alaouite.

Puisse Dieu accorder longue vie à Sa Majesté le Roi et le combler en la personne de Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,

de Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid

ainsi que de tous les membres de l'Illustre Famille Royale.

بريد المغرب
POSTE MAROC

Ces entreprises qui osent l'Afrique

■ **Une nouvelle approche de co-construction de projets viables et de croissance partagée**

■ **Le Made in Maroc très coté en Afrique francophone**

■ **Une vision en rupture avec les équations classiques de coopération**

BTP, banques, assurances, télécoms, mines, énergie, industrie pharmaceutique, immobilier, études, stratégies, consulting, ingénierie... D'année en année, le Maroc élargit les périmètres de ses secteurs d'activité à l'échelle continentale. Non seulement le déploiement des entreprises marocaines s'intensifie sur le continent, mais il donne plus de sens à la coopération et apporte de nouveaux relais de croissance ici et ailleurs en Afrique, le 2e pôle de croissance mondiale après l'Asie. Pendant longtemps exportateur de biens et services, le secteur privé marocain est désormais un investisseur à part entière et créateur de valeur ajoutée et de richesses dans les différents marchés subsahariens. Après les zones de confort, l'entreprise marocaine fait valoir sa compétitivité dans des marchés anglophones assez exigeants tout en intégrant bien la composante risque.

Le projet de protection et de valorisation de la Baie Cocody à Abidjan constitue un bel exemple de coopération entre le Maroc et les pays africains. La réalisation de ce projet de grande envergure pour un investissement global d'environ 5 milliards de DH est confiée à des groupements constitués d'entreprises marocaines et ivoiriennes (Source: Archives)

LES multiples visites royales à l'échelle du continent ont non seulement permis de baliser le terrain aux hommes d'affaires et patrons de groupes marocains, mais elles ont aussi donné une forte impulsion aux investissements (IDE) et échanges import-export. «La vision royale pour l'Afrique constitue une rupture décisive avec les équations classiques de coopération. Elle inaugure un partenariat axé sur un co-développement, dont la valeur ajoutée est basée sur le respect et la création de richesses communes», soutient Youssef Amrani, chargé de mission au cabinet royal.

Véritable chef de file de l'offensive africaine des entreprises marocaines, le groupe OCP compte ouvrir 15 filiales sur le continent à partir de cette année. Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun, Kenya, Ghana, Nigeria, Zambie, Bénin, République démocratique du Congo, Angola, Tanzanie, Zimbabwe, Mozambique, Ethiopie et Rwanda... Le bras armé des investissements marocains multiplie les projets d'envergure. Ces quinze filiales ambitionnent de s'engager auprès de chaque pays, tout en prenant en compte la diversité géographique et la maturité de leur marché. Elles auront pour activité principale la commercialisation d'engrais, d'intrants et de produits agricoles adaptés à la nature du sol. Pour chacune de ces filiales, le géant du phosphate prévoit un capital de 1 million de DH. Ces entreprises seront majoritairement détenues par OCP Africa, la filiale du groupe qui gère la transformation agricole à l'échelle continentale. Acteur marocain et africain incontournable sur le marché des engrais, le groupe a annoncé le 25 février 2016 le lancement de sa filiale OCP Africa, dédiée au développement des activités du groupe en Afrique. OCP Africa compte contribuer à relever le défi d'une agriculture structurée, performante et durable sur le continent en offrant aux producteurs agricoles les moyens nécessaires pour réussir, grâce à des produits adaptés et abordables, des services, de l'accompagnement, des solutions logistiques et financières. OCP Africa travaille sur l'ensemble de la chaîne de valeur agricole en vue de relever les défis et libérer la demande en engrais phosphatés sur le continent. Une approche globale doublée d'une approche par filière. La vocation d'OCP Africa n'est pas de distribuer des engrais uniquement mais de proposer des solutions complètes aux agriculteurs, notamment par le biais de la formation et du financement. Cet engagement à long terme s'appuie sur un écosystème de partenaires riches et multiples, locaux, panafricains, voire internationaux, qui partagent la vision d'OCP Africa en matière de développement agricole en Afrique.

Autre groupe de référence marocain fortement présent à l'échelle continentale: Managem. Ce groupe, leader du secteur minier au Maroc, nourrit de grandes ambitions. Il développe depuis des années plusieurs projets miniers au Soudan, au Gabon, en République démocratique du Congo (RDC), en Ethiopie... D'autres programmes d'exploration aurifère ont également été lancés au Burkina Faso.

Le continent représente un axe stratégique de développement pour le groupe. Au Gabon, Managem exploite une mine d'or d'un potentiel de 1,2 tonne. Il s'apprête à lancer des prospections toujours dans l'or. Le groupe est très actif en République démocratique du Congo dans la région du Katanga où il dispose de concessions dans le cuivre et le cobalt. Managem est aussi présent au Mali, en Guinée, au Burkina Faso, en Ethiopie et au Soudan où il détient des permis d'exploration. En Guinée Conakry, le groupe vient de finaliser une importante convention minière avec le gouvernement guinéen et des partenaires privés, relative au projet aurifère Tri-K (en Haute Guinée). L'investissement porte sur 100 millions de dollars pour la réalisation de la mine, pour une production annuelle de 100.000 onces d'or.

Pour le management, «le continent africain est stratégique car c'est le principal réservoir des gisements miniers, exploitables en plus à des coûts de revient très compétitifs».

La dynamique des groupes marocains est plus perceptible via les réseaux d'agences bancaires. Les banques sont d'ailleurs les baliseurs de la vision du Maroc à l'échelle du continent. Dans ce domaine en particulier, le rôle des «champions nationaux» a été décisif pour baliser le terrain aux autres opérateurs. Les résultats semblent suivre. Pour preuve: Attijariwafa bank, BMCE Bank of Africa et le Groupe Banque Populaire opèrent en moyenne sur un réseau d'une vingtaine d'implantations sur les 54 marchés africains. Chez AWB, cette présence est

(Suite en page XXVI)

Egal à égal, co-développement, partage de croissance...

NOUVEAU paradigme dans les relations maroco-africaines. Co-développement, co-construction, partage... «Les entreprises marocaines sont perçues en Afrique comme des partenaires à part entière». Un constat de cabinets d'études confirmé par Youssef Amrani, chargé de mission au cabinet royal. Amrani insiste sur l'approche d'égal à égal, privilégiée par les opérateurs marocains. C'est ce qui permet d'ailleurs aux deux partenaires de s'inscrire dans «une démarche de co-construction de la croissance, de la valeur ajoutée et dans certains cas de l'innovation». Cette démarche permet également de réduire la distance culturelle, facilitant le dialogue, la négociation et surtout le lancement de projets viables. Les entreprises marocaines ont l'avantage d'un capital-image positif dans les différents pays africains. Plus encore, le Made in Morocco jouit d'une bonne perception dans les pays africains. Le taux atteint 76% dans la zone francophone.❑

#BELKHEF

CET ÉTÉ, PROFITEZ DE VOS VACANCES ET PAYEZ DANS 3 MOIS !

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

POUR UN MONTANT DE
— 30 000* DHS —

PAYEZ MENSUELLEMENT
— 467 DHS —

DIFFÉRÉ GRATUIT DE 3 MOIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 088 121 400 Dhs.
N° RC : 28717. Établissement agréé en qualité de banque par Bank Al-Maghrib en vertu de l'arrêté n° 2348-94 du 14 Rabii I 1415 (23 Août 1994) relatif aux établissements de crédit.
Siège social : 48-58, boulevard Mohammed V - 20 000 - Casablanca.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager !

*Offre de prêt valable pour les clients particuliers résidant au Maroc sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier par le Crédit du Maroc, valable pour les crédits débloqués avec les conditions de la campagne du 3 Juillet au 30 Septembre 2017. Pour 30 000 Dhs, payez 467 Dhs TTC sur 84 mois, (taux effectif global fixe de 8,10% HT, frais de dossier : 880 Dhs TTC, assurance : 778,46 Dhs TTC). Le coût global du crédit s'élève à 10 777,83 Dhs TTC.

05 22 477 477
www.cdm.co.ma
Siège social : 48-58, boulevard Mohammed V - Casablanca.

مصرف المغرب
CRÉDIT DU MAROC
Toute une banque pour vous

Facebook.com/creditdumaroc
Youtube.com/creditdumaroc

Ces entreprises qui osent l'Afrique

(Suite de la page XXIV)

déployée sur une quinzaine de pays. 10 ans après sa première implantation en greenfield au Sénégal, le groupe bancaire a réalisé près de 30% de son Produit net bancaire (PNB) essentiellement sur les marchés de banque de détail du continent. Ce qui correspond à une valeur de 2,8 milliards de DH, à fin juin 2016. En effet, les filiales subsahariennes du groupe Attijariwafa bank ont réalisé un résultat net de plus de 550 millions de DH, soit plus de 22% des réalisations du groupe.

Le «top of mind»

BMCE Bank of Africa opère sur 20 implantations qui couvrent 4 des 5 principales zones économiques du continent. Le groupe compte créer de nouvelles filiales dans une dizaine de pays d'ici 2020. A fin 2016, l'Afrique pesait 31% du Résultat net part du groupe. Cette contribution augmente régulièrement depuis 2011, à raison de 18% par an. Le cabinet Bear-Point classe ces deux banques dans le «top of mind» des entreprises marocaines modèles en termes de développement en Afrique. Pour sa part, le Groupe Banque Centrale Populaire (GBCP) a développé un modèle de la finance inclusive à travers sa branche micro-finance. Les activités du groupe sur ce segment sont portées par Atlantic Microfinance for Africa. A fin juin 2016, ABI a porté à 13% sa contribution au PNB du groupe, contre 12% un an auparavant.

Sur un tout autre registre, Maroc Telecom est en train d'assurer une offensive à travers des filiales à fort potentiel de développement. Depuis 2001, IAM s'est implanté en Mauritanie en prenant le contrôle de Mauritel. Aujourd'hui, le périmètre de consolidation du groupe intègre de nouvelles filiales en Côte d'Ivoire, au Bénin, au Togo, au Niger, en Centrafrique... Les implantations internationales de l'opérateur son opérationnelles auprès d'une dizaine de pays (Onatel au Burkina Faso et Sotelma au Mali). A fin septembre 2016, les activités du groupe à l'international ont enregistré un chiffre d'affaires de 11,4 milliards de DH, en hausse de 12,4%. Cette performance s'explique par l'effet combiné de «la forte croissance des revenus des nouvelles filiales (17% à base comparable) en Côte d'Ivoire et au Niger ainsi que de la croissance solide des revenus des filiales historiques (5% à base comparable). Sur le plan opérationnel, le groupe opère sur le mobile dans l'ensemble des marchés subsahariens où il est présent, ainsi que sur le fixe dans quatre d'entre eux (Mauritanie, Burkina Faso, Gabon, Mali). De l'avis d'observateurs, Maroc Telecom a participé au bond technologique de certains Etats: «Au Gabon, les consommateurs ont pu basculer directement de la téléphonie mobile classique à la 4G, grâce à l'implication de l'opérateur marocain».

Autre secteur d'activité de référence, l'immobilier. Les opérateurs marocains se bousculent dans les principaux marchés porteurs pour dupliquer des concepts originaux de logements haut standing, résidentiels, économiques et sociaux. La plupart des promoteurs et aménageurs-développeurs s'y sont déjà positionnés depuis plusieurs années. Addoha, Alliances, Palmeraie Développement, Ynna Holding, Peacok Investment (Holmarcom)... multiplient les projets. En Côte d'Ivoire, Addoha a lancé en 2014 la construction de 8.000 logements économiques ainsi qu'une école sur une superficie globale de 29 hectares, pour un investissement global de 2,2 milliards de DH. Alliances a également investi, sur ce même marché, presque le même montant, pour la réalisation du projet immobilier «Résidences Akwaba», d'un coût global de près de 2 milliards de DH. Les deux opérateurs sont aussi présents au Sénégal pour d'importants projets immobiliers et d'aménagement urbain. Récemment, le groupe Palmeraie Développement a lancé un projet résidentiel de 5.000 logements économiques à Kigali, au Rwanda, en partenariat avec la Banque rwandaise de développement (BRD) et BMCE Bank of Africa. Coût global du projet: 1,5 milliard de DH. Il sera développé sur un site de 20 hectares.

Les cimentiers emboîtent le pas aux promoteurs immobiliers. D'importants investissements sont engagés par Cimaf (Ciments d'Afrique). Cameroun, Burkina Faso, Tchad... Anas Sefrioui multiplie les implantations et brigue de devenir leader panafricain du secteur du ciment et le premier opérateur en Afrique de l'Ouest.❑

A. R.

Présence des principales entreprises marocaines en Afrique subsaharienne

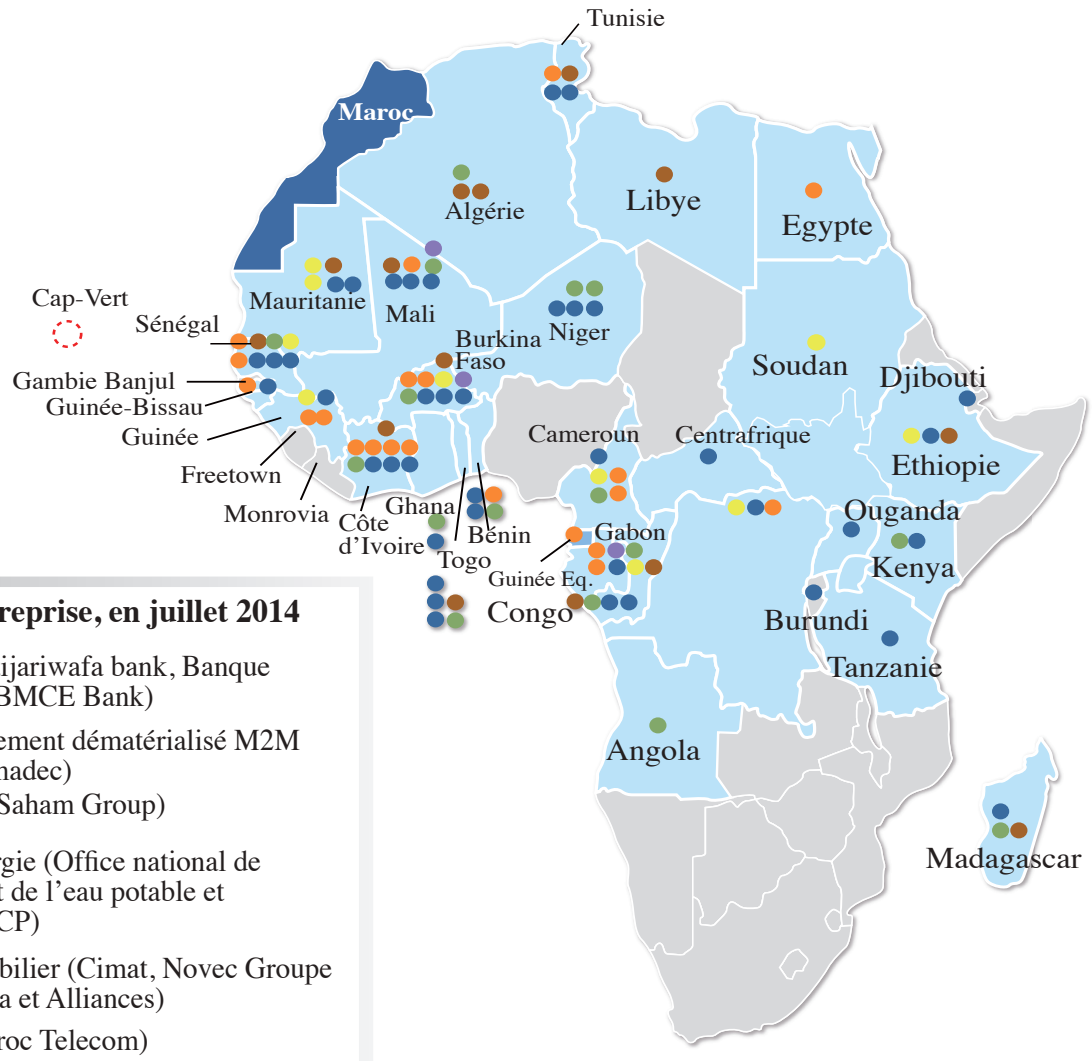

Par type d'entreprise, en juillet 2014

- Banques (Attijariwafa bank, Banque Populaire et BMCE Bank)
- Services (paiement dématérialisé M2M Group et Gemadec)
- Assurances (Saham Group)
- Mines et énergie (Office national de l'électricité et de l'eau potable et Managem, OCP)
- BTP et immobilier (Cimat, Novec Groupe Addoha, Ynna et Alliances)
- Télécom (Maroc Telecom)

Source: Institut Amadeus *Infographie S. Fakhreddine*

Entamée au début des années 2000, l'expansion des entreprises marocaines sur le continent s'accélère. Voici la cartographie de la présence des plus grands groupes marocains en Afrique

CDG: De la conception à l'aménagement...

LA Caisse de dépôt et de gestion incarne une nouvelle dimension de la coopération Sud-Sud. Selon Mohamed Zaghnoun, DG de la CDG, «nous accompagnons un certain nombre de pays dans la mise en place de caisses de dépôt. C'est le cas notamment de la Mauritanie, Gabon, Sénégal, Côte d'Ivoire... Cela renforce les liens d'amitié avec ces pays-là ». La CDG a également été sollicitée pour le projet de reconversion de l'aéroport de Dakar. Les autorités sénégalaises ont demandé l'accompagnement du groupe marocain pour faire un pôle urbain intégré à la place de l'ancien aéroport. C'est une manière de capitaliser sur l'expérience et les acquis de la CDG au niveau de l'aéroport Casa Anfa (CFC-AUDA). La Caisse marocaine a réalisé des études de faisabilité, des études de marché, des conceptions architecturales, des études juridiques... «Nous avons livré une maquette... Nous menons une réflexion sur les modalités d'accompagnement de la phase aménagement», confie Zaghnoun.❑

A L'OCCASION DU 18ÈME ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION
DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE LIBYA OIL MAROC

ONT L'INSIGNE HONNEUR DE PRÉSENTER À

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

QUE DIEU L'ASSISTE

LEURS VOEUX DE BONHEUR ET DE SANTÉ, AINSI QU'À

SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HÉRITIER MOULAY AL HASSAN ET À
SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID ET À TOUTE LA FAMILLE ROYALE.

ILS RENOUVELLENT AU SOUVERAIN L'EXPRESSION DE LEUR FIDÉLITÉ ET DE LEUR ATTACHEMENT AU GLORIEUX TRÔNE ALAOUITE.

OILIBYA.COM

Assurance

Le mano à mano maroco-sud-africain

■ Wafa Assurance et Saham renforcent leurs positions

■ Les changements réglementaires dans la zone CIMA vont ouvrir des opportunités

Wafa Assurance et Saham Assurance figurent en tête de peloton du secteur des assurances africaines

A l'image des banques, les compagnies d'assurance marocaines ont déplacé la compétition sur les marchés subsahariens. Wafa Assurance, Saham Assurance et Atlanta sont en concurrence directe en Côte d'Ivoire. Atlanta y a décroché l'agrément dans le segment non-vie en octobre 2016 et Wafa Assurance y a démarré ses activités un mois après. Saham opère sur ce marché depuis 2010 après le rachat du groupe Colina.

Derrière les compagnies sud-africaines qui figurent en tête de peloton du secteur, les marocaines arrivent en bonne position. Hors Afrique du Sud, Wafa Assurance revendique la première position continentale. Saham Assurance qui est implantée dans une vingtaine de pays y compris le Maroc a émis plus d'1 milliard de dollars (environ 10 milliards de DH) de primes en 2016. L'assureur est l'un des acteurs les plus dynamiques sur le continent. Le ralentissement de la croissance africaine sur fond de baisse des prix des matières premières et les problèmes budgétaires et sécuritaires dans plusieurs pays n'entament pas l'appétit des assureurs. L'erreur serait de mettre tous les pays dans le même panier. Bien que la vue d'ensemble soit moins flatteuse que par le passé, les réalités sont différentes d'un pays à l'autre. Même ceux qui connaissent des difficultés actuellement n'en reste pas moins prometteurs en raison du rattrapage économique. Les besoins gigantesques en infrastructure et l'émergence des classes moyennes constituent une véritable aubaine pour les assureurs. Au-delà des acteurs panafricains, les majors mondiaux s'immiscent de plus en plus dans la course aux positions en Afrique. Celle-ci ne représente que 1,5% des primes mondiales alors qu'elle abrite 13% de la population. Le retour du Maroc dans l'Union africaine et l'obtention du passeport Cedeao seront un atout de plus pour les opérateurs marocains pour accélérer leur expansion sur le continent. Surtout qu'à l'avenir l'on devrait assister à une consolidation dans le secteur des assurances avec le durcissement de la réglementation. Le capital minimum pour exercer dans un des quatorze pays de la Conférence interafricaine des marchés d'assurance (CIMA) passera de 1 milliard de FCFA à 5 milliards (environ 84 millions de DH) en 2021. Les acteurs actuels ont cinq ans pour se conformer aux nouvelles exigences avec une phase intermédiaire à 3 milliards de FCFA en 2019. Cette règle pourrait engendrer une sélection naturelle sur le marché et ne laisser que les opérateurs disposant d'une assise financière solide. «Au-delà de la capacité à doter les compagnies d'assurance de la zone CIMA des fonds propres requis, l'enjeu premier est celui du développement de l'activité afin de rentabiliser ces fonds propres», analyse Ali Harraj, président de Wafa Assurance.

Aujourd'hui, le digital représente une réelle opportunité pour accélérer la pénétration de l'assurance. L'Afrique est parmi les zones les plus en pointe dans le domaine. Dans les pays faiblement équipés, où le réseau de distribution est peu développé, le digital peut venir en soutien pour toucher une plus large partie de la population avec une tarification acceptable.❑

F. Fa

La toile d'araignée africaine de Saham Finances

■ Le groupe détient un portefeuille de 30 compagnies d'assurances et de réassurance

■ Plus de 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires en 2016

- L'Economiste: Votre appétit pour les marchés subsahariens est-il toujours intact?

- Nadia Fettah: Saham Finances est l'un des plus importants groupes d'assurances panafricains avec plus d'1 milliard de dollars de chiffre d'affaires en 2016. Nous sommes présents dans 22 pays à travers plus de 30 compagnies d'assurances et de réassurance.

Entre 2015 et 2016, nous avons renforcé notre présence à travers l'acquisition de Continental Ré au Nigeria, Sun Insurance à l'Ile Maurice et la création de quatre nouvelles compagnies vie en zone CIMA. Nous sommes dans une phase actuelle d'intégration et de structuration de nos nouvelles acquisitions et créations, mais restons toujours à l'écoute de nos clients dans l'ensemble de nos marchés.

- Reste à affronter les difficultés économiques que traversent plusieurs pays…

- Nous sommes parés à tous les scénarios. Nous investissons sur le long terme. Une difficulté conjoncturelle ne peut à elle seule restreindre notre volonté de couvrir la majorité des marchés d'assurances en Afrique.

- Quelles opportunités y décelez-vous?

- L'Afrique, forte de sa croissance économique et de sa vitalité démographique, suscite naturellement beaucoup d'intérêt des acteurs de l'assurance, qui ont investi le secteur, mais non sans difficultés. Les marchés africains ne représentent que 1,5% du marché mondial, alors qu'ils pèsent pour 13% de la population. Plusieurs facteurs expliquent cette situation. Il s'agit en priorité de la faiblesse des revenus moyens des particuliers. Avant de payer des cotisations d'assurance, il faut pouvoir manger, se loger, etc. Autant de priorités qui relèguent l'assurance dans la catégorie des dépenses «somptuaires». La perception et la confiance dans les assureurs en pâtissent. À cela s'ajoutent un taux de bancarisation encore faible en Afrique subsaharienne et la vivacité des réseaux de solidarité traditionnelle. Malgré ces freins, l'assurance dispose d'un potentiel de développement important sur le continent, à condition que les acteurs du marché adaptent leurs offres. L'essor de l'assurance en Afrique se fera notamment à travers la micro-assurance destinée aux actifs de l'économie informelle. Les assureurs sont au défi d'inventer de nouvelles formes de distribution moins coûteuses.

Nadia Fettah, directeur général de Saham Finances: «L'essor de l'assurance en Afrique se fera notamment à travers la micro-assurance destinée aux actifs de l'économie informelle» (Ph. SF)

- Quels sont les marchés à fort potentiel et ceux où vos activités sont moins rentables?

- A travers la création de quatre compagnies d'assurance vie en Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Gabon, Sénégal et Togo) et l'acquisition de Sun Insurance à Maurice en 2016, Saham Finances poursuit son expansion régionale en optimisant sa proximité avec ses clients. Durant les premières années, il est normal qu'une entité ne génère pas la rentabilité escomptée du fait de son jeune âge, du poids de la charge de sa structure et de son volume d'activité. En revanche, toutes nos compagnies prévoient une rentabilité certaine au terme du plan stratégique 2017-2019.

- A moyen terme, quels sont les nouveaux marchés prioritaires que cible le groupe?

- Nous couvrons déjà un grand nombre de pays et portons nos priorités sur nos offres produits et nos solutions innovantes. Nous considérons cependant une future expansion en Afrique du Nord et de l'Est lorsque les conditions du marché seront réunies et que l'opportunité se présentera.❑

Propos recueillis par Franck FAGNON

➡➡➡

A l'occasion de la Fête du Trône,
marquant le dix huitième anniversaire de l'intronisation
de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le glorifie,**
le Président Directeur Général et l'ensemble des collaborateurs du Groupe TGCC
ont l'insigne honneur de présenter leurs meilleurs voeux à
Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine,
ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,
à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid,
et aux membres de la Famille Royale.

TGCC

CONSTRUISONS ENSEMBLE

Wafa Assurance en marche vers les marchés anglophones

■ Pour le groupe, l'Afrique devient un relais de croissance important

■ Hors Afrique du Sud, l'opérateur revendique la première position continentale

- L'Economiste: Quelle est la prochaine étape de votre déploiement en Afrique?

- Ali Harraj: Dès 2012, Wafa Assurance en Afrique a démarré avec la Tunisie et compte aujourd'hui cinq filiales supplémentaires dans les principaux pays de la zone CIMA – Côte d'Ivoire, Cameroun et Sénégal –. L'accélération de notre développement sur le continent est un pilier majeur de notre plan stratégique «Oufouq 2018». L'objectif est d'accélérer notre montée en charge dans les pays où nous sommes déjà implantés, mais également d'entrer sur d'autres marchés attractifs. Le potentiel de développement démographique et économique est significatif en Afrique sub-saharienne, et la pénétration de l'assurance y est encore émergente avec des primes de l'ordre de 1% du PIB. Il s'agit donc d'un relais de croissance qui ne peut être négligé. Ce constat est d'ailleurs partagé par de nombreux acteurs, pas uniquement marocains, qui investissent sur le continent. Notre intérêt est donc toujours aussi intact, néanmoins, dans le cadre de notre stratégie, nous prenons en compte les facteurs de risque associés à certaines géographies ou compagnies pour fixer nos priorités.

Ali Harraj, président directeur général de Wafa Assurance: «L'investissement sur le long terme et la diversification du portefeuille d'activités restent les meilleurs remparts pour faire face aux cycles»
(Ph. L'Economiste)

- Le ralentissement de la croissance et les difficultés d'un certain nombre d'Etats peuvent-ils freiner votre élan?

- Le ralentissement de la croissance enregistré en Afrique est principalement expliqué par la baisse des prix des matières premières, et parfois des tensions sécuritaires. Mais les réalités sont très diverses d'un pays à l'autre. Comme je l'indiquais précédemment, nous prenons naturellement en compte ces facteurs pour fixer les priorités de notre développement sur le continent, mais surtout, nous nous inscrivons dans une logique de présence de long terme et de portefeuille d'activités diversifié qui reste le meilleur rempart pour faire face aux cycles.

- Quelles contraintes voyez-vous au développement de l'assurance dans cette région?

- La situation et le niveau de maturité du marché sont assez différents d'un pays à l'autre. Les pays les plus avancés ont généralement démarré par une volonté politique forte avec des stratégies nationales pour développer le secteur et accompagner plus largement le développement économique. La fiscalité peut à cet égard constituer un levier important de dynamisation du marché de l'assurance, notamment pour mobiliser de l'épargne longue. Ensuite, il y a le rôle que jouent les autorités de régulation pour mettre en place un cadre permettant de favoriser la croissance du marché, que ce soit à travers l'assainissement du secteur, l'encadrement des relations entre compagnies et les intermédiaires d'assurance - notamment les conditions de règlement des primes-, la mise en place d'assurances obligatoires, ou la lutte contre la fraude. C'est au prix d'un bon alignement de ces facteurs que le marché peut se développer.

- Où voyez-vous les marchés rentables et à fort potentiel?

- De façon générique, les marchés à plus fort potentiel sont ceux des pays les plus importants en termes de démographie et de PIB, dont l'économie serait en forte croissance et le taux de pénétration de l'assurance encore faible. En ce qui concerne nos activités, pour les implantations récentes, il est encore tôt pour juger de la rentabilité. Toutefois, notre filiale vie en Tunisie, qui opère depuis plus de quatre années pleines, affiche une rentabilité tout à fait satisfaisante bien qu'une marge de progression persiste.

Pour le reste, le marché africain nous intéresse dans sa globalité et nous sommes ouverts à toute opportunité de croissance rentable. Nous visons également les marchés de l'Afrique anglophone. ❑

Propos recueillis par
Franck FAGNON

الوكالـــة المستقلة الجماعـية
لتـوزيع المـاء و الكهربـاء بوجدة
RADEEO

A L'OCCASION DE LA FÊTE DU TRÔNE

Hanafi ABOUKIR, Directeur Général de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Electricité d'Oujda et l'ensemble du personnel, ont l'honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE

leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité.

Ils saisissent cet heureux événement pour présenter également leurs vœux à son altesse Royale le Prince Moulay El Hassan, à son altesse Royale la Princesse Lalla Khadija, à son altesse Royale le Prince Moulay Rachid et aux membres de la glorieuse Famille Royale.

L'ECONOMISTE **Bureau de Rabat**

Chef de bureau: **Mohamed Ali Mrabi**

Adresse: Angle rue Al Khalil, Bd Med V
Tél.: 05.37 26.28.46/47/48 - Fax: 05.37 26.28.45

E-mail:mamrabi@leconomiste.com

DLV BBDO

جميع مسؤولي
و موظفي شركة
GNV
يتقدمون بأخلص التهاني
لصاحب الجلالة
الملك محمد السادس
و الشعب المغربي بمناسبة
عيد العرش المجيد

نبحر من أجل كل واحد منكم

La saga africaine de BMCE Bank of Africa

■ Le groupe est actif sur le continent depuis les années 1980

■ 20 pays de présence et 1/3 des bénéfices consolidés

- L'Economiste: Le ralentissement de la croissance peut-il freiner votre développement sur le continent?

- Brahim Benjelloun Touimi: La croissance économique s'est effectivement ralentie ces deux dernières années sur le continent. Après une période 2000 – 2014 exceptionnelle qui a vu le revenu par tête progresser de plus de 40%, l'Afrique est entrée dans des années moins fastes avec la baisse des prix des matières premières. Toutefois, il faut nuancer ce tableau. Déjà, deux régions, dans lesquelles se trouvent la majorité de nos implantations – Afrique de l'Ouest et Afrique de l'Est – parviennent à maintenir des niveaux de croissance d'au moins 6%. En effet, moins dépendantes des exportations d'hydrocarbures et plus diversifiées, ces économies sont, de surcroît, en plein rattrapage avec des investissements massifs dans les infrastructures et les services publics (eau, électricité…) et l'entame de réformes politiques reconnues. L'aggravation, relative, des déficits publics trouve alors son origine dans une volonté vertueuse de mieux répondre aux attentes des populations, mais aussi des entreprises. Pour leur part, les régions plus axées sur les exportations de matières premières – hydrocarbures pour l'Afrique centrale francophone et lusophone et produits miniers pour l'Afrique australe – sont fragilisées par un contexte international moins porteur.

Brahim Benjelloun Touimi, administrateur directeur général exécutif BMCE Bank of Africa et président de Bank of Africa: «Nous souhaitons bénéficier d'une position concurrentielle dans chacun de nos pays d'implantation permettant d'avoir un impact sur les secteurs bancaires domestiques» (Ph. L'Economiste)

- Y a-t-il des points de vigilance particuliers?

- Au-delà de sa dépendance aux matières premières, quoiqu'en recul sur cette dernière décennie, il y a la menace liée aux risques sécuritaires, principalement en zone sahélo-saharienne, et les turbulences climatiques qui pèsent sur une grande partie de l'Afrique de l'Est. Par ailleurs, le ralentissement économique en Chine s'est traduit par un recul de la demande étrangère adressée au continent. En termes structurels, les points d'attention pour les prochaines années sont liés à l'infrastructure, notamment, énergétique (les délestages étant encore très fréquents en Afrique de l'Ouest et centrale), et à la formation et la création d'opportunités d'emploi pour la jeunesse. Aujourd'hui, l'Afrique compte 38 millions de jeunes au chômage tandis que 12 millions de personnes rejoignent, annuellement, le marché de l'emploi. L'initiative de l'African Entrepreneurship Award du groupe BMCE Bank of Africa adresse directement cette fragilité en octroyant fonds et mentorat aux meilleurs porteurs de projet du continent, avec l'impératif de maximiser l'impact social. L'une des gagnantes de l'édition 2016 a, d'ailleurs, déjà plus que doublé ses effectifs, passant de 12 à 27 jeunes employés en Tanzanie.

- Quelles leçons avez-vous tirées de votre développement sur le continent?

- La longue expérience du groupe BMCE Bank of Africa sur le continent a démarré, dès les années 1980, avec l'accompagnement de la Banque de développement du Mali. Les principaux enseignements sont, ainsi, nombreux, et j'évoquerais, en premier lieu, le facteur humain. En effet, nous veillons systématiquement à valoriser les compétences locales et respecter les valeurs et l'identité africaines. C'est pour cela que Bank of Africa est malienne au Mali, sénégalaise au Sénégal, ougandaise en Ouganda… Par ailleurs, nous œuvrons âprement à créer une communauté groupe avec le renforcement systématique des compétences via des formations dédiées dans les hubs régionaux que sont Casablanca et Dakar.

Le second enseignement a trait au renforcement systématique des liens avec les autorités régulatrices. Au-delà de l'adaptation des procédures et de la mise en conformité aux normes réglementaires internationales, le maintien d'un contact permanent nous permet d'anticiper les défis à venir mais aussi de contribuer à un dialogue constructif.

De même, au Maroc, le lien privilégié avec notre régulateur central nous a encouragé à proposer un renforcement du dispositif de gouvernance et une harmonisation des règles et processus de gestion des risques et de contrôle interne.

Enfin, l'importance des investissements requiert une mobilisation significative de fonds propres et la coopération de partenaires solides ainsi que la consolidation d'alliances stratégiques, pour parvenir à l'assise financière requise à l'accomplissement de la stratégie africaine du groupe.❏

Propos recueillis par
Franck FAGNON

Le poids du continent dans le groupe

BMCE Bank of Africa opère dans 32 pays. Le groupe, à vocation panafricaine, est organisé autour de quatre lignes de métiers phares, à savoir la banque commerciale en Afrique, la banque d'affaires, les services financiers spécialisés - comprenant les activités de leasing, crédit à la consommation, affacturage et recouvrement - et l'international. Ses performances financières soulignent la contribution significative des filiales africaines dans le résultat net part de groupe, à 32% à fin 2016.

La plateforme européenne participe à hauteur de 9% aux résultats consolidés. A l'horizon 2020, la stratégie de développement du groupe repose sur l'approfondissement du marché national, la capitalisation sur les lignes métiers à travers un positionnement accru sur le segment PME, le développement de nouvelles niches telles que le segment de la banque participative.

Le groupe prévoit aussi une représentation renforcée dans la finance à impact durable, mais aussi le développement des relations d'investissement et de commerce extérieur entre le Maroc, la Chine et l'Afrique dans le cadre d'un axe tripartite.❏

«Ce que nous apporterait la Cedeao»

LA demande d'adhésion du Maroc à la Cedeao est fidèle à l'histoire du Royaume et marque sa volonté de retrouver son espace naturel, avec une profondeur stratégique accrue, tout en répondant aux nombreux appels en faveur d'une plus grande intégration sur le continent. L'accès à un marché de 330 millions de consommateurs potentiels, la concrétisation du gazoduc Nigéria – Maroc ou la possibilité d'intervenir dans l'espace saharo-sahélien représenteront alors les principaux avantages pour le Royaume. L'adhésion du Maroc à la Cedeao devra constituer une initiative win-win. Par exemple, le Royaume devrait apporter toute son expérience en termes de gestion sécuritaire, pour répondre aux nombreuses incursions des groupes djihadistes. Relativement aux politiques énergétiques et de durabilité, le Maroc, chantre des énergies renouvelables en Afrique, pourra partager une expérience éprouvée. L'élargissement au Royaume permettra de rééquilibrer les luttes de leadership dans la région et d'initier un moteur de développement régional regroupé autour du Nigéria, du Maroc, du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal.

Pour le secteur financier, le développement rapide de Casablanca Finance City est un formidable vecteur de croissance et de mobilisation des ressources pour une région qui représente 37% des projets d'infrastructures en cours sur le continent et 20% de ses besoins en infrastructures, soit 20 milliards de dollars annuellement. Au vu de la présence, souvent systémique, des banques marocaines dans les différents pays de la région et de l'excellence des relations avec les régulateurs, l'intégration du Maroc à la Cedeao devrait représenter pour les établissements bancaires l'opportunité d'accompagner la vision royale de faire de cette adhésion un pan important de la stratégie d'émergence du Maroc.❏

F.Fa.

MDJS

LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS

L'ESPRIT SPORTIF !

Financement d'infrastructures sportives nationales et de proximité, accompagnement de sportifs de haut niveau, promotion du sport féminin, soutien au monde rural et au handi-sport... Au service de toutes les générations depuis 50 ans... la MDJS est le premier partenaire du sport marocain et contribue à son développement en reversant l'intégralité de ses bénéfices au Fonds National de Développement du Sport.

JOUEZ RESPONSABLE

www.facebook.com/mdjsofficiel

www.mdjs.ma

SHEM'S

BP veut accélérer la cadence continentale

■ Les marchés anglophones dans le viseur

■ La Côte d'Ivoire génère 40% des revenus des activités africaines

■ Le groupe veut investir davantage dans la banque de détail

- L'Economiste: Dans quel état avez-vous trouvé les activités du groupe en Afrique ?

- Kamal Mokdad: Un travail extraordinaire a été accompli depuis l'acquisition de Banque Atlantique en 2012. Il a permis de redresser le groupe et d'en faire l'un des leaders bancaires en Afrique de l'Ouest. Les résultats sont visibles avec des indicateurs qui ont plus que doublé en 4 ans. Nous nous sommes fortement engagés dans l'accompagnement des politiques sectorielles des Etats ainsi que dans le financement des grands projets d'infrastructures et des besoins des opérateurs privés. Le groupe BCP a fait des choix stratégiques forts notamment à travers le maintien des équipes dirigeantes locales qui ont été renforcées par des expertises provenant du siège au Maroc, et le maintien dans le capital de partenaires locaux. Pour nous, c'est la traduction pratique de l'Afrique qui fait confiance à l'Afrique.

Aujourd'hui, nous avons l'ambition d'accélérer la réalisation de nos chantiers stratégiques en capitalisant sur ce qui fait notre ADN au Maroc, pour construire un groupe financier panafricain inspiré de nos racines mutualistes.

- Quelle a été l'ampleur de l'assainissement?

- Dans chaque acquisition, il y a un travail naturel d'assainissement qui est nécessaire. Mais, nous n'en avons pas eu beaucoup dans le cas de Banque Atlantique. L'essentiel des ajustements chiffrés s'est fait en amont, lors des travaux approfondis de due diligence, et a été traduit dans le bilan d'ouverture ainsi que dans la valorisation qui a été négociée. Nous avons naturellement poursuivi les travaux de mise à niveau après l'acquisition mais davantage sur le plan de l'organisation et des processus. Je rappelle que nous avons intégré un groupe bancaire qui était à l'époque présent dans sept pays de l'UEMOA et il était naturel de mener un travail de détail pour mettre en place des règles qui soient conformes aux standards du groupe BCP.

Porté sur l'accompagnement des grands projets publics et des investissements des grands groupes privés, le groupe BP veut renforcer ses activités de banque de détail notamment à travers sa filiale de microfinance Amifa. Kamal Mokdad, directeur général en charge de l'international détaille la stratégie africaine du groupe *(Ph. BP)*

- La volonté aujourd'hui est-elle de digérer l'acquisition d'ABI ou avez-vous d'autres cibles?

- Notre ambition est multiple. Hormis notre volonté de développer nos activités en Afrique, y compris dans la zone UEMOA où nous sommes parmi les trois premiers acteurs bancaires, nous souhaitons donner du sens à notre présence en Afrique, en nous inscrivant dans la continuité des valeurs qui ont fait le succès du groupe BCP au Maroc. Nous voulons contribuer au développement du continent par l'inclusion financière, et ainsi construire le premier groupe bancaire panafricain solidaire et ancré localement.

L'ancrage local permet d'avoir un modèle adapté aux spécificités de chaque marché et impactant au regard des politiques économiques et sectorielles locales. Notre présence dans un territoire pourrait se faire à travers la banque conventionnelle, la microfinance ou encore la banque mobile. Nous allons également dynamiser davantage la banque de détail de masse, la microfinance, l'offre pour la diaspora et celle à destination des TPE/PME.

Sur le plan organisationnel, nous souhaitons tirer pleinement profit de notre modèle de présence en Afrique subsaharienne. Nous sommes en effet le seul acteur bancaire à disposer d'une holding régionale (ABI) avec un système d'information et une organisation alignés dans l'ensemble des pays. Cette spécificité nous confère un avantage concurrentiel certain et nous devrons à l'avenir en tirer pleinement profit, en mettant en place des centres d'expertise et d'innovation ainsi que des plateformes de mutualisation permettant d'optimiser les coûts, d'améliorer la qualité des services et de dégager un maximum de temps au profit des clients dans les pays.

Notre volonté est également d'étendre notre présence aux autres régions du continent. Pour nous, c'est une finalité stratégique. Nous nous réjouissons que le Maroc ait rejoint l'Union africaine et nous sommes heureux d'avoir l'accord de principe pour intégrer la Cedeao. Cela s'inscrit parfaitement dans la continuité de notre stratégie puisque nous ciblons les marchés anglophones de l'Afrique de l'Ouest. Nous nous intéressons aussi à l'Afrique de l'Est qui est une région extrêmement porteuse. C'est la deuxième zone la plus intégrée du continent avec une dynamique économique avérée. Ces nouveaux marchés ont leurs particularités et sont pour certains plus dynamiques avec des taux de croissance plus élevés et une offre bancaire plus digitalisée. Ce sont en même temps des pays qui ont un profil de risque spécifique: inflation plus forte, régime de change flexible, sensibilité aux cours des matières premières…. Ces spécificités nous ont amenés à mieux nous structurer pour faire face à cette ambition de développement futur et c'est pour cela que nous avons récemment mis en place une nouvelle organisation au sein de la direction générale de l'international à la BCP, renforcé nos structures de pilotage et créé la filiale BP Shore Consulting dédiée à l'international.❑

Propos recueillis par Abashi SHAMAMBA & Franck FAGNON

Côte d'Ivoire, la place forte du groupe

PREMIÈRE économie de la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire est aussi la locomotive du groupe BCP en Afrique. Elle contribue aux alentours de 40% au produit net bancaire de la banque de l'international.

Un deuxième cercle de pays se compose du Mali, du Sénégal, du Bénin et du Burkina Faso. Le Togo et le Niger complètent la liste. Ceci dit, «nous avons une lecture régionale de notre présence. Nous réfléchissons en profondeur à notre modèle d'implantation parce que les situations sont différentes selon les pays», insiste Kamal Mokdad, directeur général de l'international à la BCP. «L'expérience que nous avons accumulée jusque-là nous a permis de mieux comprendre les besoins et les attentes des populations et des autorités, mais aussi d'identifier des opportunités de marché par rapport à nos atouts pour asseoir un développement durable adapté aux spécificités de chaque pays», ajoute-t-il. Le groupe justifie l'exposition sur la Côte d'Ivoire par le dynamisme pays et l'ampleur des projets qui y sont lancés. «La contribution de la Côte d'Ivoire au PNB du groupe est en phase avec son poids économique dans la région. Nous avons conscience que c'est un moteur de la croissance régionale et nous souhaitons y poursuivre notre engagement.

Notre challenge est de nous renforcer dans les autres pays sans que cela ne se fasse au détriment de notre présence en Côte d'Ivoire», relève Mokdad. Malgré les bruits de bottes, le groupe maintient ses engagements en Afrique. «L'histoire récente a montré que les situations politiques qui ne sont pas correctement gérées peuvent coûter à tout le monde en termes de croissance et de stabilité. Nous pensons que ces crises ne seront que passagères. Nous faisons confiance à l'Afrique et pensons que sur le long terme, ce continent présente un potentiel extrêmement élevé et un niveau de maturité politique qui permettra à ses pays de mieux gérer ces crises institutionnelles».❑

A l'occasion de la célébration du 18ème anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté le Roi MOHAMED VI que Dieu le glorifie et le garde en sa sainte miséricorde, Le Président Directeur Général et l'ensemble des collaborateurs de Ménara Holding ont l'honneur de présenter leurs vœux de bonheur et prospérité les plus déférents et de renouveler leur allégeance à sa Majesté le Roi MOHAMED VI et au Trône Alaouite.

منارة قابضة
ménara holding
www.groupe-menara.com

Avec vous, construisons pour l'avenir ... معكم، نبني للمستقبل

La pauvreté baisse malgré

■ Mais le revenu par habitant a doublé en 15 ans

■ 1,6 million de pauvres et 4,2 millions de personnes vulnérables

■ Fortes disparités entre les villes et les zones rurales

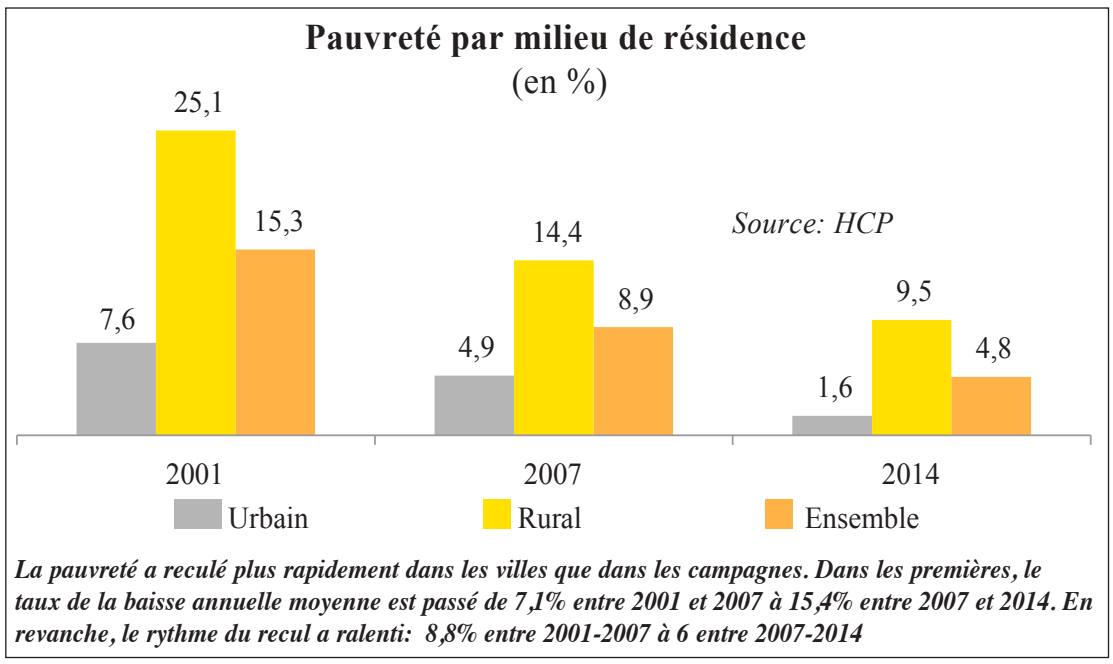

La pauvreté a reculé plus rapidement dans les villes que dans les campagnes. Dans les premières, le taux de la baisse annuelle moyenne est passé de 7,1% entre 2001 et 2007 à 15,4% entre 2007 et 2014. En revanche, le rythme du recul a ralenti: 8,8% entre 2001-2007 à 6 entre 2007-2014

MOINS de pauvreté ne signifie pas moins d'inégalités! Depuis 2001, le taux de pauvreté a reculé de plus de moitié pour s'établir à 4,8%. Près de 1,6 million de personnes sont pauvres mais celles qui sont touchées par la vulnérabilité sont deux et demi plus nombreuses, soit 4,2 millions de personnes.

Le recul de la pauvreté monétaire est le résultat de différentes politiques menées dont l'emblématique Initiative nationale pour le développement humain (INDH) lancée en 2005. Ce programme participatif de développement local a contribué à la réduction du taux de pauvreté dans les communes cibles. L'avantage de l'INDH est qu'elle vise non seulement la réduction de la pauvreté mais aussi de la vulnérabilité, de la précarité et de l'exclusion sociale. Elle accorde une importance particulière à l'insertion économique et sociale via des activités génératrices de revenu cherchant ainsi à instaurer une dynamique pérenne en faveur du développement humain.

La baisse de la pauvreté, mesurée sous l'angle monétaire, tient aussi aux effets de la croissance économique. «Un point de croissance entraînerait une baisse du taux de pauvreté de 2,7% en 2001, 2,9% en 2007 et 3,6% en 2014», indique le Haut commissariat au Plan. Sur les quinze dernières années, l'économie a accédé à un nouveau palier de croissance: 4,6% contre 3% durant les années 90. Le revenu par habitant a presque doublé grâce notamment aux politiques sectorielles menées et à l'accélération des programmes d'infrastructure: port TangerMed, réseau autoroutier et aéroportuaire… et à la politique de soutien au pouvoir d'achat.

Entre 2000-2015, le PIB par habitant a augmenté annuellement de 3,3% et le Maroc est parvenu à éradiquer la pauvreté extrême (moins de 1 dollar américain par personne) et la pauvreté alimentaire (moins de 1.984 kcal/jour/personne), laquelle touchait environ un demi-million de personnes en 2001. La croissance a eu des effets sur la pauvreté en milieu urbain où elle a baissé de manière plus importante que dans les campagnes: 1,6% contre 9,5% dans le rural.

Les disparités entre ville/campagne en matière de taux de pauvreté renseignent sur des inégalités spatiales. Sur les 404 communes et centres urbains, 2% sont à un taux de pauvreté 5 fois supérieur à la moyenne nationale et 9,7% sont à un taux compris entre 10 et 20%. Mais, globalement, il reste quasi insignifiant dans 73,3% des communes urbaines où il est en dessous de la moyenne nationale.

Dans le rural, toutes les communes affichent des niveaux de pauvreté au-dessus de la moyenne nationale: 28,5% sont à 5%, 34,4% sont à un taux compris entre 5% et 10% et 28,2% des communes rurales comptent un taux de pauvreté compris entre 10 et 20% alors que 8,9% sont à plus 20%.

Seuils de pauvreté monétaire, 2014

Milieu	Seuil de pauvreté alimentaire, 2014	Seuil de pauvreté monétaire, 2014	En dollars /jour/personne, 2014	Seuil de pauvreté monétaire, 2007
Urbain	**2.331 DH**	**4.667 DH**	**2,6 dollars PPA**	**3.834 DH**
Rural	**2.331 DH**	**4.312 DH**	**2,4 dollars PPA**	**3.569 DH**

Source: HCP

Le seuil de pauvreté monétaire par personne et par an est à 4.667 DH dans les villes et à 4.312 DH dans le milieu rural. Ce qui correspond en moyenne à 2,6 dollars (PPA) par jour et par personne en ville et 2,4 dollars à la campagne

Stress social

«LA consommation des ménages est restée depuis 2008, quel que fût le niveau de croissance économique, dans le sentier des 4% en moyenne annuelle. Ce qui conforte les résultats de toutes les enquêtes qui révèlent une baisse au Maroc de toutes les formes de pauvreté», estime le Haut commissariat au Plan. Ces enquêtes relèvent aussi «la perception par les citoyens d'une prévalence de la pauvreté dans leur milieu». Cette pauvreté «pauvreté subjective» s'explique, selon le HCP, par la peur du retour à la trappe de la pauvreté des personnes qui y ont échappé et par l'aspiration à une promotion dans la hiérarchie sociale pour ceux qui sortent de la vulnérabilité. Ahmed Lahlimi, haut-commissaire au plan, parle de «stress social» qui s'accroît avec les mutations des modèles de consommation où émergent de nouveaux besoins dont la satisfaction est plus coûteuse. C'est le cas des besoins dans les domaines de la communication, des transports, de l'enseignement et des loisirs qui font l'objet d'une forte demande, en particulier des jeunes. Or les revenus disponibles ne permettent pas de les satisfaire surtout dans une économie qui ne crée pas suffisamment de valeur ajoutée. ❑

L'IDH s'améliore

EVALUÉE selon l'approche d'Oxford adoptée par le Pnud, la pauvreté multidimensionnelle a diminué de 25% à 6,1% entre 2004 et 2014, selon les dernières données disponibles du HCP. A l'image de la pauvreté monétaire, la PM a fortement reculé dans les villes (de 9,1% à 1,2%) que dans le milieu rural (de 44,6% à 13,5%). Le phénomène reste donc surtout rural.

En milieu urbain, plus de 90% de la pauvreté multidimensionnelle sont attribués aux déficiences en termes d'éducation (57,3%) et de santé (33,9%). La pauvreté rurale s'explique principalement par les privations en termes d'éducation (54,5%) et de conditions de vie (30,4%). Ceci étant, des améliorations importantes ont été réalisées au cours des 15 dernières années relatives aux services d'infrastructure de base. A titre d'exemple, 98% des ménages ont accès au réseau électrique et 94,5% à l'eau potable. Le taux de raccordement aux égouts est estimé à environ 88% dans les grandes villes. Côté protection sociale, 62% de la population et plus de 80% des salariés du secteur privé disposent d'une couverture médicale de base, contre moins de 20%, pour les deux catégories en 1999. En matière d'habitat, le déficit en logements a été réduit de moitié et l'extension du réseau routier a permis de désenclaver près de trois millions de ruraux.

En termes d'indice de développement humain (IDH), le Maroc a également réalisé des progrès. Entre 1980 et 2014, l'IDH est passé de 0,4 en 1980 à 0,63 en 2014 enregistrant ainsi une augmentation de près de 60% et un accroissement annuel de près de 1,3%. L'espérance de vie à la naissance du Maroc a gagné 16,4 années, la durée moyenne de scolarisation 3,2 ans et le revenu national brut par habitant a presque doublé en l'espace de 34 ans. ❑

les inégalités qui se creusent

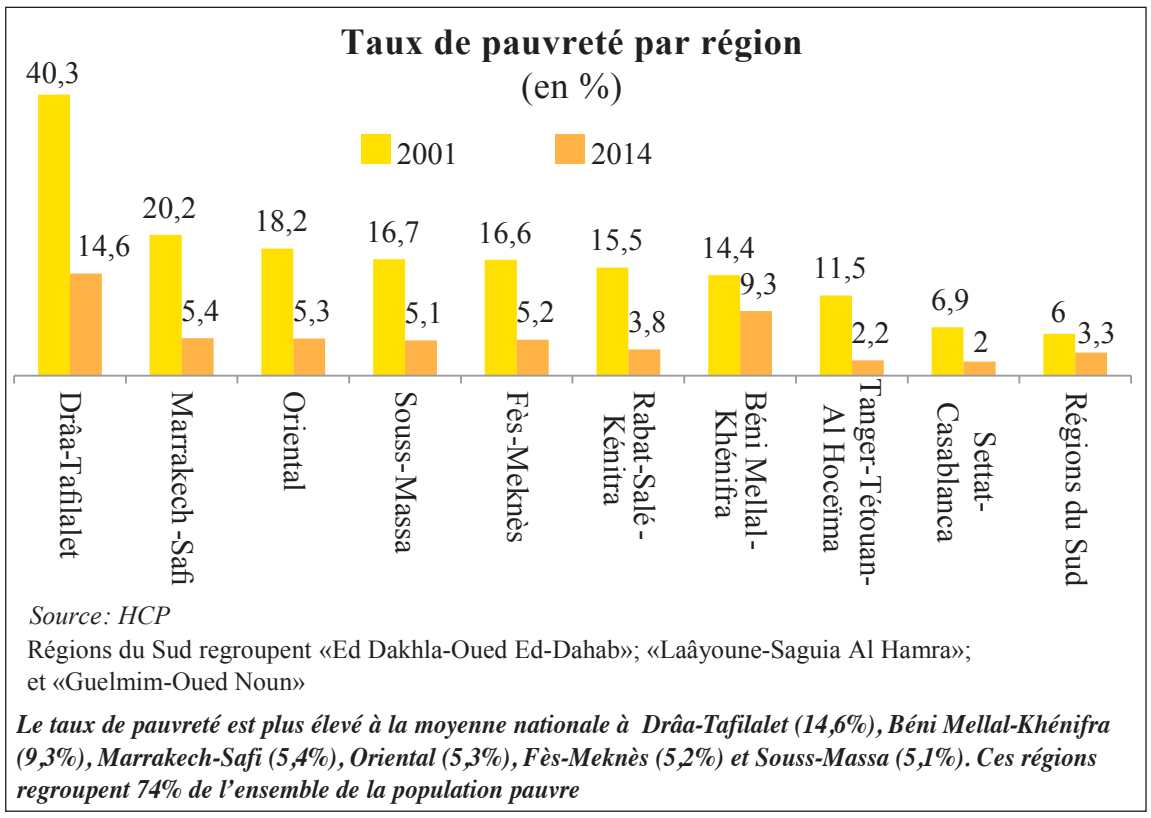

Source: HCP

Régions du Sud regroupent «Ed Dakhla-Oued Ed-Dahab»; «Laâyoune-Saguia Al Hamra»; et «Guelmim-Oued Noun»

Le taux de pauvreté est plus élevé à la moyenne nationale à Drâa-Tafilalet (14,6%), Béni Mellal-Khénifra (9,3%), Marrakech-Safi (5,4%), Oriental (5,3%), Fès-Meknès (5,2%) et Souss-Massa (5,1%). Ces régions regroupent 74% de l'ensemble de la population pauvre

Les zones rurales les plus affectées relèvent du Drâa-Tafilalet (20,6%), Béni Mellal-Khénifra (14,7%), Fès-Meknès (10,5%) et l'Oriental (9,9%). Ces zones concentrent 44,3% de la population pauvre. A elle seule, la zone rurale de Marrakech-Safi compte 15% de la population pauvre!

Ce clivage ville/campagne renvoie au rythme d'accroissement des niveaux de vie qui a connu en termes réels une hausse dans les villes et une décélération dans le rural. L'INDH, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie de la population rurale et lutter contre l'exclusion sociale en milieu urbain, a ainsi eu un impact important sur les populations ciblées mais limité en termes de réduction des inégalités sociales.

La dépense annuelle moyenne par habitant s'est certes améliorée de plus de 50%: elle est passée de 10.000 DH par personne à plus de 15.000 DH. De même, le niveau de vie des catégories sociales les plus modestes a progressé plus rapidement que celui des catégories intermédiaires ou aisées (3,2%). Mais les dépenses des 10% des ménages les plus aisés sont 13 fois plus élevées que celles des 10% les moins aisés. De quoi accentuer le sentiment d'inégalité. Le coefficient de Gini (dont la valeur s'échelonne de 0, si l'égalité de revenu est parfaite, à 1, si tout le revenu va à un seul individu) reflète des niveaux d'inégalité de revenu élevés, mais qui seraient en baisse depuis 2007 passant de 40,7% en 2007 et à 39,5% en 2014. Cette tendance à la baisse s'avère là aussi plus prononcée selon le milieu de résidence: l'indice d'inégalité de Gini est passé de 41,1% en 2007 à 38,8% en 2014 dans les villes, et de 33,1% à 31,7% dans les campagnes. ❑

Khadija MASMOUDI

OPC
L'ORIENTAL
PUB & COM
Agence de publicité et de signalisation routière

Monsieur Samir HEDDAD, Directeur de la société L'Oriental Pub ET Com et l'ensemble du personnel, ont l'honneur de présenter à :

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE

Leurs meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité.

Ils saisissent cet heureux événement pour présenter également leurs vœux à son altesse Royale le Prince Moulay El Hassan, à son altesse Royale la Princesse Lalla Khadija, à son altesse Royale le Prince Moulay Rachid et aux membres de la glorieuse Famille Royale.

SONACOS سوناكوس

A L'OCCASION DE LA FETE DU TRÔNE
Le président du Directoire et l'ensemble du Personnel de
LA SONACOS
Ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

Que Dieu l'assiste et le glorifie

Leurs vœux les plus déférents de bonheur, de santé et de prospérité,
Ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan,
à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid,
et aux membres de la Glorieuse Famille Royale.

Par la même occasion, ils expriment à Sa Majesté le Roi Leur Indéfectible attachement au Glorieux Trône Alaouite.

Diplomatie parlementaire

Un nouveau modèle à construire

■ Les députés appelés à muscler leurs missions

■ Un rôle pourtant mis en avant par la Constitution

■ La coopération avec les Affaires étrangères incontournable

POUR conquérir l'Afrique, l'Amérique latine et d'autres contrées, le réveil de la diplomatie parlementaire est impératif. Jusqu'ici, les principales actions se sont limitées aux rencontres protocolaires, avec des discours de circonstance, sans produire de changement sur le cours des choses. Nos députés comme nos conseillers sont invités à changer de logiciel pour passer à un autre modèle, avec un business plan, axé sur les performances. Beaucoup d'entre eux veulent muscler la diplomatie parlementaire, qui tourne souvent à vide. Ils peuvent en cela s'inspirer de l'exploit royal à l'origine de la réouverture des relations diplomatiques du Maroc avec Cuba, réalisé en marge d'une visite privée à La Havane. Cette vieille citadelle de l'Algérie et du Polisario est subitement tombée dans l'escarcelle de Rabat. Ils sont invités à dupliquer l'exemple surtout que le terrain est en friche.

Montée en puissance à travers le monde

La Constitution prévoit un rôle important du Parlement en matière de diplomatie, en relation avec les parlementaires des pays étrangers ou au sein d'organisations dont le Maroc est membre. Cette mission s'effectue selon un calendrier où participent des groupes d'amitié avec des Parlements étrangers. Plusieurs dizaines sont ainsi dénombrées. Progressivement, la prise de conscience de la montée en puissance des Parlements à travers le monde s'est étendue. «Les problèmes comme les solutions peuvent venir des Parlements. L'exemple le plus éclatant a été celui de l'accord de pêche refusé par le Parlement européen», souligne un vice-président de la Chambre des représentants. Un ancien député, aujourd'hui ministre, rappelle «le discours des années 70, sans arguments, développé par des parlementaires en mission, pour convaincre leurs homologues étrangers, sur la question du Sahara marocain. Pourtant, un travail en amont de préparation du dossier, avec l'argumentaire approprié, devait être mené en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères». A chaque législature, cette recommandation revient sans qu'elle ne soit concrétisée de manière pérenne. Parfois, l'urgence d'un dossier dicte une autre conduite plus rationnelle comme pour l'épisode de l'accord agricole il y a près de deux ans. Et pour cause, le problème avait pris une telle dimension qu'il a fallu le traiter en priorité, note un autre député. En tout cas, le scénario est identique: après les périodes de crise, suivies de réactivités, la situation retombe dans la même monotonie. Les voyages des députés à l'étranger, dans le cadre de la diplomatie parlementaire, font souvent l'objet de critiques. Certains parlementaires utilisent ces déplacements pour des fins de tourisme et de shopping sur le compte des deniers publics. En 2016, près de 7 millions de DH ont été consacrés au transport et aux indemnités des députés lors de leurs missions à l'étranger. Chacun reçoit 2.500 DH par jour passé à l'extérieur du Maroc, dans le cadre de la diplomatie parlementaire. Mais les us et coutumes consistent à doubler, de manière fictive, le nombre de jours pour leur accorder des montants conséquents. Même avec ce retors à la bonne gouvernance, notre diplomatie parlementaire excelle dans la réactivité, très rarement dans l'anticipation. L'exemple du Parlement européen est souvent cité et où les adversaires du Maroc, l'Algérie et le Polisario, y ont élu domicile. D'anciens ministres proposent aux parlementaires d'aller dans les pays d'origine des eurodéputés pour nouer des relations personnelles au lieu de se limiter à des déplacements à Bruxelles ou à Strasbourg. Même dans ces deux villes, nos députés sont invités à faire des réservations dans les mêmes hôtels que les eurodéputés. Le but est de les rencontrer le plus fréquemment possible, en dehors de l'enceinte parlementaire.

La liste des griefs formulés contre cette diplomatie parallèle est longue dont l'un porte sur l'absence de concertation entre les deux Chambres. Pourtant, les deux institutions disposent de directions des affaires internationales dont l'objet est de préparer, en collaboration avec la diplomatie officielle, les dossiers.

L'autre reproche adressé au Parlement concerne le non-respect des critères de compétence dans le choix des membres des délégations devant se rendre à l'étranger. La pratique courante au sein de cette institution impose l'alternance dans les voyages. Les critères de spécialisation et de maîtrise des langues étrangères ne sont pas pris en compte. D'ailleurs, l'écrasante majorité de nos parlementaires ne maîtrisent pas le français, encore moins l'anglais ou l'espagnol. L'autre aberration est relative au choix des membres de la délégation, faite selon la représentativité politique au sein de la Chambre. Dans ces conditions, la logique de la rentabilité est évacuée au détriment d'autres considérations. Difficile donc d'évaluer la valeur ajoutée des missions effectuées par les parlementaires à l'étranger. A ce stade, ce n'est pas le président de la Chambre qui choisit les membres des délégations. C'est le chef du groupe parlementaire dont certains sont allés jusqu'à tirer au sort pour désigner «ceux qui partent en voyage». Dans ce domaine, les négligences n'ont pas de limites au point que personne n'exige des parlementaires de produire des rapports à l'issue de leurs missions à l'étranger. Il n'y a pas de procédure rigoureuse pour la discussion des rapports établis par les délégations au niveau des groupes parlementaires et en relation avec le bureau de la Chambre. Ce qui ne permet pas d'évaluer la valeur ajoutée de ces missions effectuées. Parfois, c'est le fonctionnaire accompagnant les députés qui est chargé de rédiger une note. Du coup, le Parlement est très pauvre en documents relatifs à cette diplomatie parallèle. Encore au stade de balbutiements.❑

M.C.

Habib El Malki avec son homologue de Guinée-Bissau. Aujourd'hui, les députés comme les conseillers sont invités à changer de logiciel pour passer à un autre modèle axé sur les performances (Ph. MAP)

Peu de place au numérique

SUR le site de la Chambre des représentants, plusieurs membres du groupe d'amitié Maroc-Parlement européen ne sont plus députés. L'un d'entre eux ne s'est pas représenté aux élections du 7 octobre 2016 puisqu'il était déjà ambassadeur du Maroc. Deux autres membres sont devenus ministres. Pourtant, ce portail continue d'afficher la liste de l'ancienne législature. Cela montre le peu d'intérêt que la nouvelle présidence accorde à cet espace. Pourtant, la réactualisation du site web de la Chambre des députés est d'une importance capitale. Toujours sur le même site, l'interface avec le monde extérieur, l'agenda diplomatique est vide. La seule activité riche en photos, et parfois en dépêches de la MAP, concerne celle du président. Le culte de personnalité produit parfois des aberrations. C'est le cas d'une réunion de Habib El Malki avec les groupes parlementaires dans les deux Chambres de son parti, l'USFP, ainsi que Driss Lachgar, insérée dans la rubrique de la diplomatie parlementaire. Ces énormités donnent une idée sur la vision de la diplomatie parlementaire.❑

ANRT
الوكالة الوطنية لتقنين المواصلات
ⵜⴰⵙⵏⵓⵔⴰⵢⵜ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ ⵏ ⵓⵙⵍⴳⵏ ⵏ ⵉⵎⵢⴰⵡⴰⵏ
Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications

A l'occasion du 18ème anniversaire de l'intronisation de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI

Le Directeur Général et l'ensemble du personnel de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications ont l'insigne honneur de présenter à Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, leurs vœux les plus déférents de Santé, Bonheur et Prospérité.

Ils saisissent également cette occasion pour présenter leurs vœux à son Altesse Royale le Prince héritier Moulay El Hassan, à son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid ainsi qu'à l'ensemble de la famille Royale.

Afrique: La diplomatie par

■ Conquête de l'écrasante majorité des pays du continent

■ Des marges de progression du positionnement du Maroc

■ Les marchés de mise à niveau des terrains africains octroyés aux entreprises marocaines

«Le football ne pouvait rester à l'écart de cette dynamique globale impulsée par SM le Roi. Il s'agit d'un domaine touchant la jeunesse africaine et donc la possibilité de son épanouissement grâce aux valeurs inculquées par ce sport», a souligné Fouzi Lakjaâ, président de la FRMF *(Ph. Bziouat)*

DANS sa relation avec la CAF, le Maroc revient de loin. Il n'y a pas si longtemps, l'ambiance était exécrable. La tension était exacerbée au point que Rabat a été acculée à se tourner vers le TAS (Tribunal arbitral sportif) pour faire valoir ses droits après avoir renoncé à organiser la CAN, à cause de l'épidémie Ebola. Depuis, les relations se sont apaisées. Ce changement radical a été possible grâce à l'action menée par Fouzi Lakjaâ, président de la Fédération royale marocaine de football (FRMF), qui a su élaborer une stratégie, basée sur la signature de conventions de partenariat avec au moins 35 de ses homologues africains. Aujourd'hui, il est à 51 conventions. Ainsi, son approche a vite permis d'inverser la tendance, illustrée par l'entrée dans la citadelle de la CAF, via un siège au comité exécutif, après plus de 20 ans d'absence du Maroc. Après cet exploit marocain, le nouveau président de la CAF, le Malgache Ahmad Ahmad a confié à Fouzi Lakjaâ la présidence de trois commissions dont celle des finances et des rémunérations. Toutefois, il reconnaît que l'idée d'aller à la conquête du comité exécutif de la CAF a été facilitée par la dynamique impulsée par SM le Roi dont l'action a démontré que l'établissement et le renforcement des échanges avec les pays africains étaient possibles.

Dans cette offensive africaine, le président ne s'est pas limité au choix aisé de correspondre la signature de partenariats avec les fédérations de football des pays où le Roi avait ses habitudes. Il a franchi de nouvelles citadelles, traditionnellement acquises à l'Algérie et à l'Afrique du Sud. C'est le cas notamment du Rwanda, de la Tanzanie, du Botswana, du Bénin et de la République démocratique du Congo. «Le football ne pouvait rester à l'écart de cette dynamique globale impulsée par SM le Roi. Il s'agit d'un domaine qui touche la jeunesse africaine et donc la possibilité de son épanouissement en matière sportive, grâce aux valeurs que le football inculque», souligne Fouzi Lakjaâ. Ce n'est pas pour rien que la FRMF a pris en charge l'équipe du Malawi qui allait déclarer forfait. Cette opération a été considérée comme une porte d'entrée à une coopération, qui sera suivie d'une ouverture sur la voie diplomatique. Car, l'enjeu était de traduire cette vision dans la réalité.

«22.000 ambassadeurs» du Maroc en Afrique

La fédération, en collaboration avec les départements concernés, a fixé un plan de charge de partenariat direct avec ces fédérations. Ce partenariat prévoit la mise à niveau des stades en les équipant de pelouses synthétiques, la fourniture d'équipements divers et le transfert du savoir-faire et de la formation. Le président cite l'octroi de 1.000 ballons pour le Bénin qui avait arrêté son championnat. «Vous imaginez la reprise du football. Chaque ballon permettra d'organiser un match avec 22 joueurs. Ce sont donc plus de 22.000 ambassadeurs du Maroc dans ces pays, sans les connaître», dit-il. Un premier bilan trimestriel montre que le Maroc a reçu une

La CAF s'invite au Maroc

LE premier déplacement à l'étranger du nouveau président de la CAF, le Malgache Ahmad Ahmad, a été le Maroc. De même, le Symposium consacré au football africain, le premier grand événement que la CAF organise, s'est déroulé à Skhirat, entre les 18 et 20 juillet derniers. Une opportunité de mettre en place la vision marocaine de développement du football africain, dans un cadre de partenariat stratégique avec les pays. C'est grâce à ce positionnement que le Maroc a pu avoir l'adhésion de la CAF et de la FIFA pour concourir et parrainer ce projet. Autrement, ce partenariat serait resté au niveau des relations bilatérales entre la fédération et ses homologues africaines. «Il y a beaucoup de marges de progression au niveau de ce processus de positionnement et le Maroc a le droit légitime d'aller de l'avant et de chercher une place beaucoup plus importante», indique Fouzi Lakjaâ, président de la Fédération royale marocaine de football (FRMF).❑

A L'OCCASION DU 18EME ANNIVERSAIRE DE L'INTRONISATION DE

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL DE **COOPER PHARMA**

ONT L'INSIGNE HONNEUR DE PRESENTER A

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

QUE DIEU L'ASSISTE

LEURS VŒUX DE BONHEUR ET DE SANTE, AINSI QU'A SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HERITIER MOULAY EL HASSAN, A SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA, A SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID ET A TOUTE LA FAMILLE ROYALE.

ILS RENOUVELLENT AU SOUVERAIN L'EXPRESSION DE LEUR FIDELITE ET DE LEUR ATTACHEMENT AU GLORIEUX TRONE ALAOUITE.

le football marque des points

vingtaines d'équipes nationales de différentes catégories d'âge pour des stages de formation. «Nous avons organisé plus d'une quinzaine de matchs amicaux avec les équipes nationales de différentes catégories d'âge. Une quinzaine de projets de développement sont à l'œuvre dans plusieurs pays. Le Maroc contribue au niveau de l'expertise, la conception et le management. Ce concept est basé sur la direction des équipements publics, qui assure la maîtrise d'ouvrages déléguée. Au niveau économique, l'avantage est énorme puisqu'un accord a été conclu avec ces pays pour que les marchés dans ce domaine soient octroyés aux entreprises marocaines. Celles-ci ont ainsi la possibilité de s'installer dans un contexte africain offrant d'énormes potentialités. Cela a été confirmé par les multiples experts venus au Maroc, agréablement surpris par le niveau de la qualité du travail de nos entreprises. Ils étaient, sans exception, demandeurs pour que ces mêmes entreprises viennent faire la même chose chez eux», rappelle le président.

Aujourd'hui, la CAF et la FIFA octroient des budgets directs aux fédérations africaines pour développer leurs infrastructures. Ces institutions vont venir s'adjoindre à ce modèle pour gérer l'ensemble des projets, via un seul fonds. Ce qui a fait l'objet de la convention signée le 18 juillet ici au Maroc entre la CAF, la FIFA et la FRMF. En outre, les instances africaines adoptent un schéma de développement qui s'appuie sur le modèle d'expertise marocain. «Tout cela n'obéit pas qu'à la logique footballistique. Nous essayons de nous inscrire dans une dynamique globale et dans une logique parallèle à ce qui se fait. Ce qui donnera, à mon sens, beaucoup plus de force à la feuille de route, initiée par SM le Roi», note le président de la FRMF.

Par ailleurs, les bénéfices que pourra tirer le Maroc de la diplomatie du football sont encore à venir. Mais déjà les premiers fruits commencent à tomber. Ainsi, le 29 juillet, la super coupe de France, qui opposera Monaco au PSG, se jouera à Tanger. Le match sera diffusé au niveau international, via Bein sport. Alors, en matière d'image du Maroc, les retombées sont énormes, sans coûter le moindre dirham à la fédération, précise Fouzi Lakjaâ.❑

Mohamed CHAOUI

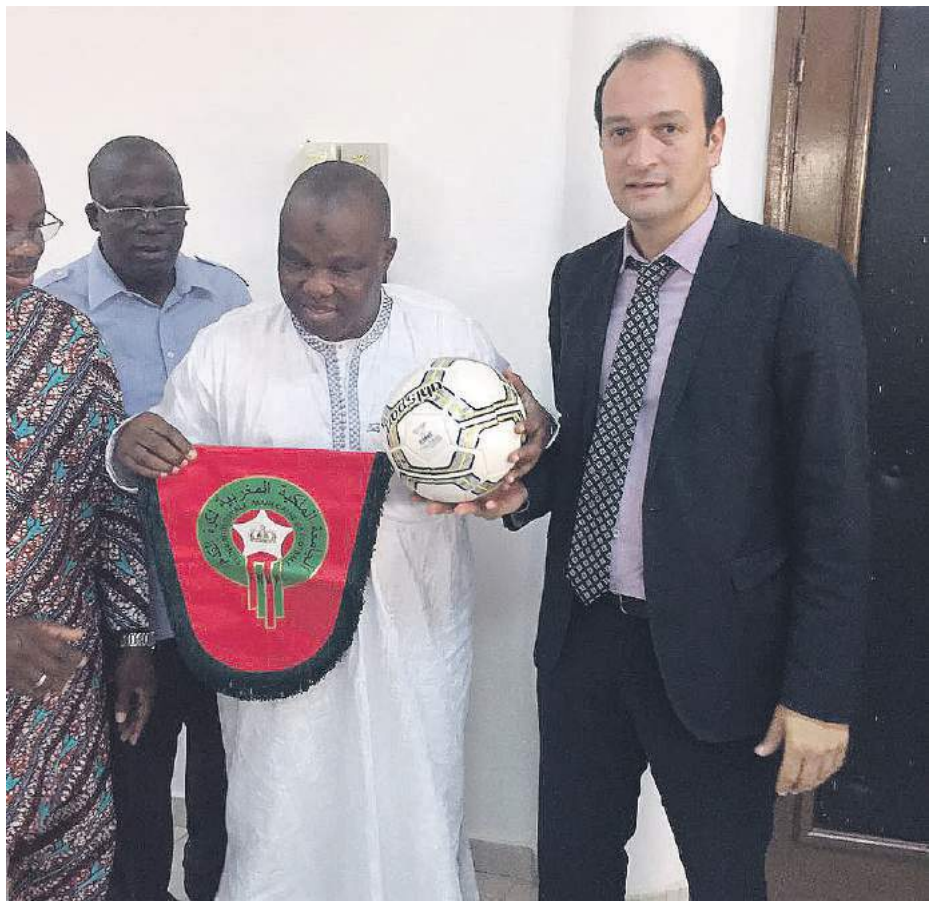

Des équipements sportifs ont été distribués à des pays. C'est le cas de l'octroi de 1.000 ballons au Bénin qui avait arrêté son championnat. «Vous imaginez la reprise du football. Chaque ballon permettra d'organiser un match avec 22 joueurs. Ce sont donc plus de 22.000 ambassadeurs du Maroc dans ces pays, sans les connaître», dit-il

Partenariat: La machine est en marche

■ Les chantiers des pelouses synthétiques ont démarré

■ Distribution d'équipements sportifs

■ Des stages de concentration des équipes au Maroc

LA mise en œuvre du partenariat avec des pays africains a permis d'accomplir plusieurs engagements. Ainsi, un lot de plus de 2 tonnes en équipements sportifs a été remis à la Fédération de Sao Tomé de football en avril, en présence notamment de l'ambassadeur du Maroc à Libreville. De même, un lot de 1.000 ballons a été offert à la Fédération de football du Bénin et qui va permettre le démarrage du championnat local qui était suspendu pendant des mois. Ce don a fait le bonheur des équipes du championnat, mais aussi des jeunes. Sur le plan des infrastructures, la machine est en marche.

• **Rwanda:** Une délégation de la FRMF et de la direction des équipements publics (pour la maîtrise d'ouvrages déléguée) a été dépêchée à Kigali, fin avril dernier. Le but était de procéder à l'étude des différentes demandes et d'élaborer conjointement un planning à suivre pour mener à terme les projets d'infrastructures. Des réunions ont eu lieu avec le ministre de la Défense et le DG de la police nationale, en tant que présidents de clubs de football de première division afin d'identifier exactement leurs demandes en infrastructures sportives. D'autres réunions ont eu lieu avec notamment le ministère du Sport, celui des Equipements publics ainsi qu'avec les maires de plus de 11 villes du Rwanda, tous demandeurs en infrastructures footballistiques. Depuis cette visite, l'entreprise marocaine a été sélectionnée et les chantiers sont en cours de démarrage.

• **Burkina Faso:** Une équipe s'est également déplacée le 13 mai 2017 et a pu identifier et avancer sur la demande de mise en place d'une pelouse synthétique à Ouagadougou. Depuis, l'entreprise marocaine a été sélectionnée et les travaux ont commencé.

• **Sao Tomé:** Un groupe de la fédération s'est rendu le 16 mai à Sao Tomé et a pu identifier le lieu d'implantation de la future pelouse synthétique, objet de la demande de la fédération locale. Les travaux sont en cours de démarrage pour terminer dans un délai de 8 mois.

• **Malawi:** Faisant suite à une demande en infrastructure de la Fédération malawie de football, une délégation de la FRMF et de la DEP s'est rendue à Lilongwe du 19 au 21 juin dernier. Cette visite a permis d'identifier les demandes en infrastructures et d'établir en commun un planning de réalisation couvrant la période 2017-2019. La sélection de l'entreprise marocaine en charge de ces futures infrastructures est en cours.

Les stages de concentration des équipes nationales des fédérations partenaires du Maroc ne sont pas en reste. Nos équipes nationales bénéficient à travers ces stages de matchs amicaux qui leur permettent d'acquérir plus d'expérience. Le programme est chargé:

- Des équipes nationales des jeunes U17 (moins de 17 ans) de Tanzanie, du Gabon et de la Guinée Conakry ont pu bénéficier des infrastructures sportives du Maroc pour préparer leur participation à la Coupe d'Afrique des Nations U17 Gabon 2017

- Des équipes nationales U20 (moins de 20 ans) du Burkina Faso, Centrafrique, Gambie et celles des équipes nationales A du Botswana et de la République démocratique du Congo.

- Au cours du mois de juillet, le Maroc reçoit en stage les équipes nationales des locaux du Burkina Faso et de la République démocratique du Congo avec l'organisation d'un tournoi triangulaire avec l'équipe nationale marocaine des locaux.

- Au programme également, les stages des équipes nationales féminines du Burkina Faso et de Djibouti ainsi que les équipes nationales U20 de Mauritanie et de la République démocratique du Congo.❑

M.C.

Réforme de la justice: De nombreux défis encore

Rendue publique le 12 septembre 2013 à Rabat, la Charte de la réforme de la justice trace de grands chantiers: indépendance des juges, création d'un parquet général autonome par rapport au ministère de la Justice, moralisation du système judiciaire, mise à niveau des auxiliaires de justice (avocat, experts, adouls...) et réorganisation judiciaire… La Haute instance du dialogue national pour la réforme de la justice a fixé ainsi 6 objectifs et 200 recommandations. Où en est la réforme de la justice près de 4 ans après l'adoption de sa feuille de route?

A l'occasion de l'Anniversaire de la révolution du Roi et du peuple, le discours royal du 20 août 2009 a tracé les grandes lignes de la réforme de la justice. Trois gouvernements (El Fassi, Benkirane et El Othmani) et 4 ministres pour ce chantier et ça continue... De gauche à droite: Abdelouahed Radi (2007-2010), Mohamed Taib Naciri (2010-2011), Mustapha Ramid (2012-2016) et Mohamed Aujjar (2017-2020). (Ph. Bziouat)

■ L'Inspection générale attend sa loi

La 27e recommandation de la réforme de la Justice porte sur «l'Inspection générale des affaires judiciaires». Une loi devra fixer sa composition, ses compétences, son organisation ainsi que les droits et les obligations des juges-inspecteurs. Tel que le prévoit l'article 53 de la loi organique régissant le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ). L'Inspection générale «contrôle le fonctionnement administratif et financier des juridictions, ministère de la Justice et secrétariat greffe», «harmonise leur gestion» et «enquête sur les fautes professionnelles des juges». Un magistrat de «grade exceptionnel» devra veiller sur cette institution clé pour la moralisation de la justice. Il est nommé par «dahir sur proposition du président délégué du CSPJ» pour «une durée de 5 ans renouvelable une fois». L'Inspection générale ne dispose pas encore d'une loi spéciale. Elle vit donc une période transitoire. Le haut magistrat Abdellah Hamoud assure la permanence. Sera-t-il reconduit dans son poste? Il a été nommé inspecteur général mi-juillet 2011, du temps de Mohamed Taïb Naciri.

(Suite en page XLIV) ➡➡➡

A l'occasion du 18ème anniversaire de l'accession au trône
de SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
et l'Ensemble du Personnel de l'Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

Ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU LE GLORIFIE

Leurs meilleurs vœux déférents de bonheur,
de santé et de longue vie,

ainsi qu'à **SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE HERITIER MOULAY AL HASSAN, A SON ALTESSE ROYALE LA PRINCESSE LALLA KHADIJA, A SON ALTESSE ROYALE LE PRINCE MOULAY RACHID ET A TOUS LES MEMBRES DE LA FAMILLE ROYALE.**

Ils saisissent cette heureuse occasion pour renouveler au Guide Suprême de la Nation, leur indéfectible attachement et l'assurer de leur mobilisation permanente sous ses Hautes Directives.

OFPPT
La Voie de l'Avenir

Juges: Une indépendance à l'épreuve

(Ph. Bziouat)

NOUVEAUX statuts pour la magistrature, création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et son installation en 2017, une inspection générale détachée du ministère de la Justice... La Constitution de 2011 a renforcé l'indépendance de la justice. Les deux lois organiques relatives au «Pouvoir judiciaire» sont entrées en vigueur. Reste le parquet général. Un projet de loi doit acter son autonomie vis-à-vis du ministère de la Justice. Ce texte, en cours de discussion au Parlement, devra s'appliquer dès le 7 octobre 2017. Et ce, conformément au délai fixé par la loi organique relative au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire. Pour l'heure, M'hamed Abdennabaoui a été nommé procureur général près la Cour de cassation et installé dans ses fonctions le 11 avril 2017 à Rabat. L'éclat d'une vraie justice indépendante devra faire ses preuves aussi bien dans les petites que les grandes affaires judiciaires. ❑

À L'OCCASION DU 18ÈME ANNIVERSAIRE
DE L'ACCESSION AU TRÔNE
DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU LE GLORIFIE.
LE GROUPE AKSAL
A L'INSIGNE HONNEUR
DE PRÉSENTER SES MEILLEURS VOEUX
À SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
ET À TOUS LES MEMBRES
DE LA FAMILLE ROYALE.

AKSAL

Réforme de la justice: De nombreux défis encore

(Suite de la page XLII)

■ Enrichissement illicite:
Une moralisation encore molle!

Une instance pour recevoir la déclaration obligatoire de patrimoine et traquer l'enrichissement illicite des magistrats. La Cour des comptes et le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire vont siéger ensemble dans cet organe. Sa mission est d'instruire les déclarations et de les contrôler. «La création de cette instance dépend de la révision de la loi sur la déclaration de patrimoine», précise le ministère de la Justice. La mise en place du nouveau «Pouvoir judiciaire» a également pesé dans l'agenda de ce chantier. Ainsi, la moralisation de la justice passe aussi par «le renforcement des sanctions» contre un déclarant fautif. C'est le cas pour une déclaration de patrimoine «hors délai» ou «non-conforme» aux biens possédés réellement.

D'où l'évocation de l'enrichissement illicite. Il équivaut à une «fortune ne correspondant pas au revenu légitime» d'un fonctionnaire. La réforme du code pénal intègre ce délit: «De deux mois à 2 ans de prison et de 5.000 à 50.000 DH d'amende», selon son projet de loi (article 256-8). L'adoption définitive de cet amendement dépend du Parlement.

■ Organisation judiciaire:
Le projet au Parlement

Le projet de loi n°38-15 relatif à l'organisation judiciaire a été adopté au Conseil de gouvernement le 18 février 2016. Après le vote favorable des parlementaires, le texte a été transféré à la Chambre des conseillers le 7 juin 2016. La future organisation judiciaire opte pour «une spécialisation basée sur l'unité de la justice». Ainsi, les tribunaux de 1re instance (70) auront une compétence générale: civile, pénale, droit du travail, administrative, fiscale... Cette spécialisation leur sera reconnue d'office à moins que la loi n'en décide autrement. Exemple: les juridictions administratives. Les Cours d'appel de Rabat et de Marrakech vont continuer à exister. La création de nouvelles juridictions de ce type va dépendre du volume d'affaire traité au niveau des 21 arrondissements judiciaires. Chacun d'eux est chapeauté par une Cour d'appel. Parallèlement, le ministère de la Justice compte «instituer progressivement» des sections au sein des tribunaux de 1re instance et des Chambres spécialisées dans les 21 Cours d'appel recensées. Ces juridictions (généralistes) s'occuperont du contentieux administratif. Le principe sera le même en matière commerciale. La Cour d'appel de Casablanca sera maintenue. Des Chambres spécialisées seront créées dans les autres Cours d'appel.

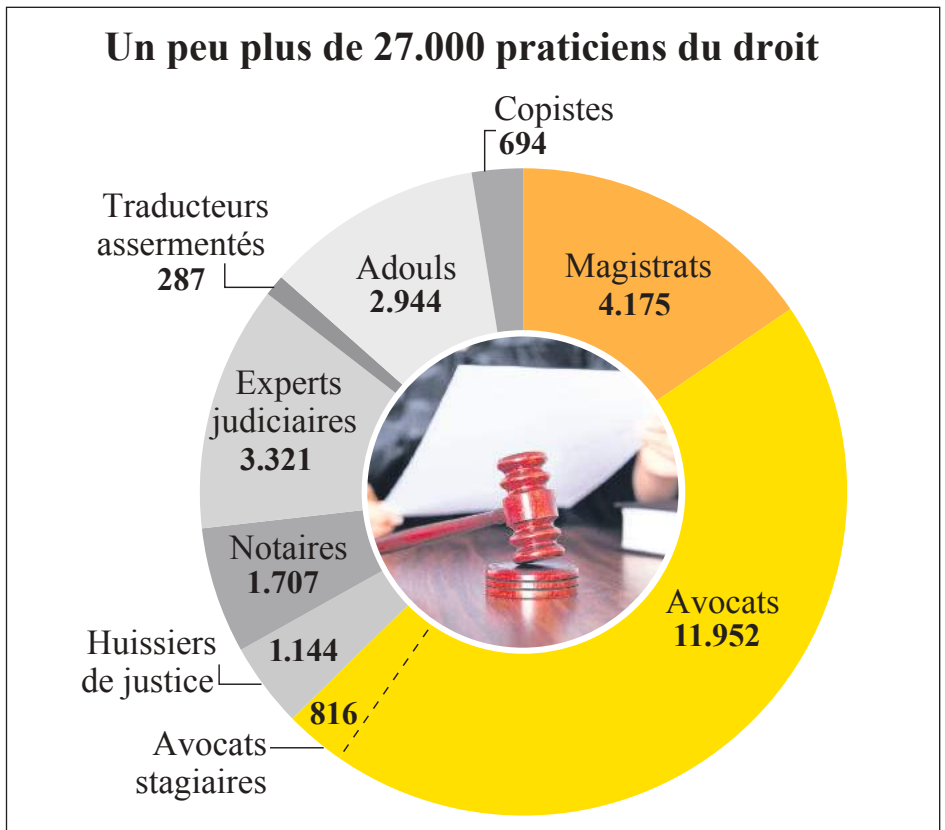

Source: Ministère de la Justice - Octobre 2016 / Infographie: Y.L.

Sur 27.000 professionnels de la Justice, un peu plus de 20% sont de sexe féminin. Le notariat compte le plus grand nombre de femmes, suivi par les copistes (ou scribes) et les traducteurs assermentés. Il n'existe en revanche aucune femme chez les Adouls

■ Professions judiciaires, le maillon faible de la réforme

La mise à niveau des auxiliaires de justice a été déclinée en 37 recommandations. Plusieurs textes de lois devraient les concrétiser: organisation judiciaire, procédures civile et pénale, code de commerce (difficultés de l'entreprise). Des projets de décrets, comme celui sur la carte judiciaire, s'imposent pour moderniser les professions judiciaires: avocats, huissiers, adouls, experts judiciaires, notaires...

Formations initiale et continue, conditions d'accès, régimes des concours et examens... La majorité de ces objectifs non réalisés sous le mandat du ministre sortant Mustapha Ramid (PJD): 23 recommandations sur 37. Le Conseil national des experts judiciaires et l'Ecole nationale des greffiers n'ont pas vu le jour. Le droit de contester en justice les décisions des instances disciplinaires des auxiliaires de la justice est au programme. Les auxiliaires de la justice, les avocats surtout, seront amenés à signer à l'avance un contrat avec leur client: honoraires, droit d'accès à l'information (relatif à l'état d'avancement de leur dossier)...

L'éclat d'une vraie justice indépendante devra faire ses preuves aussi bien dans les petites que les grandes affaires judiciaires

La loi régissant les avocats attend sa révision: création d'un Conseil national des barreaux, régime et conditions d'élection au barreau (actuellement, 15 ans d'expérience minimum pour être bâtonnier), revoir le nombre d'années d'exercice exigées à un avocat pour plaider devant la Cour de cassation... Un avocat ne peut le faire actuellement qu'après 10 ans d'expérience! Il va falloir casser le monopole des anciens... ❑

Faiçal FAQUIHI

A l'occasion du 18ème anniversaire
de l'Intronisation de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**

A l'occasion de la célébration par le peuple marocain de la fête du Trône, qui coïncide cette année avec le 18ème anniversaire de l'accession de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu le Glorifie, au trône de Ses glorieux ancêtres,

Le comité de Direction ainsi que l'ensemble des collaborateurs de CASA TRAM ont l'insigne honneur d'exprimer à Sa Majesté leurs chaleureuses et sincères félicitations, ainsi que leurs vœux déférents de bonheur, de santé et de réussite, priant Dieu le Tout Puissant de préserver Sa Majesté pour son fidèle peuple.

Nous saisissons cette occasion également pour exprimer à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, à son Altesse Royale le Prince héritier Moulay Hassan, et à toute la famille royale notre indéfectible attachement au Trône Alaouite qui symbolise l'unité et la confiance en un avenir qui répond aux souhaits des marocains de vivre dans le développement, la prospérité, la sécurité et la dignité.

CASA TRAM RATP DEV

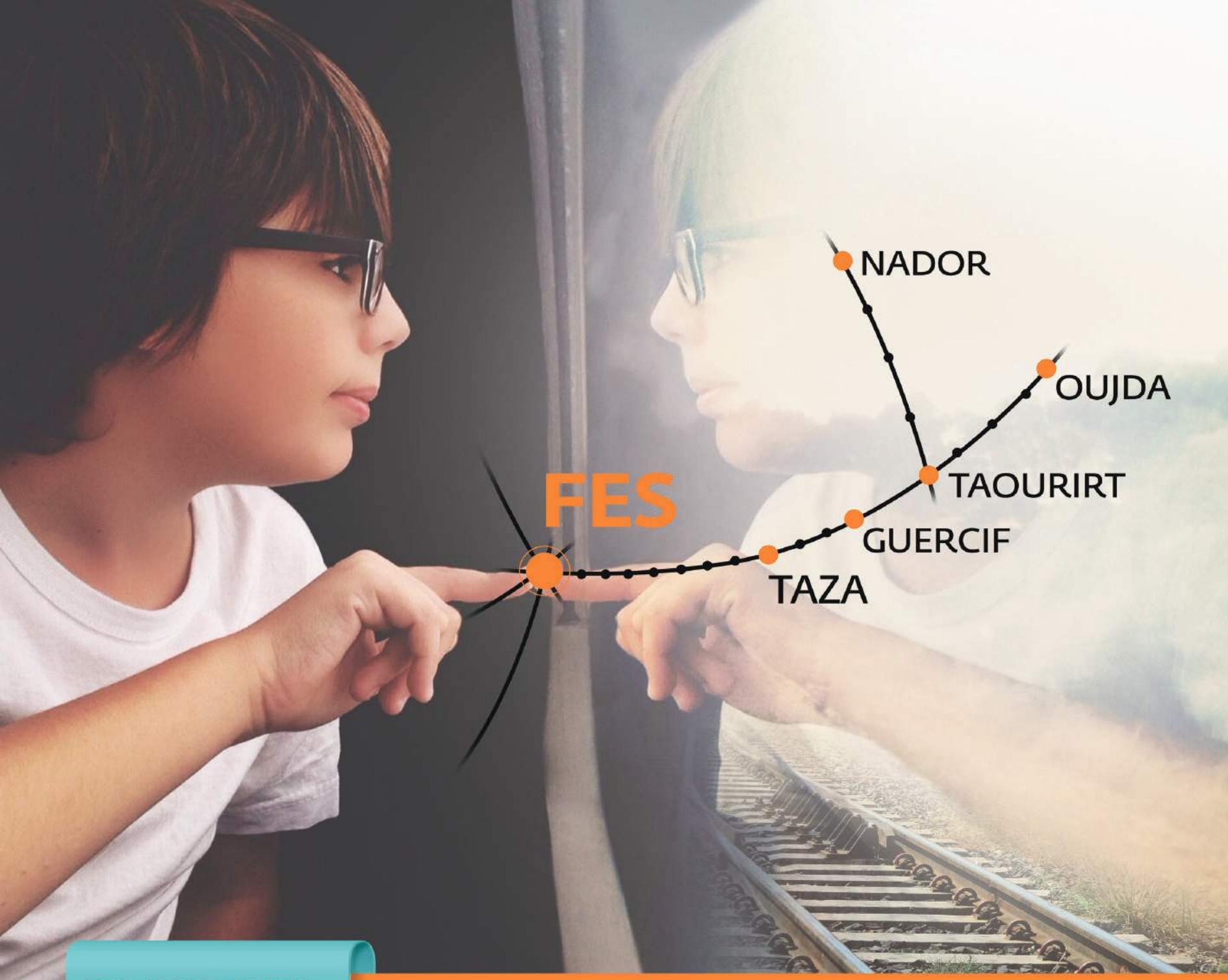

LES AVANTAGES DE LA NOUVELLE OFFRE

- **FRÉQUENCE DE VOYAGE PLUS ÉLEVÉE**
- **HORAIRES PLUS ADÉQUATS**
- **CORRESPONDANCE SIMPLIFIÉE**
- **RAPPROCHEMENT DE POPULATIONS DES DIFFÉRENTES LOCALITÉS**

LA NOUVELLE **OFFRE DE L'ORIENTAL,** PLUS ÉTOFFÉE POUR UNE MOBILITÉ DURABLE.

FES / Sidi Hrazem / Ain Sbit / Touabaa / Matmata / Chebabat / Oued Amlil / Babmarzouka / **TAZA**
TAZA / Msoun / Safsafat / **GUERCIF**
TAOURIRT — Oued Metlili / El Aioun / Beni Oukil / **OUDJA**
Ouled Rahhou / Hassi Berkane / Selouane / **NADOR**

ACHETEZ VOS BILLETS SUR

www.oncf-voyages.ma

ONCF

Al Maghreb Al Aqsa

Sa géographie au service de l'économie et de la puissance

■ Le Maroc, depuis toujours la porte d'entrée vers le continent

■ L'actuel Salé, Tchemmich et Tanger, des centres de négoce importants

■ Pour le commerce de l'or, de l'argent et du sel

UNE halte, un passage, un carrefour. Le Maroc est marqué dans sa chair par les traces du commerce des richesses venant du Sud vers le Nord, du Sahara vers l'Occident, et du Nord vers la Chine via Sus al-Aqsa. Cette ville située près de Tanger étant l'étape phare du commerce entre le détroit de Gibraltar et Kairouan, la Libye et l'Égypte. Des vagues successives de cultures et de peuples issus d'horizons divers ont ainsi traversé ce que l'on appelait autrefois Al Maghreb Al Aqsa, le Maghreb extrême. Aujourd'hui encore, le pays n'est ni exclusivement berbère, arabe, juif ou africain, mais un peu tout cela à la fois. Pour autant, le Maroc, contrairement à ses voisins, a réussi à préserver dans l'histoire son identité profonde, et à ne pas trop se laisser transformer par ces passages, protégé par ses habitants et ses paysages, entre les mers et océans d'un côté et les chaînes de montagnes de l'autre.

■ Les premiers comptoirs commerciaux

Nous les devons aux Phéniciens, qui commencent leur navigation par le détroit de Gibraltar aux environs de 1.520 avant J.C., pour fonder leurs premiers établissements de commerce sur la côte occidentale du Nord du Maroc. Les villes de Chellah (Salé), Lixus (Tchemmich, près de Larache) et Tingis (Tanger) deviennent alors des centres de négoce importants tournés principalement vers le commerce de l'or, de l'argent et du sel. Avec ces premiers bateaux, arrivent également au Maroc des marchands juifs, les Radhanites, qui ont au fil des siècles joué un rôle important dans les échanges commerciaux de produits de luxe entre les mondes chrétien et musulman. De leurs voyages d'Ouest en Est et d'Est en Ouest, sur terre et sur mer, ils transportent depuis l'Occident des eunuques, des femmes et enfants esclaves, des soieries, fourrures et des épées. De retour de Chine, ils ramènent avec eux du musc, de l'aloès, du camphre ou de la cannelle. Sur les 4 routes commerciales principales utilisées, qui partent toutes de la vallée du Rhône et conduisent jusqu'en Chine, certains de ces marchands arrivent à Sus al-Aqsa au Maroc et à Tanger, d'où ils marchent vers Kairouan et la capitale d'Égypte, puis Damas, l'Iran avant de rejoindre l'Inde. Au Haut Moyen Âge, une période historique qui commence en 476, ils sont d'ailleurs les seuls à faire du commerce entre l'Europe et le Proche-Orient. Les premiers écrits sur les Radhanites datent du IXe siècle. Ibn Khordadbeh, directeur des postes et de la police de la province abbasside de Jibal, située dans le centre-ouest de l'Iran, parle dans «Le Livre des routes et des royaumes», des principales routes commerciales du monde musulman de l'époque et des régions commerciales éloignées que sont le Japon ou la Chine.

■ Emergence du commerce transsaharien

Le désert du Sahara, bien que difficile à traverser, attire pour la disparité de ses richesses. Des Grecs aux Romains, en passant par les Phéniciens et les Carthaginois, tous font des trocs d'ivoire ou d'esclaves avec l'Afrique centrale. Quand à la fin du 1er millénaire avant J.C., l'aridité de la région s'accentue, le dromadaire entre en scène. Via ce commerce caravanier, le Sud fournissait de l'ambre, de la gomme arabique et des peaux, alors que le Nord fournissait des bijoux, du tissu, et du blé. Ces échanges de produits très variés permettent aux transporteurs nomades et aux États du Sud du Sahara de prospérer. Une période que l'on appelle «l'âge d'or du Sahel». Puis, les colonisations européennes, dans la première moitié du XXe siècle, marquent une parenthèse. En effet, les flux commerciaux à l'intérieur de leurs empires sont réorganisés, et les déplacements et les nomades sont contrôlés. Depuis les années 60, le commerce transsaharien se poursuit, essentiellement par camion, même si le dromadaire est encore utilisé. Quelques grands axes Nord-Sud persistent pour du commerce de marchandises alimentaires (dattes, bétail, arachides, etc.) ou manufacturées (appareils électroniques, tissus, cigarettes, etc.).❑

Stéphanie JACOB

Le commerce du IIIe siècle au XIXe siècle

Le continent africain commerce avec le reste du monde depuis des millénaires. Contre son or, était échangé le sel, ou contre son ivoire, l'Afrique convoitait les perles. Entre les 3e et 19e siècles, le Maroc sert aux échanges interafricains et aux échanges de marchandises entre le Sud et le Nord

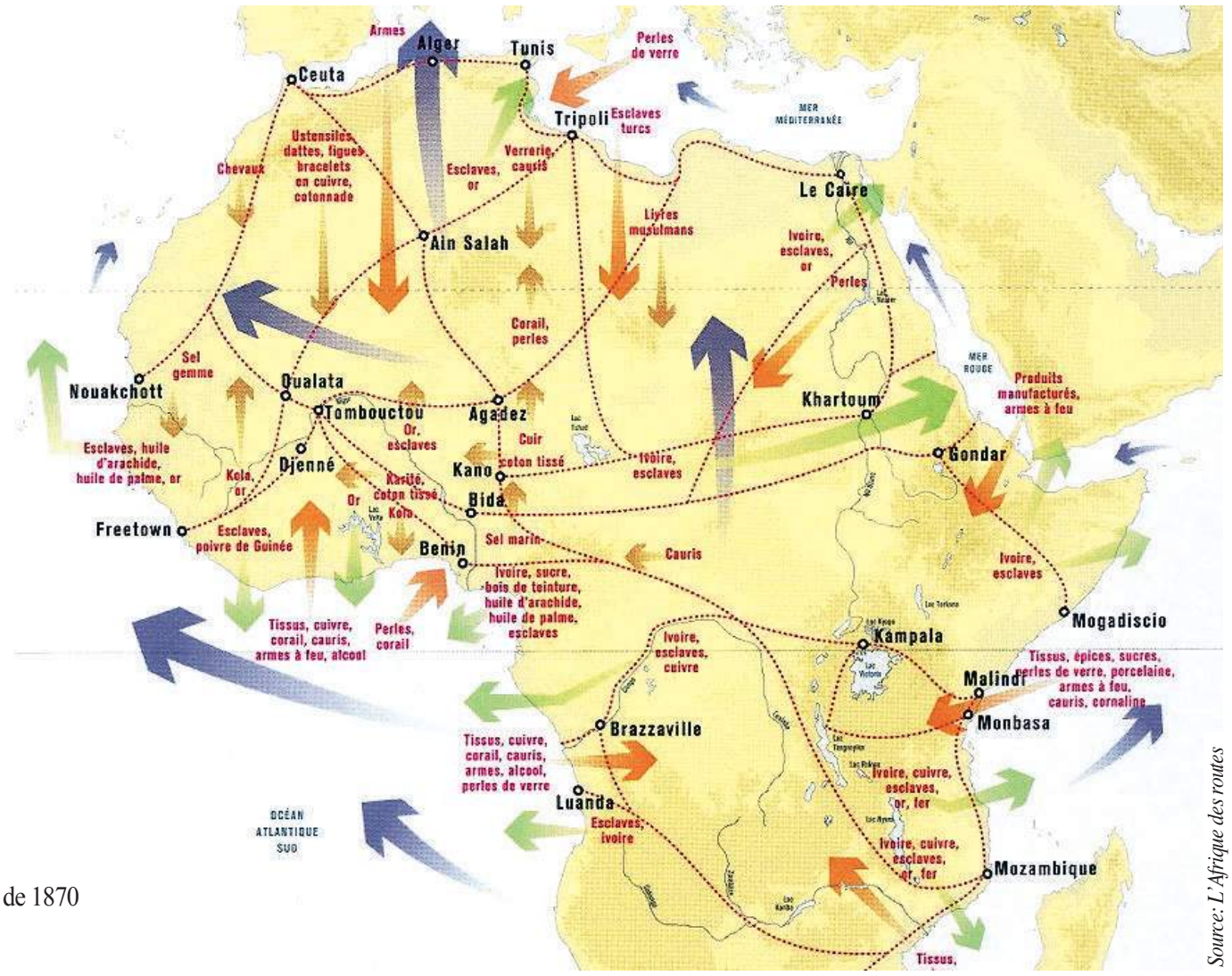

Source: L'Afrique des routes

المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

المكتب الوطني للمطارات
Office National Des Aéroports

A l'occasion de la Fête du trône
le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports
et l'ensemble du personnel
ont l'Insigne Honneur de présenter à
SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI
Que Dieu l'Assiste

Leurs vœux les plus déférents de santé, de bonheur
et de longue vie,
priant le Tout Puissant de préserver Son Altesse
Royale le Prince Héritier Moulay Al Hassan ainsi que
tous les membres de la Famille Royale.

Office National Des Aéroports

Art contemporain:

Inauguré en 2014, le Musée d'art moderne et contemporain est né d'une volonté royale de faire de la capitale un vrai carrefour artistique et culturel. Le musée est le premier projet réalisé dans le cadre du programme «Rabat, ville des lumières», son ouverture a coïncidé avec l'annonce du début des travaux du «Grand théâtre» de Rabat, dessiné par l'architecte irako-britannique Zaha Hadid *(Ph. Fondation nationale des musées)*

■ Grand amateur d'art, le Souverain a créé une dynamique nouvelle

■ Un soutien à la jeune scène contemporaine

LA nouvelle avait fait le tour des salons cossus de Rabat et Casablanca. Nous sommes en 2006. Le Roi Mohammed VI, dans une de ses sorties coutumières, en dispositif de sécurité allégé, s'arrête devant une villa sur la route de Zaër: celle du peintre Hassan El Glaoui. Le Roi s'est enfermé durant plus de deux heures avec l'artiste, au grand étonnement de ses proches collaborateurs. Les deux hommes ont discuté peinture tout simplement. Bien qu'ayant déjà une solide carrière derrière lui et une réputation chez les amateurs d'art et collectionneurs, la cote de l'artiste, au talent indéniable, qui n'a d'égal que sa passion des chevaux qu'il peint à répétition, explose. Un El Glaoui qui valait 40 à 50.000 DH au début du nouveau siècle, quelque 150.000 en 2007, peut se négocier actuellement à 400.000 DH. Aujourd'hui encore, les «chevaux» de l'artiste, âgé de 92 ans, s'arrachent littéralement par la bourgeoisie de Casablanca, Rabat ou Marrakech.

Histoires de passion

DÈS la fin des années 90, l'intérêt du Roi Mohammed VI pour la peinture allait en faire le premier collectionneur du pays. Dans la foulée, le regard des Marocains sur la peinture a changé et beaucoup de personnes se sont découvert une passion pour l'art. Mais même si collectionner des tableaux n'était pas réellement dans les us et coutumes de la bourgeoisie marocaine, un hommage certain doit être rendu à quelques collectionneurs d'art qui, très tôt, ont pu écrire une page de l'histoire de l'art au Maroc. Le plus passionné restera sans doute Abderrahmane Serghini, décédé en 1990. Proche de la plupart des artistes marocains, il achetait des œuvres par lots entiers, et en offrait beaucoup pour le plaisir du partage. A sa mort, son exceptionnel capital était estimé à près de 4.000 œuvres, soit l'une des collections la plus complète de l'histoire de l'art au Maroc. Un héritage qui a été revendu à de nombreux collectionneurs et qui a fait le bonheur de plusieurs institutions nationales publiques et privées. Deux autres collectionneurs d'envergure ont joué un rôle précurseur dans l'introduction de l'art dans le monde de l'entreprise. Il s'agit d'Abdelaziz Alami, collectionneur-né et grand amateur de Gharbaoui, et Abdelaziz Tazi, respectivement anciens patrons de la BCM (actuellement Attijariwafa bank) et de Société Générale. Deux institutions qui, aujourd'hui, disposent d'un impressionnant patrimoine pictural.

D'autres secteurs ont emboîté le pas comme Bank Al-Maghrib et l'OCP, sous l'impulsion de Karim Lamrani. Depuis les années 1990, c'est l'ONA, sous la conduite de Fouad Filali, qui a repris le flambeau, après avoir acquis une partie de la collection Serghini. D'autres institution ont suivi la tendance à l'instar de Ittissalat Al-Maghrib, le Crédit Agricole… ou même le ministère des Finances qui a fait de belles acquisitions à l'époque de Fathallah Oualalou. Chez les particuliers, on notera la très belle collection des promoteurs immobiliers Alami Lazrak ou encore Anas Sefrioui. ❑

Le Roi prescripteur

Le geste royal y est certainement pour quelque chose. Mais l'intérêt du Souverain pour la peinture en particulier et l'art contemporain en général n'est pas récent. Même dans les années 90, où il était encore prince héritier, le Roi Mohammed VI collectionnait des tableaux, avec une préférence pour les orientalistes, mais également de la peinture moderne.

Au fil du temps, le Souverain a diversifié ses goût et son intérêt pour l'art contemporain est très manifeste. «Il (le Souverain) connaît parfaitement la scène contemporaine marocaine et suit personnellement plusieurs jeunes artistes marocains. Ce n'est un secret pour personne, le Roi est un grand amateur d'art et il achète beaucoup d'œuvres d'artistes marocains, ce qui a certainement créé une dynamique nouvelle autour de l'art au Maroc et boosté le marché national. Cela a inspiré une grande partie de la bourgeoisie marocaine qui n'hésite plus à investir des sommes conséquentes dans des œuvres d'art», confie cet amateur et collectionneur casablancais. Les très discrets émissaires royaux font régulièrement le déplacement dans les galeries et grandes expositions à la recherche de nouveaux talents. C'est le cas, dit-on, de l'exposition solidaire organisée, en mars dernier, par l'artiste Younes Baba Ali en partenariat avec la Fondation Alliance, où 38 artistes, jeunes et séniors, tous médiums confondu, se sont mobilisés pour financer une résidence d'artiste à El Jadida. Ce serait l'acquisition d'un nombre très important d'œuvres exposées par le Souverain qui a permis au projet d'aboutir. On se souvient également, lors de l'exposition inaugurale du Musée d'art moderne et contemporain à Rabat, que le Roi s'était longuement attardé dans la partie réservée à la jeune scène marocaine, s'enquérant des œuvres et discutant avec les artistes.

Sous le règne de Mohammed VI, une nouvelle génération d'artistes contemporains, audacieuse et créative, a vu le jour. Casablanca, Rabat, Azemmour, Safi… les villes marocaines s'habillent de toiles de rues et les festivals de street art fleurissent *(Ph. Jidar)*

Une attitude qui a mis en lumière une jeune génération d'artistes, audacieuse, créative, mais qui a toujours du mal à convaincre. Car, si aujourd'hui, il est de bon ton d'avoir un Cherkaoui, un Labied, un El Glaoui ou un Belkahia, très peu de ces récents collectionneurs misent sur les talents nouveaux qui, pourtant, ne coûtent pas très cher.❑

A. B.o

«Nous avons tous les paramètres pour un marché dynamique»

Fondateur de la Compagnie marocaine des œuvres et objets d'art, la plus grande maison de mise aux enchères au Maroc, Hicham Daoudi est un des acteurs incontournables de la scène artistique marocaine. La compagnie qu'il dirige vient d'investir un immeuble art déco à Marrakech pour en faire un lieu d'exposition et une résidence d'artiste.

- L'Economiste: On dit de la scène artistique contemporaine qu'elle est l'une des plus dynamiques du bassin méditerranéen. Qu'est-ce qui explique cette tendance et dans quel contexte s'est-elle développée?

- Hicham Daoudi: La scène créative est en effet très riche. C'est le résultat à mon avis de plusieurs facteurs, comme la démographie, les formes de culture traditionnelle, l'héritage des précédentes générations d'artistes, la soif de vie d'une jeunesse pleine de liberté et toutes les formes de contradiction de notre société qui ont su donner à l'art marocain d'aujourd'hui une forme de vitalité. L'accès à Internet est aussi une source d'éducation et de partage incroyable que nos jeunes artistes ont très bien mis à profit.

- Le marché de l'art au Maroc a connu un sursaut certain depuis plus d'une décennie, cela a coïncidé avec l'avènement du Roi Mohammed VI. Quel a été son apport dans le renouveau de l'art plastique marocain?

Hicham Daoudi, Fondateur de la Compagnie marocaine des œuvres et objets d'art, la plus grande maison de mise aux enchères au Maroc *(Ph. CMOOA)*

- Sa Majesté le Roi a eu un rôle privilégié car il a témoigné sa haute bienveillance aux artistes et à leurs créations. Du coup, les administrations et autres centres y ont cru et ont favorisé la création de collections artistiques au service de la condition sociale de nombre d'entre eux.

Il est bon aussi de ne pas omettre le rôle déterminant de plusieurs personnalités du monde des affaires comme Abdelaziz Alami, Abdelaziz Tazi au niveau des banques casablancaises, et Karim Lamrani au groupe OCP et Fouad Filali au sein de l'ONA qui ont eux aussi joué des rôles importants dans la constitution de collections importantes.

Pour autant, le renouveau de l'art marocain n'est pas une question d'acquisition par des particuliers ou des institutions, le renouveau est le fruit d'éducation artistique (d'où la place prépondérante de l'école de Tétouan, des instituts français et des résidences d'artistes étrangères) et le travail avec des professionnels visionnaires qui savent quels sont les artistes à encourager et à produire et qui trouvent les moyens pour le faire.

- Sous l'impulsion du Souverain, beaucoup de Marocains aisés se sont convertis en collectionneurs. Effet de mode, spéculation ou naissance d'un marché de l'art structuré?

- Souvent, la presse aimait bien laisser planer ce genre d'information pour régler ses comptes avec les univers bourgeois qu'elle juge assez stériles. Mais les acheteurs marocains sont loin d'être des caricatures. Et puis, ceux qui ont souvent fait monter les prix de l'art marocain ce sont avant tout les acheteurs étrangers, européens et du monde arabe (Qatar, EAU, Français résidants au Maroc, Liban) qui ont bousculé les clients locaux dans leurs habitudes de dépense. Aujourd'hui, nous avons tous les paramètres pour un marché de l'art structuré et dynamique. Il ne reste plus que les institutions s'y inscrivent pour compléter la boucle.

- Cet engouement relatif pour les artistes marocains est-il accompagné par une politique nationale qui encourage la création, la circulation des œuvres et l'investissement dans les œuvres d'art?

- Je déplore que le ministère de la Culture abandonne les soutiens à projet qui avaient été mis en place lors de la précédente mandature. C'est un gâchis sans nom, car ces projets ont permis de mettre en avant les forces vives de l'art marocain. Désormais, les artistes qui méritent des soutiens ou les galeries qui font un excellent travail ne percevront plus le petit coup de pouce indispensable pour réaliser ou finaliser leurs projets. Espérons quand même que les choses changent et que le Musée Mohammed VI puisse jouer rapidement son rôle de phare de la vie culturelle, si toutefois il crée un vrai dialogue avec les acteurs majeurs de l'art marocain. Sa Majesté n'a eu de cesse de témoigner sa bienveillance aux scènes artistiques, gageons que plus d'acteurs institutionnels s'inscrivent dans sa démarche pour faire rayonner l'art marocain.❑

Propos recueillis par
Amine BOUSHABA

➡➡➡

Une autre vision de la culture

■ Peinture, cinéma, musique, festivals... la culture a connu un essor exceptionnel depuis l'avènement du Roi

■ Un soutien politique et financier aux artistes

■ Rabat, capitale culturelle

Inauguré en 2015, le Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain, est le fer de lance d'une politique culturelle qui consacre Rabat «Ville lumière» menée sous la houlette du redoutable et très efficace Mehdi Qotbi (Ph. MM6)

«J'AIME beaucoup la musique de mon temps, le raï, le rock. Je l'avoue, j'ai des goûts très commerciaux. Mais je me laisse emporter par les différents courants contemporains.». Dans l'une des rares interviews accordée au quotidien français le Figaro, en 2010, le Roi Mohammed VI, paraissait parfaitement en phase avec son époque et affichait des goûts peu élitistes en matière de musique. Le jeune monarque, alors âgé de 38 ans, allait cependant bousculer l'ordre établi, jusque là un peu statique, et devenir très vite le principal acteur du développement de la vie culturelle au Maroc, au point de s'impliquer personnellement dans plusieurs projets d'envergure ou de soutenir officiellement certains évènements alternatifs. Ce fut le cas du festival L'Boulevard, fer de lance de la «nayda», (mouvement comparé dans un excès d'enthousiasme à la Movida à la sauce marocaine des années 2000), qui a permis l'émergence de nombreux artistes et musiciens de ce que l'on a nommé la nouvelle scène marocaine. Connaissant des difficultés de financement, mettant en péril la pérennité du festival les cofondateurs: Mohamed Merhari et Hicham Bahou, ont eu la surprise de se voir remettre un chèque personnel du Roi de 2 millions de DH en 2008. Une aubaine mais surtout un geste très fort et un message politique clair à l'intention des conservateurs et islamistes, qui ne voyaient en ce mouvement de libre expression artistique, que débauche et perversion de la jeunesse. Un soutien royal qui sera réitéré en 2012 avec un chèque du même montant. «Depuis le soutien du Roi Mohammed VI, les gens, mais surtout les autorités ont commencé à nous regarder différemment. Nous n'étions plus, les petits jeunes, qui faisions du bruit mais des acteurs culturels reconnus», commente Mohamed Merhari, qui précise «Ceci dit, nous sommes toujours resté aussi indépendants qu'avant. C'est la preuve que le Roi est très respectueux de notre activisme culturel». D'ailleurs le soutien royal ne se limite pas uniquement au L'Boulevard, plusieurs artistes de cette même scène ont reçu des aides sonnantes et trébuchantes à l'instar des Hoba Hoba Spirit qui ont pu ainsi réaliser leur 5e album «Nefs ou Nya» dans de très bonnes conditions. «Le Roi s'enquiert régulièrement de la situation des artistes marocains, et pendant Mawazine, et il arrive qu'il demande que soient doublés leurs cachets quand il estime qu'il n'est pas correct», assure ce manager d'artistes. C'est d'ailleurs le souverain qui a repris en main, en 2006, ce festival qui n'était alors qu'un évènement de taille moyenne dans la capitale. Il a nommé son secrétaire particulier, Mohamed Mounir Majidi, à la présidence de l'Association Maroc Cultures, organisatrice du festival. A partir de cette année-là, l'évènement accueille des dizaines de milliers de spectateurs chaque soir, et ses concerts sont diffusés à travers le monde. Shakira, Elton John, Lenny Kravitz, Robert Plant, Whitney Houston, Sting, Marcus Miller, Barbara Hendrix, Pharell Williams, Scorpions, Emir Kusturica… Une programmation riche mais surtout éclectique qui va faire de Mawazine l'un des plus grands festivals au monde et de ses stars, reçues avec tous les honneurs, les meilleurs ambassadeurs du pays. Le souverain entretient, d'ailleurs, des relations privilégiées avec de nombreux artistes et n'hésite pas à prendre la pose en compagnie de Jamel Debbouze, Maitre Gim's, Dj Snake, ou encore Michel Polnaref. Le 7e art est l'autre passion du Roi Mohammed VI. Un an après son accession au trône, il décide de doter le Maroc d'un festival de cinéma de grande envergure. Il nommera alors une équipe, avec à sa tête le célèbre producteur Daniel Toscan du Plantier. Le Festival international du film de Marrakech, est né en décembre 2001, quelques mois après les attentats du 11 septembre. Lors des premières éditions, Mohammed VI et Lalla Salma sont présents pendant le dîner officiel de la cérémonie d'ouverture. L'autre grand chantier du souverain restera sans doute la réforme des musées au Maroc. Le Souverain nommera l'artiste peintre Mehdi Qotbi à la tête de la Fondation nationale des Musées du Maroc en 2011. Grand lobbyiste, l'artiste s'avérera d'une redoutable efficacité. Inauguration du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain, réhabilitation et réouverture du Musée des Civilisations, conventions avec les plus grands musées du monde (Le Louvre, le British Museum…) etc. Des expositions d'envergures internationales sont organisées en un temps record, le musée a déjà reçu César, Giacometti et Picasso. D'autres expositions majeures sont prévues: Monet et Delacroix en 2019 et 2020, ainsi qu'une exposition sur la modernité méditerranéenne. Le souverain veillera également à la mise en place de programmes de développement basé sur la culture particulièrement dans la capitale sacrée patrimoine mondial de l'Unesco en 2012. «Rabat Ville Lumière, Capitale marocaine de la Culture», «Wessal Bouregreg» et le grand théâtre de Rabat sont autant de projets structurants qui font de la ville une capitale culturelle régionale. En mars 2017, «L'Afrique en capitale» a mis à l'honneur la culture et l'art contemporain africain durant un mois à travers toute la ville, alors qu'en 2015 c'est tout le «Maroc contemporain» qui a fait le déplacement à Paris lors d'une exposition phare à l'Institut du Monde arabe.❏

A.Bo

Le gouvernement aux abonnés absents

L'INTÉRÊT particulier du souverain pour la culture peut-il faire oublier que le secteur reste le parent pauvre de la politique gouvernementale. Avec quelques 700 millions de DH, le budget du ministère de la Culture représente moins de 1% des dépenses de l'État. Les rares infrastructures culturelles sont souvent vétustes, et le nombre de musées, (malgré les réalisations de la Fondation nationale des Musées) ou de salles de spectacle est bien en deçà du potentiel du pays. Par ailleurs 50% des communes urbaines ne disposent pas d'établissements dédiés à la culture. Si les festivals d'été essentiellement gratuits, qui ont fleuri dans plusieurs villes du pays, permettent à des centaines de milliers de personnes d'assister à des concerts, souvent de facture internationale, seule une élite urbaine et aisée y a accès tout au long de l'année. Des quelques 300 salles de cinéma qui existaient au Maroc dans les années 1980, il n'en reste aujourd'hui que 40, et des villes importantes comme Agadir n'en comptent aucune. Et même si l'article 25 de la Constitution de 2011 énonce l'engagement des pouvoirs publics à apporter «par les moyens appropriés, leur appui au développement de la création culturelle et artistique», il est aisé de considérer, face à ce diagnostic, que la culture est loin d'être une priorité pour les hommes politiques. Un déficit de moyens et de volonté compensé par un activisme royal affiché.❏

A. Bo

À l'occasion de la Fête du Trône

Le Président de BMCE Bank Of Africa

et l'ensemble des 14 800 collaborateurs du Groupe

ont l'insigne honneur de présenter à

SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

que Dieu le Glorifie

leurs vœux les plus déférents de santé, de prospérité et de longue vie ainsi qu'à Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan, à Son Altesse Royale le Prince Moulay Rachid et à l'ensemble de la Famille Royale.

Ils saisissent cette occasion pour exprimer leur détermination à continuer à œuvrer, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour le développement d'un Maroc économiquement prospère et pour le renforcement de l'édifice africain.

BMCE BANK OF AFRICA

البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا

TGCC

CONSTRUISONS ENSEMBLE

LE LEADER
DE LA CONSTRUCTION
AU MAROC

4, Rue Al Imam Mouslim, Oasis - Casablanca
Tél. : 05 22 23 88 93 / 94 / 95 - www.tgcc.ma